
FICHES THÉMATIQUES

1 Environnement macroéconomique

En 2006, l'économie française connaît une accélération de son activité, tirée par la consommation des ménages et l'investissement. Comme les années précédentes, l'activité est principalement soutenue par la demande intérieure mais freinée par le solde extérieur. En moyenne sur l'année, le produit intérieur brut (PIB) aux **prix de l'année précédente** progresse de 2,0 %, après + 1,7 % en 2005 (*figures 1 et 2*). Le principal moteur de la croissance demeure le dynamisme de la dépense de consommation des ménages : + 2,1 % en volume en 2006 (après + 2,2 % en 2005). Le revenu disponible brut des ménages accélère (+ 4,3 % après + 3,5 % en 2005), et son pouvoir d'achat augmente (+ 2,3 % après + 1,7 %). Ce regain du pouvoir d'achat des ménages leur permet de maintenir la croissance de leur consommation mais également de relever leur épargne : après trois années de recul leur taux d'épargne repart à la hausse pour s'établir à 15,5 %. Ce surcroît d'épargne permet aux ménages de poursuivre leurs efforts d'investissement en logement.

Les dépenses d'investissement restent globalement dynamiques mais les disparités sectorielles sont fortes. Ainsi si l'investissement des entreprises progresse de 4,1 %, après + 2,7 % en 2005, celui des administrations publiques (+ 1,2 % en 2006 contre + 7,1 % en 2005) et, dans une moindre mesure, celui des

ménages (+ 4,5 % en 2006 contre + 6,2 % en 2005) décélèrent.

Les exportations accélèrent (+ 5,5 % en volume après + 2,8 % en 2005) grâce à un environnement international très porteur, et en particulier à la reprise de l'activité dans la zone euro. Toutefois leur croissance reste inférieure à celle des importations (+ 6,8 % en volume après + 5,0 %). Le solde extérieur continue donc de peser sur la croissance.

Les finances publiques s'assainissent à nouveau en 2006. Le déficit des administrations publiques s'élève à 2,5 % du PIB, contre 3,0 % en 2005, et se situe donc nettement en dessous le seuil de 3 % défini par le pacte de stabilité et de croissance. Ce redressement est permis par une augmentation des prélèvements obligatoires, qui progressent, comme en 2005, plus vite que le PIB. Malgré son déficit, l'État parvient à réduire sa contribution à la dette, notamment par une baisse de ses dépôts et par des opérations de privatisation. En conséquence, le poids de la dette publique dans le PIB diminue en 2006 pour s'établir à 63,7 % du PIB fin 2006, contre 66,2 % un an plus tôt.

La hausse des **prix à la consommation** reste modérée en 2006, elle s'établit à un niveau comparable à celui observé l'année précédente (+ 1,7 % en moyenne annuelle après + 1,8 % en 2005). ■

Définitions

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente : les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 2000, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente tenant ainsi compte de la déformation progressive des structures économiques.

Prix à la consommation : ils font référence à l'indice des prix à la consommation (IPC), instrument de mesure de l'inflation. L'IPC permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Les prix à la consommation diffèrent du déflateur de la dépense de consommation finale des ménages qui inclut les loyers imputés des ménages propriétaires et les services d'intermédiation financière indirectement mesurée.

Pour en savoir plus

- « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2007, *Insee Références*, juin 2007.
- Arnaud F., Aviat A., Friez A., « Les comptes de la Nation en 2006 – Accélération de l'activité », *Insee Première* n° 1134, mai 2007.
- « Comptes nationaux annuels – Base 2000 », Les grands indicateurs, en ligne sur le site www.insee.fr.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Revenus »), fiche 15.

1. Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2006/2005 (en %)			Valeurs 2006 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2006
	Volume ¹	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	2,0	2,3	4,3	1 792,0	2,0
Importations	6,8	2,5	9,5	507,0	-1,8
Total des emplois finals	3,0	2,3	5,4	2 298,9	3,8
Consommation effective des ménages	1,9	2,0	3,9	1 292,5	1,4
dont dépenses de consommation :					
– des ménages ²	2,1	1,9	4,0	993,2	1,2
– individualisable des administrations publiques ³ (APU)	1,4	2,3	3,8	276,0	0,2
Consommation effective des APU	1,4	2,3	3,7	147,7	0,1
Formation brute de capital fixe	3,7	3,7	7,6	366,4	0,7
dont :					
– sociétés non financières et entreprises individuelles	4,1	2,7	6,8	186,9	0,4
– ménages	4,5	5,8	10,5	103,7	0,2
– administrations publiques	1,2	4,5	5,7	60,1	0,0
Variation de stocks (en contribution au PIB)	0,2	–	–	11,1	0,2
Exportations	5,5	2,0	7,6	481,2	1,4

1. Volumes issus des comptes chaînés en base 2000 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

2. La dépense de consommation des ménages correspond aux dépenses que les ménages supportent directement.

3. La dépense de consommation individualisable des administrations publiques est celle dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elles correspondent à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages (dépenses pour l'éducation et pour la santé par exemple).

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume¹

en %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Ressources</i>							
Produit intérieur brut (PIB)	3,9	1,9	1,0	1,1	2,5	1,7	2,0
Importations	14,9	2,2	1,7	1,1	7,1	5,0	6,8
Total	6,0	1,9	1,2	1,1	3,4	2,4	3,0
<i>Emplois</i>							
Dépenses de consommation finale des ménages	3,6	2,5	2,2	2,2	2,6	2,2	2,1
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,9	1,2	1,9	2,0	2,3	0,9	1,4
Dépenses de consommation finale des ISBLSM ²	3,3	3,7	7,9	-3,3	-1,5	-1,1	-1,1
Formation brute de capital fixe	7,2	2,4	-1,7	2,2	3,6	4,0	3,7
dont :							
– sociétés non financières et entreprises individuelles	7,6	3,9	-2,9	0,4	4,1	2,7	4,1
– ménages	2,5	1,3	1,2	2,2	3,4	6,2	4,5
– administrations publiques	11,6	-0,2	-1,0	5,9	2,3	7,1	1,2
Exportations	12,4	2,5	1,5	-1,2	4,0	2,8	5,5

1. Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

2. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2 Démographie

Au 1^{er} janvier 2007, la population française (métropole et départements d'outre-mer) est estimée à 63,4 millions d'habitants, soit 393 000 personnes de plus qu'au 1^{er} janvier 2006. Si l'on inclut les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna), la population atteint 64,1 millions. Cette estimation tient compte des résultats des trois premières enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006. La hausse de la population entre 2005 et 2006 est principalement due à un **excédent naturel** très élevé (+ 300 000 personnes, *figure 1*), le **solde migratoire** étant d'environ 94 000 personnes. En 2006, environ 831 000 naissances ont été enregistrées, soit un niveau jamais atteint depuis 1981. Le **taux de natalité** s'établit à 13,1 pour 1 000 habitants.

La fécondité des femmes continue de progresser : en 2006, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est de 2,0 enfants par femme pour la France métropolitaine et les Dom. Au cours des vingt-cinq dernières années, la fécondité a fortement augmenté parmi les femmes de plus de 30 ans, et en particulier parmi celles de plus de 35 ans (*figure 2*). En France métropolitaine, la contribution à l'indicateur conjoncturel de fécondité des femmes âgées de 35 ans ou plus est de 18,7 % en 2006, contre 8,0 % en 1980 ; celle des moins de 25 ans est de 15,8 % en 2006, contre 35,8 % en 1980. L'âge moyen de la

maternité continue donc de reculer, il est de 29,8 ans en 2006.

Le nombre de mariages diminue à nouveau en 2006 pour atteindre son plus bas niveau depuis 1995. L'âge moyen au premier mariage est de 29,1 ans pour les femmes et de 31,1 ans pour les hommes. En 2005, les Français et les Françaises se marient en moyenne deux ans plus tard qu'il y a dix ans. Le pacte civil de solidarité continue en revanche sa progression : environ 76 000 pacs ont été signés en 2006, contre 60 000 en 2005. Pour 100 unions, on compte maintenant 80 mariages et 20 pacs, contre 93 mariages et 7 pacs en 2000.

En 2006, le nombre total de décès est estimé à 531 000. La baisse des décès entre 2005 et 2006 est plus marquée chez les femmes (-1,7 %) que chez les hommes (-1,0 %). Malgré une natalité toujours dynamique, le vieillissement de la population se confirme : les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 21,1 % de la population au 1^{er} janvier 2007 contre 20,7 % au 1^{er} janvier 2006 alors que les moins de 20 ans comptent pour 25,0 % de l'ensemble des individus contre 25,1 % en 2006. En 2006, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 77,1 ans pour un homme et de 84,0 ans pour une femme (*figure 3*). L'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes continue de diminuer : 6,9 ans en 2006, contre 7,0 ans en 2005 et 7,5 ans en 2000. ■

Définitions

Excédent naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Taux de natalité (ou de mortalité) : rapport du nombre de naissances vivantes (ou de décès) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive qui aurait pendant sa vie féconde (15-49 ans) les taux par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- Beaumel C., Richet-Mastain L., Vatan M., « La situation démographique en 2005 - mouvement de la population », *Insee Résultats* n° 66, juin 2007.
- Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2006 », *Insee Première* n° 1118, janvier 2007.
- Degorre A., Redor P., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - Les départements du sud et du littoral atlantique gagnants au jeu des migrations internes », *Insee Première* n° 1058, janvier 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Démographie »), fiche 30.

1. Évolution générale de la situation démographique

en milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité ¹	Taux de mortalité ¹	Taux de mortalité infantile ²
1985	56 600,0	275,8	796,5	560,5	+ 236,0	14,1	9,9	8,3 ³
1990	58 171,4	294,9	793,9	534,5	+ 259,4	13,6	9,2	7,3 ³
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	4,9 ³
2000	60 750,8	305,4	808,2	540,7	+ 267,5	13,3	8,9	4,5
2002	61 615,6	286,3	793,6	545,4	+ 248,2	12,9	8,9	4,2
2004	62 444,7	278,6	800,2	519,6	+ 280,6	12,8	8,3	4,0
2005	62 818,2	283,2	807,8	538,2	+ 269,6	12,9	8,6	3,8
2006p	63 195,5	274,4	830,9	531,1	+ 299,8	13,1	8,4	3,8

1. Taux pour 1 000 habitants.

2. Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.

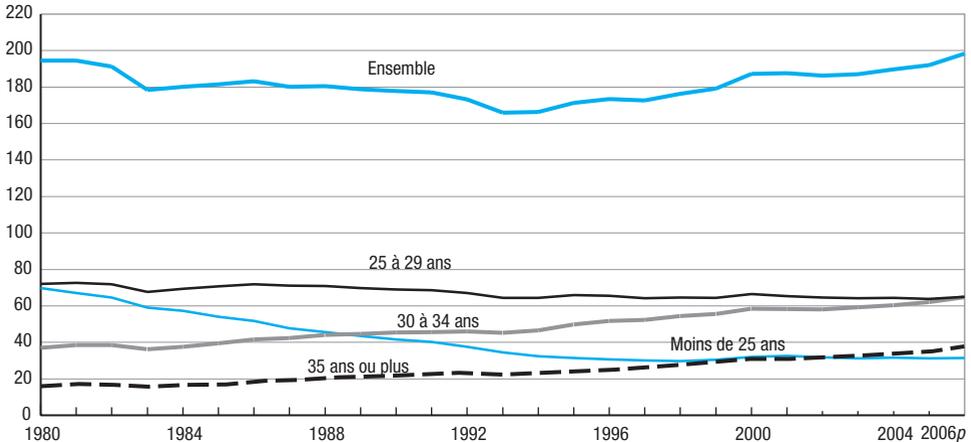
3. France métropolitaine

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

2. Fécondité selon l'âge

nombre d'enfants pour 100 femmes



Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2006, donneraient naissance à 198,3 enfants : 31,5 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 65,0 de mères âgées de 25 à 29 ans, 64,7 de mères âgées de 30 à 34 ans et 37,1 de mères ayant 35 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

3. Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
2000	75,3	56,0	37,2	20,4	82,8	63,3	43,9	25,6
2001	75,4	56,2	37,4	20,6	82,9	63,5	44,0	25,7
2002	75,7	56,4	37,6	20,8	83,0	63,5	44,1	25,8
2003	75,8	56,5	37,6	20,8	82,9	63,4	43,9	25,6
2004	76,7	57,4	38,4	21,5	83,8	64,3	44,8	26,5
2005	76,7	57,4	38,4	21,5	83,7	64,2	44,7	26,3
2006p	77,1	57,7	38,7	21,7	84,0	64,5	45,0	26,6

Lecture : en 2006, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 21,7 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2006.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

3 Population scolaire et universitaire

À la rentrée 2006, le nombre d'élèves, apprentis et étudiants passe en dessous de 15 millions, soit une légère baisse de 0,3 % par rapport à l'année précédente (figure 1). Dans le premier degré, on compte 19 500 élèves de plus (+ 0,3 %) avec des évolutions contrastées selon le niveau. L'enseignement élémentaire croît plus fortement qu'en 2005 avec 54 900 élèves de plus (+ 1,4 %), alors que dans le préélémentaire on assiste pour la première fois depuis 1998 à une diminution des effectifs (- 1,3 % en 2006), avec 33 600 élèves en moins. La génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2000) est en effet de taille supérieure à celles qui y entrent (enfants nés en 2003 et 2004).

Dans le second degré en revanche, l'effectif global diminue de 67 400 élèves (- 1,2 %). Cette baisse concerne avant tout le premier cycle (- 38 400, soit - 1,2 %) du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent. Le second cycle général et technologique voit ses effectifs diminuer de 1,4 % soit 21 800 élèves et pour la première fois depuis quatre ans le second cycle professionnel connaît une baisse, de 4 300 élèves (- 0,6 %). Le nombre d'apprentis augmente, confirmant les hausses des années précédentes, surtout dans l'enseignement supérieur. Les effectifs des établissements relevant du ministère de l'agriculture sont stables.

Les effectifs d'étudiants sont en baisse de 1,3 %, soit 28 900 étudiants de moins. Cette diminution survient après cinq années de hausse de 2000 à 2005. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Ce

sont les disciplines générales à l'université qui sont particulièrement touchées. Ainsi, les effectifs diminuent de 24 000 étudiants (- 1,9 %) dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT et des écoles d'ingénieurs augmentent respectivement de 1,0 % et de 0,7 %. Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des préparations intégrées voient également leur nombre croître de 1,9 % alors que les effectifs d'étudiants en STS continuent de baisser (- 0,9 %). Pour la première fois depuis 1999, les écoles de commerce connaissent une baisse (- 1,2 %). À la rentrée 2005, les **taux de scolarisation** progressent chez les jeunes de 22 à 23 ans, suite aux taux plus élevés observés chez ceux de 19 à 21 ans en 2002. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les formations de la santé. La scolarisation se stabilise pour les jeunes de 18 à 19 ans. Enfin, à 24 et 25 ans, elle diminue légèrement notamment parce que les jeunes de cette génération ont beaucoup plus que leurs aînés entrepris des études *via* l'apprentissage, en moyenne plus courtes (figure 2). Après une croissance soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a perdu 0,2 point : de 19 années en 1995 elle est désormais de 18,8 ans (figure 3). En 2005, les taux de scolarisation permettent ainsi d'espérer 18,8 années de formation initiale pour un enfant entrant en maternelle et 6,6 années pour un jeune de 15 ans. ■

Définitions

Taux de scolarisation : pour une population d'une tranche d'âge donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âge et l'effectif de la population totale correspondante.

Espérance de scolarisation : l'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

- Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », in *Données sociales – La société française*, édition 2006, Insee Références, mai 2006.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2007, DEPP, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Éducation »), fiches 4, 31.

1. Effectifs d'élèves et d'étudiants @

en milliers

	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2006-2007
Premier degré	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 644,1
dont : <i>préélémentaire</i>	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 578,4
CP-CM2	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 016,9
Second degré¹	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 418,0
dont : <i>1^{er} cycle</i>	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 100,6
<i>2^e cycle général et technologique</i>	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 491,2
<i>2^e cycle professionnel</i>	750,0	705,4	724,0	719,7
Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers²	204,4	232,7	231,2	232,0
Apprentissage	226,9	376,1	395,6	424,4^p
Enseignement supérieur	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 254,4
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	64,4	70,3	74,8	74,8
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	199,3	238,9	230,4	228,3
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	74,3	119,2	112,6	113,8
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 259,4
<i>écoles d'ingénieurs</i>	57,7	96,5	108,1	108,8
<i>écoles de commerce</i>	46,1	63,4	88,4	87,3
Total général	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 972,8

1. Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

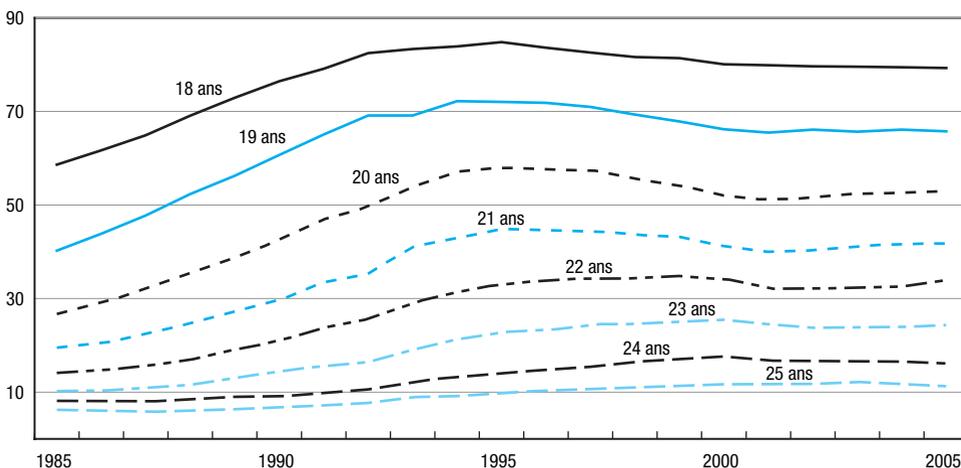
2. Spécial « santé », second degré agricole.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2. Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

en %



Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3. Espérance de scolarisation

en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,8
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,7	18,5
Filles	17,2	18,2	19,2	19,1	19,1
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

4 Réussite au baccalauréat

Lors de la session 2006, sur 638 661 candidats passant le baccalauréat en France, 524 057 ont obtenu leur diplôme, soit 17 449 de plus qu'à la session précédente. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 82,1 % (figure 1). Il est supérieur à ceux de toutes les sessions précédentes. D'après les résultats provisoires de la session de juin 2007, le taux de réussite serait en hausse de 1,2 point par rapport à celui de la session de juin 2006 et atteindrait 83,3 % d'admis. Pour 100 bacheliers, 54 obtiennent un baccalauréat général, 27 un baccalauréat technologique et 19 un baccalauréat professionnel.

En 2006, le taux de succès au baccalauréat général atteint 86,6 %. La série scientifique (S) enregistre le meilleur score (89,1 %), suivie de la série économique et sociale (ES, 84,4 %) et de la littéraire (L, 83,3 %). Le taux de réussite au baccalauréat technologique atteint 77,3 %, soit une hausse de 1,1 point par rapport à 2005. C'est également le taux obtenu au baccalauréat professionnel avec 2,7 points de plus qu'en 2005.

Toutes séries confondues, le taux de succès des filles est de 83,7 %, soit 3,6 points au-dessus de celui des garçons. Il atteint 87,0 % dans les séries générales pour 85,9 % chez les garçons, et l'écart en faveur des filles se vérifie pour chacune des séries ES (2,6 points), L (3,3 points) et S (2,6 points). Dans les séries

technologiques, l'écart est de 4,9 points en moyenne et de 3,2 points au baccalauréat professionnel. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,6 % des présents, mais 45,4 % seulement pour la série S) et technologique (50,9 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (41,2 %), avec de fortes variations selon les spécialités.

En 2006, le **taux d'accès au niveau du baccalauréat** s'élève à 69,7 % : 35,1 % dans une filière générale, 18,8 % dans une filière technologique et 15,8 % dans une filière professionnelle (figure 2). Entre 1980 et 1994, il a connu une forte croissance, passant de 34 % à 71 %. Il s'est stabilisé depuis.

La **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 64,3 % : 34,8 % dans une série générale, 17,2 % dans une série technologique et 12,3 % dans une série professionnelle (figure 3). De 1985 à 1995 la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 33 points. Depuis 1995, elle est stable, mais la part des diplômés des différents types de baccalauréat se modifie au cours du temps : celle des bacheliers généraux a perdu 2,4 points et celle des bacheliers technologiques 0,4 point au profit de celle des bacheliers professionnels, en hausse de 4,4 points. ■

Définitions

Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) : il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel. Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

Pour en savoir plus

- « Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat », *Note d'information* n° 07.15, DEPP, mai 2007.
- « Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine et Dom – Session de juin 2007 », *Note d'information*, DEPP, juillet 2007.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation* édition 2007, DEPP, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Éducation »), fiches 3, 5.

1. Résultats au baccalauréat par série @

	Session 2006					Taux de réussite 2007 ¹ (en %)	Taux de réussite 1995 (en %)
	Présentés		Taux de réussite (en %)				
	Total	Part des filles (en %)	Ensemble	Garçons	Filles		
Baccalauréat général	326 674	57,6	86,6	85,9	87,0	87,6	75,1
Littéraires	60 998	80,9	83,3	80,6	83,9	84,3	71,3
Sciences économiques et sociales	101 861	63,3	84,4	82,8	85,3	88,3	73,0
Scientifiques	163 815	45,4	89,1	88,0	90,6	88,4	78,5
dont : mathématiques	37 123	38,3	93,5	92,9	94,4	-	-
sciences de la vie et de la Terre	57 179	57,6	85,4	81,9	87,9	-	-
physique-chimie	57 008	44,1	90,9	89,9	92,2	-	-
Baccalauréat technologique	181 950	50,9	77,3	74,8	79,7	79,5	75,5
Baccalauréat professionnel	130 037	41,2	77,3	76,0	79,2	77,9	72,7
Ensemble	638 661	52,4	82,1	80,2	83,7	83,3	74,9

1. Données provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2. Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation

Type de diplôme préparé	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006
Général	33,4	36,5	34,2	33,9	34,6	35,1	35,1
Technologique	17,6	20,9	21,7	20,7	20,4	19,9	18,8
Professionnel	5,0	11,1	14,0	14,4	14,7	15,2	15,8 ¹
Ensemble²	56,0	68,5	69,9	69,1	69,7	70,2	69,7¹
dont Éducation nationale	54,0	64,3	63,4	62,9	63,5	63,8	63,2

1. Chiffres basés sur une estimation concernant les effectifs par apprentissage.

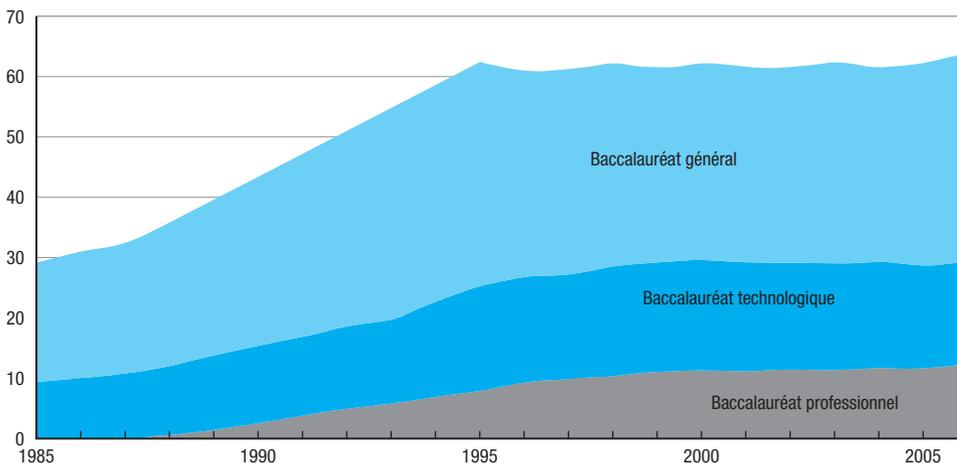
2. Apprentissage et formations agricoles compris.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990, 1995 et 2000, France métropolitaine et Dom pour les suivantes.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3. Proportion de bacheliers dans une génération @

en %



Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

5 Dépenses d'éducation

En 2006, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 121,4 milliards d'euros soit 6,8 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 920 € par habitant et 7 160 € par élève ou étudiant (*figure 1*).

De 6,7 % en 1985, la part de la DIE dans le PIB diminue pour atteindre 6,4 % en 1989. Suite aux lois de décentralisation mises en place en 1982, les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne commenceront les travaux importants de construction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. De 1990 à 1993, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 %, du fait de l'effort important des collectivités locales et de la revalorisation du statut des personnels enseignants, puis elle se stabilise jusqu'en 1997. Cette part diminue ensuite par paliers jusqu'en 2006 (*figure 2*). En effet, de 1998 à 2006, le PIB a progressé de 18,7 % alors que la DIE n'a cru que de 7,2 %.

L'État assure 63 % du financement de la DIE, et le seul ministère de l'Éducation nationale 55,9 %. Les collectivités territoriales en financent 20,6 %, les ménages 8,0 % et les autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales 2,0 %, notamment

par le biais de l'allocation de rentrée scolaire. Les entreprises participent pour 6,4 %. La **dépense annuelle moyenne par élève ou étudiant** croît, entre 1980 et 2006, de 2,1 % par an en prix constants, soit au même rythme que le PIB, en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et de la revalorisation du statut des enseignants. La dépense moyenne par élève du premier degré a connu la plus forte croissance : de 1980 à 2006, elle a progressé de 79 % en prix constants et s'établit aujourd'hui à 4 990 € (*figure 3*). Sur la même période, la dépense moyenne par élève du second degré a progressé de 61 % en prix constants et atteint 8 810 € en 2006. Enfin, la dépense pour l'enseignement supérieur a été multipliée par deux depuis 1980 et la dépense moyenne par étudiant (9 370 € en 2006) s'est accrue de 33 %. Depuis cette date, le nombre d'étudiants a doublé et a absorbé la plus grande partie de la hausse des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

En 2006, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 33,4 milliards d'euros (27,5 % de la DIE), celle destinée au second degré 53,1 milliards (43,8 %) et celle du supérieur 21,5 milliards (17,7 %). ■

Définitions

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : elle représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique...), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines, internats, médecine scolaire...) et dépenses demandées par les institutions (fournitures...).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation sur le compte de l'année 1999, puis d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule DIE. Trois changements ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales liées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Les coûts unitaires ne font pas l'objet d'une telle rétopolation avant 1999. Les montants des dépenses des deux dernières années sont provisoires.

Dépense moyenne par élève : elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

Pour en savoir plus

- « Le coût de l'éducation en 2006 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, DEPP, à paraître.
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Éducation »).

1. Dépense intérieure d'éducation (DIE)

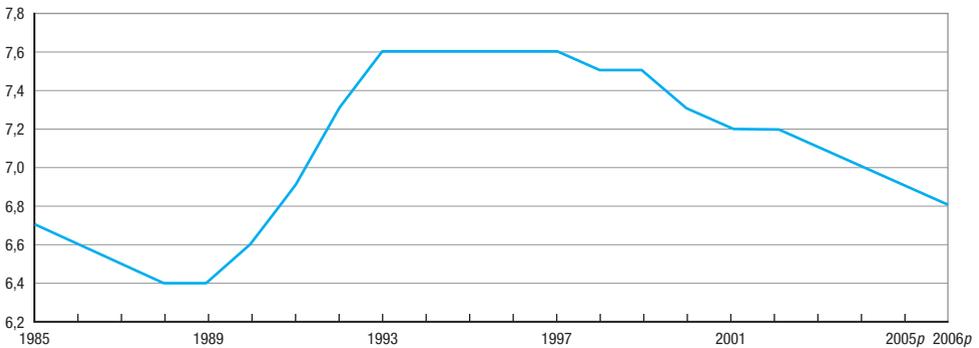
	1990	2000	2004	2005 _p	2006 _p
DIE aux prix 2006 (en milliards d'euros courants)	87,8	118,5	120,3	120,4	121,4
Par habitant (en euros)	1 510	1 950	1 930	1 920	1 920
Dépense moyenne par élève (en euros)	5 200	7 010	7 110	7 110	7 160
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	63,7	64,6	63,6	63,0	63,0
dont ministère de l'Éducation nationale	56,5	57,1	56,2	55,8	55,9
Collectivités territoriales	18,5	19,9	20,5	20,5	20,6
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,7	2,1	2,1	2,1	2,0
Entreprises	5,9	5,4	6,2	6,4	6,4
Ménages	11,2	8,0	7,6	8,0	8,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2. Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB)

en % du PIB



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3. Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement

en millions d'euros

	1990	2000	2004	2005 _p	2006 _p
DIE pour le premier degré¹					
aux prix courants	18 290	28 430	31 350	32 430	33 430
aux prix 2006	23 610	31 970	32 620	33 160	33 430
part dans la DIE totale (en %)	26,9	26,9	27,1	27,5	27,5
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2006	3 450	4 790	4 920	4 970	4 990
DIE pour le second degré²					
aux prix courants	30 740	47 880	51 750	51 570	53 130
aux prix 2006	39 690	53 840	53 840	52 740	53 130
part dans la DIE totale (en %)	45,2	45,5	44,8	43,8	43,8
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2006	6 620	8 660	8 810	8 680	8 810
DIE pour le supérieur³					
aux prix courants	11 160	17 720	20 090	20 840	21 470
aux prix 2006	14 410	19 920	20 910	21 310	21 470
part dans la DIE totale (en %)	16,4	16,8	17,4	17,7	17,7
Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2006	7 730	9 070	9 090	9 300	9 370

1. Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements préélémentaires, élémentaires et d'adaptation et intégration scolaire (AIS).

2. Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), y compris, depuis 1999, les dépenses consacrées à l'apprentissage du niveau secondaire.

3. Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

6 Recherche et développement

En 2005, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'élève à 36,7 milliards d'euros (Md€). En baisse depuis 2002, l'effort de recherche mesuré par la part de la DIRD dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à 2,13 %. Les entreprises et le secteur public contribuent de manière équivalente à la progression en volume de 1,4 % constatée par rapport à 2004 (*figure 1*). En 2006, la DIRD devrait connaître une croissance du même ordre de grandeur pour atteindre 38,0 Md€, sous l'effet d'une progression accentuée de l'activité de recherche des entreprises (+ 2,7 % en volume), alors que celle des administrations baisserait (- 1,0 % en volume).

En 2005, la **dépense intérieure de recherche et développement (R&D) des entreprises (DIRDE)** implantées sur le territoire national s'élève à 22,9 Md€, soit 63 % des montants de travaux de R&D. La recherche effectuée par les entreprises reste concentrée dans quelques branches d'activité : quatre branches réalisent 53 % de la DIRDE, contre 47 % en 1992 (*figure 2*). Première **branche de recherche** depuis 1999, l'industrie automobile conserve sa position en effectuant 15 % de la DIRDE. Au deuxième rang, la pharmacie en réalise 14 %, malgré la stagnation de ses dépenses de R&D en 2004. Les équipements de communication, incluant la téléphonie et l'industrie des composants électroniques, occupent la troisième place et l'aéronautique (11 % de la DIRDE en 2005), la quatrième.

La **dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA)** s'élève à 13,7 Md€ en 2005, dont près de 1,2 Md€ pour la Défense. L'activité de recherche dans l'enseignement supérieur représente 33 % de la recherche publique. Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC : CEA, Cnes, Anvar, Ifremer, etc.) en réalisent 25 %, et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST : CNRS, Inra, Inserm, etc.) 28 %. Ces derniers sont les principaux contributeurs à la croissance de la DIRDA entre 2004 et 2005 avec une augmentation des dépenses de + 5,5 % en volume. Les EPIC sont les seconds contributeurs avec une progression de leurs dépenses de R&D de + 3,5 % en volume. Le ministère de la Défense continue d'enregistrer la plus forte croissance (+ 7,4 % en volume), toutefois depuis 1993 sa part dans la dépense totale de R&D des administrations est passée de 20 % à 9 %.

En 2005, plus de 357 000 équivalents temps plein (ETP) travaillent pour la R&D (chercheurs et personnels de soutien), dont près de 56 % rémunérés par les entreprises (*figure 3*). Les effectifs progressent de 1,4 % par rapport à l'année précédente, avec une croissance plus forte pour les chercheurs (2,2 %). L'effectif total de recherche croît davantage dans les administrations que dans les entreprises. La part des chercheurs dans l'effectif total de R&D reste plus élevée dans le secteur public (60 %) que dans les entreprises (55 %). Elle est la plus élevée dans l'enseignement supérieur (71 %). ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et Dom) quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R&D). Elle regroupe la **dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE)** et celle **des administrations (DIRDA)**. La DIRDA inclut l'enseignement supérieur, la Défense, les établissements publics de recherche : à caractère scientifique et technique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), ainsi que les institutions sans but lucratif.

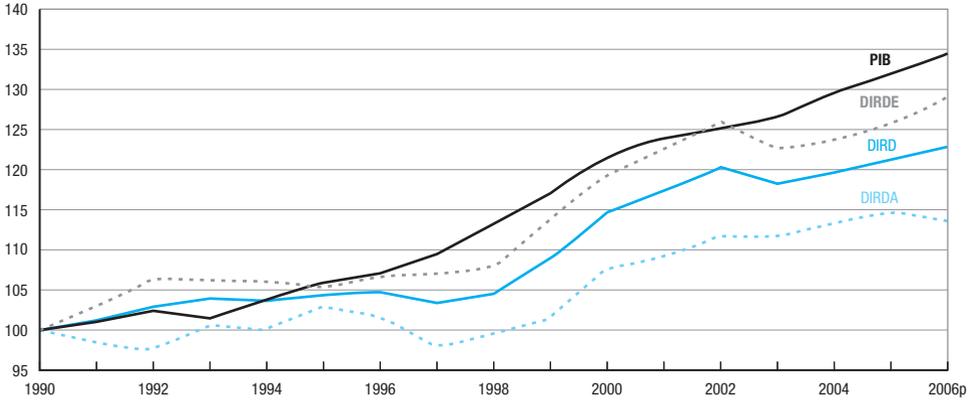
Branche de recherche : il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour en savoir plus

- « Dépenses de recherche et développement en France en 2005. Premières estimations pour 2006 », *Note d'information*, DEPP, à paraître.

1. Évolution en volume des DIRD, DIRDE, DIRDA et du produit intérieur brut (PIB)

indice 100 en 1990



Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DEPP.

2. Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en 2005

	en millions d'euros	en % du total
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	36 660	100
Effectuée par les entreprises (DIRDE)	22 935	63
Branches industrielles	20 853	57
Branches de services	2 082	6
Effectuée par les administrations (DIRDA)	13 725	37
Administrations publiques ¹	8 751	24
Enseignement supérieur ²	4 507	12
Institutions sans but lucratif	466	1

1. Dont EPIC, EPST, ministère de la Défense.

2. Universités et établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DEPP.

3. Effectifs de recherche des entreprises et des administrations en 2005

	Ensemble (en équivalents temps plein)	Part des chercheurs (en %) ¹
Entreprises	198 864	55
Branches industrielles dont :	175 204	52
Industrie automobile	33 001	43
Industrie pharmaceutique	22 645	43
Fabrication d'instruments de mesure, radiodétection	12 674	73
Construction aéronautique et spatiale	16 308	56
Fabrication de matériaux et composants électroniques	23 442	80
Industrie chimique	11 374	39
Branches de services dont :	23 661	73
Services informatiques	13 036	83
Services de transport et de communication	7 324	58
Administrations	158 462	60
Administrations publiques dont :	84 304	
Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)	52 572	51
Établissements public à caractère industriel et commercial (EPIC)	22 971	61
Défense	3 771	n.d.
Enseignement supérieur¹	67 856	71
Institutions sans but lucratif	6 302	55

1. Dans les administrations, il s'agit des chercheurs, ingénieurs de recherche et boursiers de thèse.

Source : ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DEPP.

7 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990 le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est depuis stabilisé. En 2004, un peu plus de 40 % des jeunes sortant de formation initiale sont diplômés du supérieur au lieu de 15 % environ à la fin des années 1970. L'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** correspond au seuil minimum de qualification défini par l'Union européenne (repris par les critères de référence de la stratégie de Lisbonne) et les organismes internationaux. En 2005, 17 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme (*figure 1*). Les filles réussissent mieux leur parcours de formation que les garçons : 14 % d'entre elles n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire contre 19 % des jeunes hommes.

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent au chômage que les actifs ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. En 2005, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale se situe à 18,8 % (*figure 2*). À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,0 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

L'exposition des jeunes au chômage dépend fortement de leur niveau d'éducation. Ainsi, en 2005, 41 % des jeunes actifs sortis depuis un à quatre ans sans diplôme ou avec seule-

ment le brevet sont au chômage. Cette situation est moins fréquente pour les titulaires d'un CAP ou BEP (24 %) et les bacheliers (17 %), et encore moins pour les diplômés du supérieur (11 %). Pour tous les niveaux de diplôme, les taux de chômage diminuent avec l'ancienneté sur le marché du travail, mais les écarts subsistent entre diplômés et non-diplômés.

Les jeunes actifs occupent d'autant plus fréquemment des emplois temporaires (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stages, etc.) qu'ils sont peu diplômés. Un à quatre ans après la sortie d'études initiales, 44 % des emplois sont temporaires pour les diplômés au plus d'un brevet contre 25 % pour les diplômés du supérieur.

L'emploi des jeunes est traditionnellement sensible aux fluctuations économiques. Sur une longue période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme est stable, mais les écarts se creusent plus ou moins selon la conjoncture (*figure 3*). Avant 1997, les plus diplômés apparaissaient relativement protégés des aléas conjoncturels tandis que les peu ou pas diplômés y étaient surexposés. Les jeunes diplômés du supérieur ont ensuite été les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail entre 1997 et 2001, alors que les personnes sans diplôme en ont bénéficié plus tardivement et moins nettement. La remontée du chômage qui a suivi a concerné tous les jeunes en phase d'insertion quel que soit leur diplôme. ■

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : comprend les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents (niveau V ou IV).

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins 1 an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Enquête Emploi : voir fiche 8.

Pour en savoir plus

- Bilan Formation-Emploi, en ligne sur le site www.insee.fr : www.insee.fr/fr/ffc/bfe/accueil.htm
- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- « Bilan Formation-Emploi – Formation et qualité des emplois occupés », *Économie et Statistique* n° 388-389, Insee, juin 2006.
- Fondeur Y., Minni C., « L'accès des jeunes à l'emploi » in *Données sociales : la société française*, édition 2006, *Insee Références*, juin 2006.
- « Bilan Formation-Emploi – De l'école à l'emploi : parcours », *Économie et Statistique* n° 378-379, Insee, juillet 2005.

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans en 2005

en %

	Ensemble	Hommes	Femmes	Niveau CITE ¹	Niveau de formation ²
Bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur	65,8	59,8	71,6	3 à 5	I à IV
Diplômés des CAP/BEP	17,4	20,8	14,1	3C	IV-V
Total diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	83,2	80,6	85,7	3 à 5	
Terminale générale, technologique, professionnelle	4,4	4,7	4,2	2	IV
Terminales de CAP et BEP	4,3	5,7	2,8	2	V
Seconde ou Première générale ou technologique	1,6	1,6	1,5	2	V
Première année de CAP/BEP, premier cycle ou en deçà	6,6	7,4	5,8	0 à 2	VI-Vbis
Total non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	16,8	19,4	14,3	0 à 2	
Ensemble	100,0	100,0	100,0		

1. Classification internationale type des enseignements de l'Unesco.

2. Classification française de 1969.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 20 à 24 ans au moment de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi en moyenne annuelle, données révisées en fonction des estimations démographiques 2005 ; calculs DEPP.

2. Taux de chômage (au sens du BIT) en 2005 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales

en %

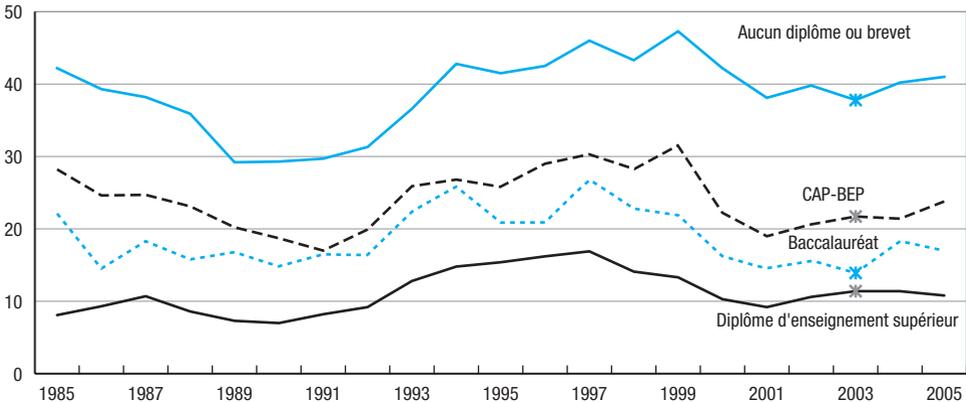
	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme d'enseignement supérieur	10,8	6,6	6,8
Baccalauréat	17,0	9,7	9,2
CAP, BEP	23,8	13,8	8,4
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	41,0	29,5	14,4
Ensemble	18,8	12,0	9,8

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi en moyenne annuelle, données révisées en fonction des estimations démographiques 2005.

3. Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études initiales

en %



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a un changement de série à partir de 2003.

Champ : France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquête Emploi en moyenne annuelle, données révisées en fonction des estimations démographiques 2005.

8 Population active

En 2005, la **population active** est estimée à 27,6 millions de personnes en moyenne annuelle selon l'**enquête Emploi**, dont 14,8 millions d'hommes et 12,8 millions de femmes (*figure 1*). En dix ans, la population active a augmenté d'environ 1,8 million de personnes, et le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler est passé de 67,9 % à 69,1 %. Les travaux méthodologiques en cours sur l'enquête Emploi ne permettent pas encore d'actualiser les données concernant la population active pour 2006.

Le taux d'activité des femmes atteint 63,8 % en 2005 (*figure 2*). Il a progressé de près de 7 points en quinze ans, alors que le taux d'activité des hommes est resté globalement stable sur la même période (*figure 3*). Aussi, la part des femmes parmi les actifs continue d'augmenter : elle atteint 46,4 % en 2005, contre 45,5 % en 2000 et 43,3 % en 1990. Parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans, l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes reste marqué : il est de 13,3 points en 2005. Dans cette classe d'âge, environ une femme sur cinq est inactive en 2005, alors que cette situation est très rare chez les hommes (5,6 %). La différence

entre les taux d'activité masculin et féminin est plus faible chez les 15-24 ans (7,4 points) et chez les 50-64 ans (9,0 points).

Depuis 1990, le taux d'activité global des personnes de 50 à 64 ans est en progression constante. Cependant, pour les hommes, une baisse s'est amorcée il y a quelques années, conséquence en partie de la réforme des retraites d'août 2003. Celle-ci permet en effet aux salariés ayant effectué des carrières longues de quitter la vie active avant 60 ans. Le taux d'activité des femmes de 50-64 ans, peu concernées par ces dispositions, continue en revanche de progresser.

Selon le scénario central des **projections** effectuées par l'Insee, la population active devrait encore progresser au cours des prochaines années, pour atteindre 28,3 millions de personnes en 2015 (*figure 4*). Elle se stabiliserait ensuite et se maintiendrait entre 28,2 et 28,5 millions de personnes entre 2015 et 2050. Le taux d'activité devrait légèrement augmenter et atteindre 70,5 % en 2050. En 2005, on compte 2,2 actifs pour un inactif de 60 ans ou plus. En 2050, ce rapport tomberait à 1,4 actif pour un inactif de 60 ans ou plus. ■

Définitions

Population active : la population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT, voir fiches 9 et 10).

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Taux d'activité : le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Projections de population active : ces projections s'appuient sur les nouvelles projections de population totale pour la France métropolitaine et sur des projections de taux d'activité actualisées au vu des dernières observations et du contexte institutionnel. Elles prennent en compte les impacts observés et à venir des réformes des retraites de 1993 et 2003. Le scénario tendanciel décrit un des futurs possibles si les grandes tendances démographiques et d'activité observées par le passé se poursuivent.

Pour en savoir plus

- Coudin E., « Projections 2005-2050 - Des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.
- Minni C. « Structure et évolution de la population active selon l'âge », in *Données sociales - La société française*, édition 2006, *Insee Références*, mai 2006.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage », fiche 32.

1. Population active et taux d'activité

en milliers

	1990	1995	2000	2005
Population active totale¹	25 382	25 902	26 701	27 637
dont : <i>hommes</i>	14 387	14 267	14 551	14 824
<i>femmes</i>	10 995	11 635	12 150	12 813
Taux d'activité², en %	67,2	67,9	69,0	69,1

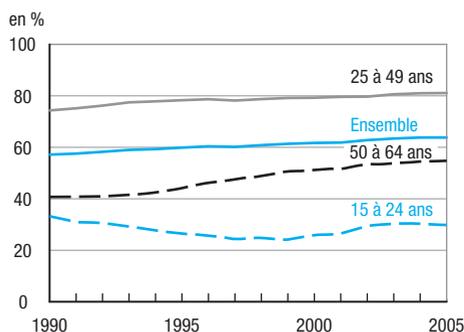
1. Ensemble des personnes de 15 ans ou plus. En mars de chaque année, sauf en 2005 (moyenne annuelle). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee.

2. Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge

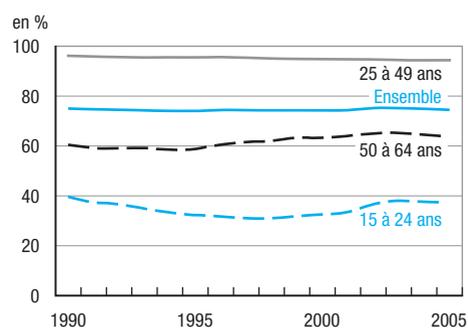


Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, taux d'activité en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Taux d'activité des hommes selon la tranche d'âge



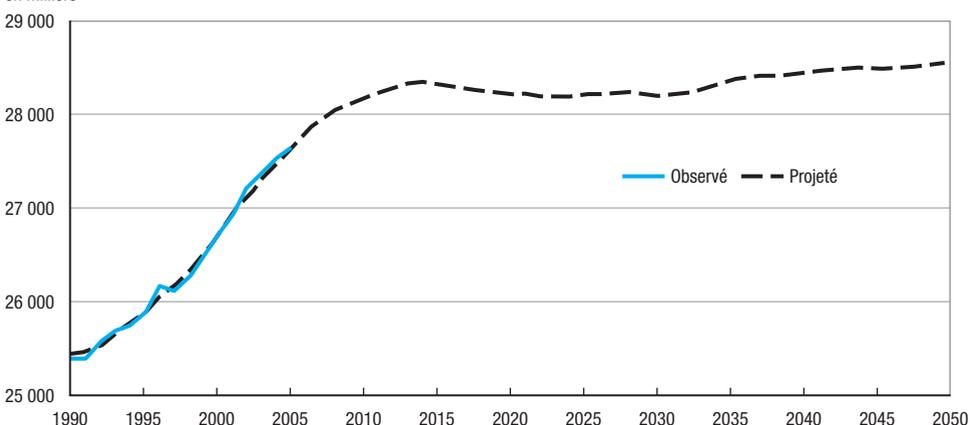
Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, taux d'activité en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

4. Projection de population active en moyenne annuelle selon le scénario tendanciel

en milliers



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, projections de population active 2006-2050.

9 Emploi

Fin 2006, selon les **estimations d'emploi** de l'Insee, la **population active occupée** est estimée à 25,1 millions de personnes, dont 22,9 millions de salariés et 2,2 millions de non-salariés (*figure 1*). Au cours de l'année 2006, environ 283 000 emplois sont créés, soit plus qu'en 2005 (+ 177 000 emplois) et qu'en 2004 (+ 108 000 emplois). La construction reste l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques en termes d'emploi (+ 4,6 % de salariés en 2006), devant les services marchands (+ 2,9 %). Dans les secteurs non marchands, l'emploi aidé contribue positivement à la hausse de l'emploi pour la première fois depuis le début des années 2000 et les établissements et les associations privés du tertiaire non marchand affichent une création de 40 000 emplois sur l'année 2006. En revanche, l'emploi industriel continue de diminuer, même si la baisse est moins importante en 2006 (- 1,6 %) qu'en 2005 (- 2,3 %) et qu'en 2004 (- 2,3 %).

Selon les données de l'**enquête Emploi**, le temps partiel concerne en 2005 environ 17 % des actifs occupés de plus de 15 ans (*figure 2*). Depuis le début des années 1980 et jusqu'en 1999, le temps partiel a régulièrement progressé, avant de reculer jus-

qu'en 2002. Depuis, il est à nouveau en hausse. Une femme sur trois travaille à temps partiel contre seulement un homme sur vingt. Parmi les femmes ayant un emploi, la part du temps partiel atteint 36,3 % pour celles qui ont un conjoint et des enfants, contre 25,5 % pour celles en couple mais sans enfant et 20,0 % pour celles qui vivent seules et sans enfant. Par ailleurs, les femmes qui sont cadres travaillent deux fois moins souvent à temps partiel (19,6 % en moyenne en 2005) que celles qui sont employées (38,5 %).

En moyenne sur l'année 2005, le **sous-emploi** concerne 5,2 % des actifs occupés. Ainsi, environ 1,3 million de personnes – dont trois-quarts de femmes – ont involontairement travaillé moins qu'elles ne l'auraient souhaité. La part du sous-emploi dans l'emploi total augmente à nouveau depuis 2002, après cinq années de baisse entre 1997 et 2002. Le sous-emploi touche plus souvent les jeunes, les non-diplômés et les titulaires de contrats aidés. Le tertiaire concentre 93 % des actifs sous-employés, alors que le sous-emploi est très rare dans l'agriculture, l'industrie ou la construction (moins de 2 %). ■

Définitions

Estimations d'emploi : elles ont pour objectif de fournir à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activité. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises. Voir aussi l'encadré 1 du chapitre « Emploi et chômage » de la vue d'ensemble de cet ouvrage.

Population active occupée : elle regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

Enquête Emploi : voir fiche 8.

Sous-emploi : il comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes : soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles (qu'elles recherchent effectivement un travail supplémentaire ou non) ; soit elles travaillent à temps complet mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Pour en savoir plus

- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2007.
- « L'enquête Emploi en 2005 », *Insee Résultats* n° 68, Collection Société, juin 2007.
- Arnault S., « Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes », *Insee Première* n° 1046, octobre 2005.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage »).

1. L'emploi selon le secteur d'activité

en milliers, données brutes en fin d'année

Secteur d'activité	Variations annuelles d'emploi					Niveau d'emploi au 31/12/2006
	2002	2003	2004	2005	2006	
Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles¹	+ 34	- 52	+ 31	+ 92	+ 187	15 655
Industrie	- 86	- 102	- 91	- 88	- 59	3 714
dont : industrie manufacturière	- 85	- 97	- 82	- 79	- 50	2 923
Construction	+ 2	+ 13	+ 25	+ 47	+ 62	1 408
Tertiaire concurrentiel	+ 119	+ 37	+ 98	+ 133	+ 184	10 533
dont : commerce	+ 29	+ 19	+ 4	+ 15	+ 17	3 047
services marchands ²	+ 64	+ 17	+ 81	+ 112	+ 150	5 402
Emploi salarié tertiaire essentiellement non marchand³	+ 118	+ 12	+ 37	+ 64	+ 81	6 955
dont : tertiaire non marchand privé ⁴	+ 50	+ 26	+ 39	+ 29	+ 40	2 036
Emploi salarié agricole	- 1	+ 5	+ 2	- 6	- 5	336
Emploi non salarié	- 2	- 2	+ 37	+ 26	+ 21	2 227
Emploi total	+ 149	- 36	+ 108	+ 177	+ 283	25 172
dont : emploi salarié total	+ 152	- 34	+ 71	+ 151	+ 262	22 945

1. Secteurs essentiellement marchands : ensemble hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

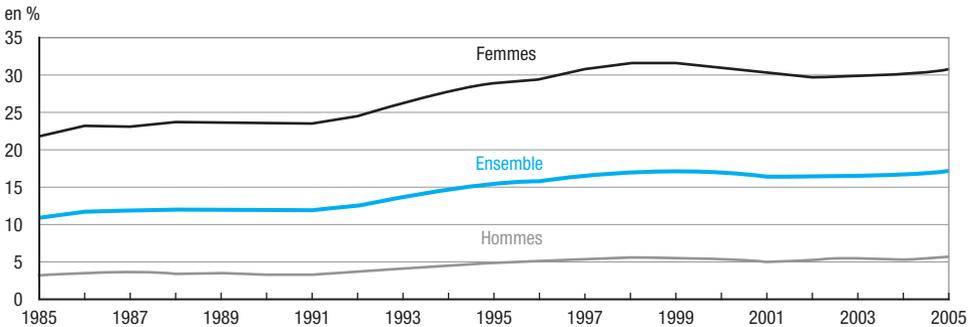
2. Services aux entreprises et aux particuliers.

3. Y compris contrats aidés.

4. Données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Source : Insee, estimations d'emploi.

2. Proportion d'actifs occupés à temps partiel

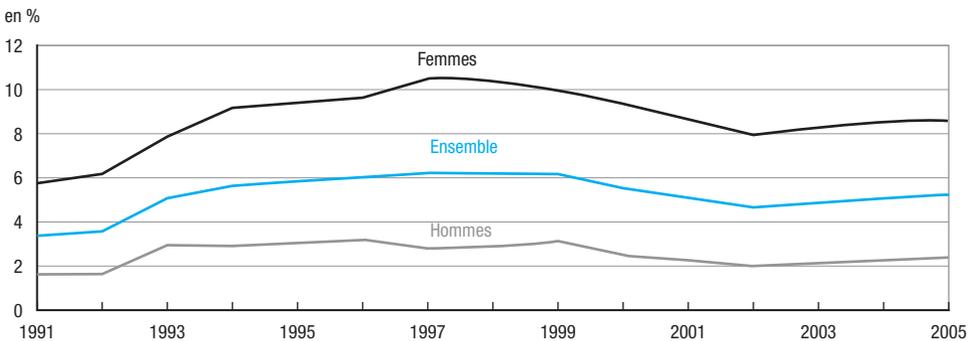


Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Taux de sous-emploi dans l'emploi total



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi – séries longues.

10 Chômage

En 2005, on compte, en moyenne annuelle, 2,7 millions de **chômeurs au sens du BIT** selon l'**enquête Emploi** (figure 1), soit un **taux de chômage** de 9,8 %. Les travaux méthodologiques en cours sur l'enquête Emploi ne permettent pas encore d'actualiser ce taux de chômage pour 2006. Le chômage diminue en 2006, mais l'ampleur de cette baisse reste incertaine (voir le chapitre « Emploi et chômage » de la vue d'ensemble). Les femmes sont plus fréquemment au chômage que les hommes, même si l'écart entre les taux de chômage féminin et masculin se réduit depuis quelques années. Plus d'un jeune sur cinq âgé de 15 à 24 ans est au chômage en 2005, contre 9,0 % des 25-49 ans et 6,7 % des 50 ans ou plus. Les personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études sont les plus touchées par le chômage (15,0 %) alors que les diplômés de niveau bac + 2 ou plus ont un risque de chômage deux fois moindre (7,0 %). Les fortes disparités entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent : en 2005, le chômage est presque quatre fois plus fréquent chez les ouvriers non qualifiés (18,8 %) que chez les cadres (4,9 %).

Le **chômage de longue durée** touche environ 1,1 million de personnes en 2005, soit 42,5 % des chômeurs (figure 2). La part des personnes au chômage depuis au moins un an augmente avec l'âge : elle passe de

29,4 % chez les 15-24 ans à 46,0 % chez les 30-49 ans et 62,3 % chez les 50 ans ou plus. La proportion de chômeurs de longue durée est légèrement plus importante chez les femmes (43,2 %) que chez les hommes (41,8 %). Ceci n'est plus vrai pour les chômeurs de 50 ans ou plus, parmi lesquels 63,2 % des hommes sont chômeurs de longue durée contre 60,9 % des femmes. La part des chômeurs de très longue durée (au chômage depuis deux ans ou plus) est de 21,6 % en 2005. La fin d'un contrat à durée déterminée reste le principal motif de la recherche d'emploi (42,0 % en 2005), devant le licenciement (24,0 %). La part des démissions, qui concernent environ un chômeur sur dix, est stable depuis plusieurs années.

Les statistiques d'activité de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) sur les **demandeurs d'emploi** permettent également de suivre l'évolution du chômage. Elles ne visent cependant pas à cerner le chômage au sens du BIT et sont susceptibles d'être affectées par des modifications dans la gestion des demandeurs d'emploi. Fin 2006, environ 3,7 millions de demandeurs d'emploi sont enregistrés auprès de l'ANPE, toutes catégories confondues et hors personnes dispensées de recherche d'emploi (figure 3). Parmi eux, environ 2,3 millions n'ont pas d'activité et sont immédiatement disponibles. ■

Définitions

Chômeurs au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir fiche 8.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Chômage de longue durée : un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

Demandeurs d'emploi : les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Ces demandeurs sont enregistrés à l'ANPE dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée – à temps plein ou à temps partiel – ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

Pour en savoir plus

- *Note de conjoncture*, Insee, juin 2007.
- Attal-Toubert K., Lavergne H., « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *Insee Première* n° 1070, mars 2006.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitres « Emploi et chômage », « Indicateurs d'inégalités sociales »), fiche 32.

1. Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT), en moyenne annuelle

en %

	2002	2003	2004	2005
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 396	2 682	2 734	2 717
dont : <i>hommes</i>	1 149	1 300	1 330	1 328
<i>femmes</i>	1 247	1 383	1 404	1 389
Taux de chômage				
Ensemble	8,8	9,8	9,9	9,8
Hommes	7,8	8,8	9,0	8,9
Femmes	10,1	11,0	11,0	10,9
15-24 ans	19,1	21,5	22,7	22,8
25-49 ans	8,2	9,0	9,1	9,0
50 ans ou plus	6,5	7,2	7,1	6,7
Cadres	3,6	4,1	4,8	4,9
Professions intermédiaires	4,3	5,0	5,9	5,5
Employés	8,8	9,1	10,2	10,2
Ouvriers	9,9	10,9	12,3	12,4
dont : <i>ouvriers qualifiés</i>	7,0	7,4	8,5	8,5
<i>ouvriers non qualifiés¹</i>	14,7	16,7	18,5	18,8
Rapport ouvriers non qualifiés / cadres ²	4,0	4,1	3,9	3,8

1. Y compris ouvriers agricoles.

2. Ce rapport figure dans la liste d'indicateurs de base proposée par le Conseil National de l'Information Statistique pour suivre l'évolution des inégalités sociales. Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT), en moyenne annuelle

en %

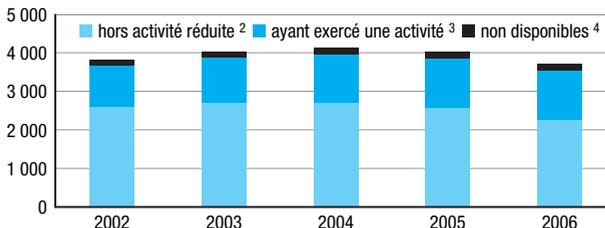
	2002	2003	2004	2005
Personnes au chômage depuis un an ou plus				
Ensemble	41,3	42,9	41,6	42,5
15-29 ans	26,2	28,1	27,8	29,4
30-49 ans	44,9	46,7	45,3	46,0
50 ans et plus	62,9	62,3	62,0	62,3
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus				
Ensemble	22,5	22,4	20,3	21,6
15-29 ans	10,7	10,8	8,7	10,4
30-49 ans	24,0	24,1	22,5	23,5
50 ans et plus	42,9	40,9	39,3	41,3
Circonstance de la recherche d'emploi				
Fin d'emploi à durée déterminée	38,0	36,7	40,5	42,0
Licenciement	23,9	24,0	25,3	24,0
Démission	10,7	10,1	10,5	10,5
Autres circonstances	27,4	29,2	23,7	23,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Nombre de demandeurs d'emploi en fin d'année¹

en milliers



1. Au 31 décembre de chaque année, données corrigées des variations saisonnières.

2. Catégories 1,2,3 sans activité réduite.

3. Catégories 5,6,7,8 et catégories 1,2,3 avec une activité réduite.

4. Catégorie 4.

Champ : France métropolitaine, hors personnes dispensées de recherche d'emploi.

Source : Dares, statistiques du marché du travail.

11 Politique de l'emploi

En 2006, les entrées dans les **dispositifs spécifiques** de la politique de l'emploi sont en augmentation par rapport à 2005, principalement grâce au secteur non marchand (*figure 1*). En effet, même si le contrat emploi solidarité (CES) et le contrat emploi consolidé (CEC) sont sur la fin de leur existence (les entrées de 2006 sont uniquement des avenants de reconduction du CEC), les entrées dans les contrats aidés créés en 2005 par le plan de cohésion sociale (contrat d'accompagnement vers l'emploi – CAE – et contrat d'avenir – CAV –) sont désormais en rythme de croisière. Les nouvelles mesures du **plan de cohésion sociale** correspondent à environ 350 000 embauches en 2006, soit 127 % de plus qu'en 2005.

Dans le secteur marchand, les entrées sont également plus nombreuses en 2006 qu'en 2005 (+ 6,1 %), grâce au dynamisme de l'alternance. Le contrat de professionnalisation, qui remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, a fortement progressé en 2006, avec plus de 140 000 entrées (+ 52,6 %). En revanche, les entrées dans les mesures d'aides sont en baisse, malgré le dynamisme du contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) et du soutien à l'embauche des jeunes en entreprise (SEJE). Les mesures d'abaissement des coûts salariaux totalisent 222 000 entrées en 2006, soit 4,0 % de moins qu'en 2005. En effet, le nouveau contrat initiative emploi (CIE) réalise moins d'embauches qu'en 2006 (– 9 %) et l'ancien CIE n'existe plus. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'insertion et de formation auprès des adultes

continue de reculer en 2006 (– 20,4 %). La forte baisse en 2005 s'expliquait par l'arrêt de certains stages à destination des chômeurs comme les stages d'insertion et de formation professionnelle à l'emploi (SIFE). En 2006, ce sont les formations conventionnées Unedic, ainsi que les allocations de formation préalable à l'embauche (AFPE) qui sont en baisse (respectivement – 16 % et – 15 %).

Si les entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi progressent, le nombre total de bénéficiaires est en revanche en baisse en 2006. L'augmentation du stock de bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand ne compense en effet pas la baisse beaucoup plus importante du nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur marchand (*figure 2*). Les bénéficiaires de dispositifs d'insertion et de formation auprès des adultes stagnent en 2006, après une diminution en 2005.

En 2005, la **dépense pour l'emploi** représente environ 57,5 milliards d'euros, soit 3,3 % du produit intérieur brut (PIB). Elle est en diminution par rapport à 2004 (*figure 3*), alors qu'elle augmentait depuis 2000. Ceci est dû en particulier à la baisse des dépenses d'indemnisation du chômage (– 3 %), pour la première fois depuis 2000. Les dépenses consacrées aux retraits d'activité continuent également de diminuer. À cette dépense pour l'emploi, s'ajoutent les dépenses consacrées aux allègements généraux de charges sociales, en constante augmentation depuis 2000. En 2005, ces dépenses s'élèvent à plus de 17 milliards d'euros, soit 1 % du PIB. ■

Définitions

Dispositifs spécifiques : mesures de la politique d'emploi visant des publics « cibles », personnes éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail.

Plan de cohésion sociale : inscrit dans la loi du 18 janvier 2005, il agit dans trois grands domaines : emploi, logement et égalité des chances. Parmi les mesures concernant l'emploi, il a instauré une refonte et une simplification des contrats aidés.

Dépense pour l'emploi : cet agrégat comprend les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des pré-retraites, et en faveur de l'emploi.

Pour en savoir plus

- « Le coût de la politique d'emploi en 2005 », *Premières Synthèses* n° 32.2, Dares, août 2007.
- Note de conjoncture, fiche thématique « emploi », Insee, juin 2007.
- « Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre de 2006 : l'emploi sur un rythme de croisière », *Premières Informations* n° 13.5, Dares, mars 2007.

1. Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

en milliers, en fin d'année

	2005	2006	Évolution 2006/2005 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand¹	700	743	+ 6,1
dont : abaissement des coûts salariaux	230	222	- 4,0
formations en alternance	371	413	+ 11,2
dont : contrats d'apprentissage	258	271	+ 5,3
contrats de professionnalisation	92	141	+ 52,6
Emplois aidés dans le secteur non marchand	310	373	+ 19,6
dont : contrats emploi solidarité (CES) et contrats emploi consolidé (CEC) ²	148	19	- 87,4
nouvelles mesures du plan de cohésion sociale (CAE et CAV) ³	153	350	+ 127,3
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes⁴	60	47p	- 20,4

1. Ces données diffèrent en niveau de celles de la note de conjoncture de l'Insee, car leur champ est plus étendu (bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprise – ACCRE –, entreprises d'insertion, etc.).

2. Y compris avenants de reconduction.

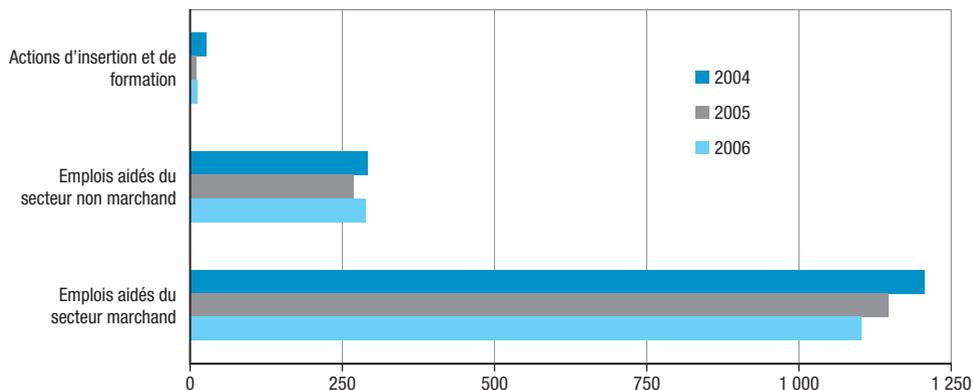
3. Contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir.

4. Certaines données d'action d'insertion et de formation ne sont disponibles que jusqu'à septembre 2006.

Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unedic.

2. Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi

en milliers, stocks estimés en fin d'année



Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unedic.

3. Dépenses pour l'emploi

en millions d'euros courants

	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses passives	25 348	28 796	31 364	32 319	31 335
Indemnisation du chômage	21 838	26 124	29 243	30 442	29 817
Incitation au retrait d'activité	3 510	2 672	2 121	1 877	1 517
Dépenses actives	27 362	27 777	26 859	26 198	26 168
Formation professionnelle	13 083	12 777	13 012	13 318	13 437
Promotion de l'emploi et exonérations non compensées	11 471	11 560	10 319	9 150	8 835
Autres ¹	2 809	3 440	3 528	3 731	3 897
Total de la dépense pour l'emploi	52 711	56 573	58 223	58 518	57 503
En % du produit intérieur brut (PIB)	3,5	3,7	3,7	3,5	3,3
Total des allègements généraux²	14 416	15 425	16 090	16 275	17 193
En % du PIB	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	67 127	71 998	74 313	74 793	74 696
En % du PIB	4,5	4,6	4,7	4,5	4,3

1. Maintien de l'emploi, incitation à l'activité, fonctionnement du marché du travail.

2. Rupture de série pour les allègements généraux : les dépenses sont présentées en « encaissements/décaissements » (dépenses au cours de l'année) en 2004 et 2005 et en « droits constatés » (dépenses au titre de l'année) de 2001 à 2003.

Source : Dares, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Forec.

12 Salaires du secteur privé et semi-public

En 2005, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, le **salaire mensuel moyen** pour un travail à temps complet s'établit à 1 904 € nets de tous prélèvements à la source, soit une augmentation en euros courants de 2,9 % par rapport à 2004. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,8 % en moyenne annuelle en 2005, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants, après avoir stagné entre 2003 et 2004 (*figure 1*).

Les cadres sont les premiers bénéficiaires de cette hausse (+ 2,0 % en euros constants pour le salaire net), devant les ouvriers (+ 1,5 %) et les employés (+ 1,2 %), grâce notamment aux revalorisations du Smic, et les professions intermédiaires (+ 1,0 %). Ces évolutions contrastées s'expliquent en partie par des différences de répartition et de dynamique sectorielles : les employés sont plus nombreux dans les services marchands, dans lesquels l'emploi augmente en 2005. Or les derniers recrutés sont en général moins rémunérés que les salariés déjà en place, ce qui peut freiner la hausse du salaire moyen de la catégorie (*figure 2*).

Entre juillet 2003 et juillet 2005, les salaires minimaux ont été revalorisés dans le cadre de la loi « Fillon », qui a permis la convergence progressive des salaires horaires assurés par le **Smic** et les garanties mensuelles de rémunérations (GMR).

Puis, le 1^{er} juillet 2005, le salaire minimum net a été relevé de 5,5 %. Compte tenu de la hausse des prix, le Smic net progresse de 3,6 % entre 2004 et 2005. Malgré cette hausse, l'éventail des salaires est peu modifié, avec un **rapport interdécile** quasiment stable à 2,9 (*figure 3*). En effet, si l'augmentation du Smic se diffuse surtout dans le bas de la hiérarchie salariale, l'évolution de la rémunération nette a été positive pour l'ensemble des salariés. En 2005, 10 % des salariés à temps complet gagnent moins de 1 042 € mensuels nets, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 3 029 €. La médiane, qui partage la population des salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 528 € nets par mois.

En 2005, les salaires des femmes ont progressé en moyenne plus fortement que ceux des hommes (+ 1,5 % contre + 0,9 % en euros constants pour les temps complets). En conséquence, l'écart salarial entre les hommes et les femmes à temps complet se réduit légèrement, passant de 19,4 % en 2004 à 18,9 % en 2005. Ce différentiel de salaire s'explique en partie par le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes postes, notamment en termes de catégorie socioprofessionnelle. ■

Définitions

Secteur privé et semi-public : le champ couvert ici comprend les salariés à temps complet, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salaires moyens : moyenne des salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à temps complet six mois dans l'année et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 € par an.

Smic (Salaire minimum de croissance) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac »), à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Il est également revalorisé à chaque hausse de au moins 2 % de l'indice des prix (hors tabac). Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France », édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.

Salaires du secteur privé et semi-public 12

1. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2004	2005	2005/1998 (en moyenne annuelle)	2005/2004
Ensemble	19 570	22 207	22 842	0,6	1,0
Cadres ¹	37 342	43 648	45 327	0,7	2,0
Professions intermédiaires	20 648	22 499	23 139	0,0	1,0
Employés	14 654	15 602	16 079	0,0	1,2
Ouvriers	14 468	16 359	16 900	0,7	1,5
Hommes	21 009	23 797	24 446	0,6	0,9
Cadres ¹	39 746	46 509	48 241	0,8	1,9
Professions intermédiaires	21 738	23 685	24 320	0,0	0,9
Employés	15 740	16 314	16 772	-0,3	1,0
Ouvriers	14 892	16 755	17 290	0,7	1,4
Femmes	16 772	19 186	19 818	0,8	1,5
Cadres ¹	29 818	35 643	37 253	1,1	2,7
Professions intermédiaires	18 813	20 711	21 380	0,1	1,4
Employés	14 148	15 266	15 755	0,1	1,4
Ouvriers	12 100	13 984	14 537	1,1	2,1

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

2. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le secteur

	Structure des effectifs (en %)		Niveau en euros courants		Évolution 2005/2004 en euros constants (en %)
	2004	2005	2004	2005	
Ensemble	100,0	100,0	22 207	22 842	1,0
dont : <i>industrie</i>	25,2	24,9	22 985	23 599	0,9
<i>construction</i>	8,6	8,9	19 236	19 786	1,0
<i>transports</i>	7,2	7,3	21 531	22 264	1,6
<i>commerce</i>	17,2	17,2	20 350	21 018	1,5
<i>services marchands</i>	41,9	41,7	23 203	23 888	1,1

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

3. Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2005

en euros

	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	12 506	23 617	14 968	11 520	11 968
2 ^e décile (D2)	13 955	27 351	17 039	12 626	13 228
3 ^e décile (D3)	15 278	30 420	18 694	13 441	14 196
4 ^e décile (D4)	16 695	33 547	20 251	14 217	15 107
5^e décile (médiane)	18 336	36 963	21 763	15 077	16 060
6 ^e décile (D6)	20 373	41 196	23 389	16 076	17 106
7 ^e décile (D7)	23 086	46 830	25 295	17 352	18 354
8 ^e décile (D8)	27 399	55 167	27 871	19 066	19 986
9 ^e décile (D9)	36 349	71 570	32 211	21 819	22 712
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

13 Salaires de la Fonction publique d'État

En 2005, les 1,84 million d'agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un **salaire moyen brut** annuel de 30 479 €, soit 2 540 € par mois. Ce salaire correspond à un **traitement indiciaire brut** de 25 417 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 5 062 € en moyenne. Une fois prélevés 2 595 € de cotisations sociales et 2 359 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 25 525 €, soit 2 127 € par mois (*figure 1*).

Entre 2004 et 2005, le salaire brut moyen a augmenté de 1,6 % en euros courants, et le salaire net moyen de 0,9 %. Compte tenu d'une hausse des prix à la consommation de 1,8 % en moyenne annuelle, le salaire annuel moyen diminue de 0,2 % en euros constants et de 0,9 % en net. Sur l'ensemble de la période 1998-2005, le salaire net moyen a progressé, en euros constants, de 0,1 % par an.

L'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place, mais aussi aux départs, notamment en retraite, et aux recrutements. En effet, les nouveaux entrants sont le plus souvent moins bien rémunérés que les sortants, ce qui peut donc tirer à la baisse le salaire moyen.

Le salaire net moyen des agents présents en 2004 et 2005 a progressé de 2,3 % en euros

courants entre 2004 et 2005, soit + 0,4 % en euros constants, sous l'effet notamment des avancements et promotions individuels (changements de corps, grade ou échelon). Cette progression salariale est légèrement plus importante pour les agents de catégorie A et B (respectivement + 0,5 % et + 0,7 % en euros constants) que pour les agents de catégorie C (+ 0,1 %).

Dans la Fonction publique d'État comme dans le secteur privé, les femmes sont en moyenne moins rémunérées que leurs collègues masculins (*figure 2*). Cet écart est en moyenne de 14 % dans la Fonction publique d'État mais il dépend aussi de la position sociale : il est de 18,5 % pour les cadres, mais de 6,5 % pour les professions intermédiaires. Quant aux employées et ouvrières de la Fonction publique d'État, elles gagnent en moyenne 13,5 % de moins que leurs homologues masculins.

En 2005, la moitié des agents titulaires de l'État ont perçu un salaire mensuel net de prélèvements supérieur à 2 001 € (*figure 3*). En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 377 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont perçu plus de 3 189 € soit 2,3 fois plus. Le **rapport interdécile** est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des agents des services civils de l'État (2,4). Les disparités de salaires augmentent avec la position sociale : ainsi le rapport interdécile passe de 1,8 pour la catégorie C à 2,2 pour la catégorie A. ■

Définitions

Salaire moyen (brut ou net) : il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés évalué en année-travail à plein temps à partir d'une exploitation des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 € par an.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

Rapport interdécile : voir fiche 12.

Pour en savoir plus

- « Les salaires en France », édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Gombault V., Quarré D., « Les salaires des agents de l'État en 2005 », *Insee Première* n° 1151, juillet 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Salaires »), fiche 12.

1. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon la catégorie

	Évolution 2005/2004 des effectifs ¹ (en %)	Niveau en euros courants		Évolution 2005/2004 en euros constants (en %)		
		2004	2005	De la moyenne	À structure constante	RMPP ²
Ensemble	- 0,7	25 290	25 525	- 0,9	- 1,6	+ 0,4
<i>dont titulaires</i>	+ 0,2	26 188	26 328	- 1,2	- 1,7	+ 0,5
Catégorie A	+ 2,9	30 469	30 342	- 2,2	- 2,0	+ 0,5
Catégorie B	- 8,3	23 696	24 004	- 0,5	- 1,6	+ 0,7
Catégorie C	- 0,9	19 345	19 525	- 0,9	- 0,8	+ 0,1

1. Les diminutions d'effectifs résultent essentiellement de transferts d'agents de la Fonction publique d'État vers les établissements publics entre 2004 et 2005.

2. Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2004 et 2005.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2004 et 2005 (semi définitif pour 2005).

2. Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2004	2005	2005/1998 ¹	2005/2004
Ensemble	22 474	25 290	25 525	0,1	- 0,9
Cadres	28 448	29 654	29 575	- 1,1	- 2,0
Professions intermédiaires	19 548	21 502	21 869	- 0,1	- 0,1
Employés et ouvriers	16 483	18 937	19 198	0,5	- 0,4
Hommes	24 568	27 488	27 744	0,1	- 0,9
Cadres	31 463	33 296	33 290	- 0,9	- 1,8
Professions intermédiaires	20 140	22 405	22 753	0,1	- 0,2
Employés et ouvriers	17 846	20 372	20 658	0,4	- 0,4
Femmes	20 883	23 687	23 922	0,3	- 0,8
Cadres	25 886	27 201	27 145	- 1,0	- 2,0
Professions intermédiaires	19 211	20 898	21 255	- 0,2	- 0,1
Employés et ouvriers	15 301	17 627	17 864	0,5	- 0,4

1. En moyenne annuelle.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 1998, 2004 et 2005 (semi définitif pour 2005).

3. Distribution des salaires nets annuels par catégorie en 2005

en euros

	Ensemble	Titulaires			
		Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1 ^{er} décile (D1)	15 441	16 524	19 776	18 447	14 052
2 ^e décile (D2)	18 094	18 881	21 844	19 603	15 293
3 ^e décile (D3)	19 931	20 509	23 773	20 659	16 492
4 ^e décile (D4)	21 563	22 147	25 542	21 855	17 664
5^e décile (médiane)	23 369	24 012	27 420	23 165	18 849
6 ^e décile (D6)	25 364	25 977	29 641	24 498	20 126
7 ^e décile (D7)	27 688	28 315	32 525	26 003	21 424
8 ^e décile (D8)	30 904	31 701	36 794	27 932	23 086
9 ^e décile (D9)	37 369	38 272	43 829	30 412	25 959
Rapport interdécile (D9/D1)	2,4	2,3	2,2	1,6	1,8

Lecture : en 2005, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 16 524 euros. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 24 012 euros.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État en 2005 (semi définitif).

14 Durée et conditions de travail, négociation collective

En 2002, la durée légale de 35 heures a été étendue à l'ensemble des entreprises ; depuis, le contingent légal d'heures supplémentaires a été plusieurs fois relevé, pour atteindre 220 heures en 2004. Entre 2002 et 2005, la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet mesurée par l'enquête Emploi a légèrement augmenté. En 2005, les hommes salariés à temps complet déclarent travailler 39 heures et 50 minutes en moyenne sur une semaine normale de travail, tous secteurs confondus, tandis que les femmes, qui occupent moins souvent des postes à responsabilité et sont davantage soumises aux contraintes familiales, déclarent 2 heures de moins (*figure 1*). Les non-salariés déclarent quant à eux une durée du travail nettement supérieure à celle des salariés : plus de 55 heures en moyenne pour les hommes et près de 45 heures pour les femmes.

Dans le secteur privé, la négociation collective aux niveaux interprofessionnel et de branche est relativement stable en 2006 (1 142 accords collectifs nouveaux ou avenants signés contre 1 096 en 2004, *figure 2*). Avec plus de 25 000 textes signés, la négociation d'**accords d'entreprise** progresse quant à elle d'environ 3 % en 2006, soit nettement moins qu'en 2005 (plus de 20 %). Sans atteindre les niveaux élevés des années 1998-2001, liés à la réduction négociée de la durée du travail, la négociation collective s'avère donc assez dynamique depuis 2004.

Le nombre d'accords signés ne donne qu'une vision partielle de l'activité de négociation dans les entreprises. D'après la nouvelle **enquête annuelle Acemo sur « la négociation et la représentation des salariés »**, 14 % des entreprises d'au moins dix salariés du secteur marchand non agricole ont engagé des négociations collectives en 2005 ; pour 8 sur 10 d'entre elles, au moins un accord a été signé au cours de l'année (*figure 3*). Les négociations étant plus fréquentes dans les grandes entreprises, 59 % de l'ensemble des salariés du champ sont potentiellement concernés par ces négociations. Par ailleurs, 75 % des entreprises ayant au moins un délégué syndical, donc assujetties à l'obligation annuelle de négocier, ont effectivement engagé au moins une négociation au niveau central durant l'année.

Le dynamisme de la négociation collective d'entreprise observé depuis 2004 repose en grande partie sur la question salariale : 69 % des entreprises ayant signé au moins un accord en 2005 (*figure 4*) ont traité des « salaires et primes » dans leurs négociations. L'épargne salariale est le second sujet dominant, abordé par 36 % des entreprises ayant signé au moins un accord. Le temps de travail demeure un sujet important, notamment alimenté en 2005 par la mise en place de la journée de solidarité. Le renforcement des obligations de négocier sur de nouveaux thèmes tels que l'égalité professionnelle ou l'emploi des travailleurs handicapés joue marginalement un rôle stimulant. ■

Définitions

Accords d'entreprise : accords, avenants, constats de désaccords et adhésions signés au niveau des entreprises par des délégués syndicaux, des salariés mandatés. Tous sont déposés et enregistrés dans les directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Enquête annuelle « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) » sur la négociation et la représentation des salariés dans les entreprises : lancée en 2006, cette enquête annuelle de la Dares auprès d'entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole est centrée sur la présence d'institutions représentatives du personnel, l'existence de négociations collectives et d'accords signés au niveau de l'entreprise, et sur l'occurrence de grèves.

Pour en savoir plus

- « La négociation collective en 2006 », *Bilans et Rapports*, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Éditions législatives, juin 2007.
- « Négociations collectives et grèves dans le secteur marchand : en 2005 la moitié des entreprises d'au moins 50 salariés a négocié », *Premières Synthèses* n° 28.1, Dares, juillet 2007.

1. Durée hebdomadaire moyenne du travail¹

	2003		2004		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés	38 h 50	33 h 15	38 h 50	33 h 15	38 h 55	33 h 20
Temps complet	39 h 35	37 h 40	39 h 40	37 h 45	39 h 50	37 h 55
Temps partiel	23 h 35	23 h 10	22 h 45	23 h 05	22 h 30	23 h 15
Non-salariés	55 h 05	45 h 05	55 h 15	44 h 55	55 h 25	44 h 50
Temps complet	56 h 15	49 h 55	56 h 30	50 h 55	56 h 50	51 h 15
Temps partiel	26 h 25	24 h 55	25 h 00	22 h 45	23 h 45	22 h 20

1. En moyenne annuelle sur la base déclarée par les personnes interrogées.

Champ : actifs occupés.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Nombre d'accords collectifs conclus selon le niveau de négociation

	2002	2003	2004	2005	2006 ^p
Négociation interprofessionnelle	43	66	50	48	46
Négociation de branche	892	884	1 046	1 144	1 096
Négociation d'entreprise ¹	22 976	19 014	19 300	24 400	25 150

1. Nombre de textes (accords nouveaux, avenants, adhésions, constats de désaccords, dénonciations) signés au niveau des entreprises par des délégués syndicaux ou par des salariés mandatés (temporairement) par un syndicat extérieur à l'entreprise.

Source : ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

3. Négociation centrale d'entreprise en 2005

	Négociations engagées en 2005		Taux d'aboutissement des négociations	Part de la catégorie dans le champ total	
	% d'entreprises	% de salariés concernés	en % d'entreprises ayant négocié	% d'entreprises	% de salariés
Ensemble	13,9	58,6	78,0	100,0	100,0
De 10 à 49 salariés	7,3	9,0	76,5	83,5	28,0
50 à 99 salariés	30,9	32,5	72,3	8,7	9,9
100 à 199 salariés	52,3	53,2	78,7	4,1	9,1
200 à 499 salariés	75,1	75,7	84,0	2,4	11,8
500 salariés et plus	89,2	94,9	88,1	1,3	41,2
<i>Entreprises où un délégué syndical est présent</i>	<i>74,9</i>	<i>91,1</i>	<i>81,7</i>	<i>12,1</i>	<i>57,4</i>

Lecture : Les entreprises de 500 salariés et plus représentent 1,3 % des entreprises et 41,2 % des salariés du champ de l'enquête. 89,2 % d'entre elles ont engagé au moins une négociation en 2005. 94,9 % des salariés employés dans les entreprises de cette taille sont donc potentiellement concernés par au moins une négociation collective. Dans 88,1 % des entreprises de 500 salariés et plus ayant négocié au niveau central, au moins un accord a été signé en 2005.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus des secteurs marchands, hors agriculture.

Source : Dares, enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés en 2005 ».

4. Les thèmes abordés par les entreprises ayant signé des accords en 2005

Thèmes ¹	Part des entreprises ayant signé un accord ¹ (en %)	Part de salariés concernés ² (en %)
Salaires et primes	68,7	40,8
Épargne salariale (intéressement, participation, PEE, etc.)	35,8	26,6
Classifications, qualifications (grilles de salaires, etc.)	8,4	5,3
Temps de travail (durée, aménagement)	28,2	14,2
Conditions de travail	8,8	7,6
Emploi (y compris restructurations, plans de sauvegarde et emploi des salariés handicapés)	7,0	10,0
Formation professionnelle	9,5	11,1
Égalité professionnelle, non-discrimination	4,5	7,6
Droit syndical et élections des représentants du personnel	7,0	13,6
Protection sociale complémentaire (mutuelle santé, retraite) et prévoyance collective (invalidité, décès)	9,9	12,7
Autres	7,0	5,2

Lecture : 68,7 % des entreprises ayant signé au moins un accord ont traité la question des salaires et primes. 40,8 % des salariés travaillant dans des entreprises de 10 salariés et plus des secteurs marchands hors agriculture sont donc potentiellement « couverts » par un accord d'entreprise relatif aux salaires et primes.

1. La somme des pourcentages est supérieure à 100 car un même accord peut porter sur plusieurs thèmes.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus des secteurs marchands, hors agriculture.

Source : Dares, enquête Acemo « Négociation et représentation des salariés en 2005 ».

15 Revenus, transferts et prélèvements obligatoires

Après la progression de 3,5 % observée l'année précédente, le **revenu disponible brut** perçu par les ménages accélère en 2006 : + 4,3 % (*figure 1*), entraîné par la progression des revenus d'activité et des revenus de la propriété. Compte tenu de l'évolution du prix de la dépense de consommation (+ 1,9 %), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut progresse de 2,3 %, après + 1,7 % en 2005.

Tirée par l'amélioration du salaire moyen par tête et la progression de l'emploi, la masse salariale augmente plus vite qu'en 2005 (+ 3,8 % après + 3,3 %). Le revenu des entrepreneurs individuels s'accroît très nettement (+ 5,6 % après + 1,3 %) sous l'effet d'une conjoncture favorable dans la construction et le commerce. Les loyers accélèrent encore, avec une croissance de 7,8 % (contre 6,6 % en 2005). Les revenus de la propriété semblent peu dynamiques, mais leur ralentissement apparent traduit une modification des règles d'enregistrement comptable, consécutive à la disparition de l'avoir fiscal sur les dividendes versés par les entreprises : avant la réforme, on enregistrait plus de dividendes que ce que les ménages recevaient effectivement et plus d'impôts de sorte que réforme ou pas, l'avoir fiscal soit neutre sur le revenu des ménages. Les revenus de la propriété apparaissent en hausse de 1,7 % en 2006 alors que si on neutralise l'effet de la réforme, l'évolution du solde des revenus de la propriété (reçus moins

versés) est beaucoup plus forte (+ 7,5 %). Ces revenus contribuent ainsi pour plus du tiers à l'accélération du revenu des ménages. A contrario, les prestations sociales en espèces ralentissent (+ 3,6 % contre + 4,3 % en 2005) sous l'effet de la baisse des versements effectués au titre de l'assurance chômage. L'évolution apparente de l'impôt sur le revenu versé par les ménages (+ 2,4 %), qui vient freiner la progression de leurs revenus, est elle aussi affectée par la réforme de l'impôt : neutralisée des effets de cette réforme, la progression atteint 6,8 %.

Le taux de prélèvements obligatoires progresse en 2006 et s'établit à 44,2 % du produit intérieur brut (*figure 2*). Malgré la poursuite des transferts de fiscalité de l'État vers les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale, les impôts perçus par l'État continuent d'augmenter. L'impôt sur les sociétés bénéficie de la bonne santé des grands groupes français et progresse de 17 %. La consommation des ménages est toujours soutenue et maintient la progression des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 4 %). Au final, le besoin de financement de l'État se replie pour s'établir à 47,5 milliards d'euros. En revanche, si les prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales connaissent une forte croissance (+ 5,6 %), les dépenses gardent un rythme soutenu (+ 6,1 %) et les finances publiques locales se dégradent à nouveau. ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Pour en savoir plus

- « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2007, *Insee Références*, juin 2007.
- Duong Hoang O., Roque E., Vial P., Brière L., Couture A., « Les comptes des administrations publiques en 2006 – Le déficit et la dette se réduisent », *Insee Première* n° 1135, mai 2007.
- Arnaud F., Aviat A., Friez A., « Les comptes de la Nation en 2006 – Accélération de l'activité », *Insee Première* n° 1134, mai 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Revenus »), fiche 1.

Revenus, transferts et prélèvements obligatoires 15

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

en milliards d'euros courants

	2002	2003	2004	2005	2006
Rémunération des salariés (1)	821,9	845,1	874,6	904,1	938,7
<i>dont salaires et traitements bruts</i>	<i>604,7</i>	<i>619,9</i>	<i>642,6</i>	<i>663,7</i>	<i>689,1</i>
Revenus des entrepreneurs individuels (2)	109,6	109,2	111,6	113,1	119,4
Revenu du patrimoine (3)	219,2	228,5	243,8	257,4	270,5
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	1 150,7	1 182,9	1 230,1	1 274,7	1 328,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine (5)	136,0	140,4	144,6	153,1	156,8
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	97,6	102,2	106,6	112,4	117,6
Cotisations sociales employeurs versées (7)	217,3	225,2	231,9	240,4	249,6
Prestations sociales reçues en espèces (8)	299,2	311,6	325,7	339,7	352,0
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) (9)	16,5	16,0	16,8	18,6	18,8
Revenu disponible brut (RDB) (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	1 015,5	1 042,7	1 089,5	1 127,1	1 175,3
Prestations sociales / RDB avant impôts (en %) (8) / ((10)+(5))	26,0	26,3	26,4	26,5	26,4
Impôts / RDB avant impôts (en %) (5) / ((10)+(5))	11,8	11,9	11,7	12,0	11,8

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Les prélèvements obligatoires en 2006

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2006/2005 (en %)
État ¹	273,6	15,3	- 1,4
Organismes divers d'administration centrale	16,1	0,9	9,5
Administrations publiques locales	101,3	5,7	6,5
Administrations de sécurité sociale ²	396,8	22,1	9,9
Institutions de l'Union européenne ³	4,7	0,3	3,4
Total prélèvements obligatoires	792,5	44,2	5,2
Principaux prélèvements⁴			
Taxe sur la valeur ajoutée	131,0	7,3	4,1
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	24,4	1,4	0,9
Impôt sur les revenus	52,4	2,9	6,1
Contribution sociale généralisée (CSG)	76,3	4,3	6,2
Impôt sur les sociétés ⁵	47,7	2,7	17,2
Taxe professionnelle	21,0	1,2	1,3
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	21,0	1,2	5,6
Taxe d'habitation	12,1	0,7	6,8
Cotisations sociales effectives	294,9	16,5	4,9

1. Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

2. Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

3. Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».

4. Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.

5. Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

16 Niveau de vie et pauvreté

En 2005, selon l'enquête Revenus fiscaux, le **niveau de vie** moyen annuel des individus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine s'élève à 18 600 € (figure 1). Entre 1996 et 2005, le niveau de vie moyen a augmenté d'environ 15 % en euros constants, soit 1,5 % en moyenne chaque année.

Jusqu'à 65 ans, le niveau de vie moyen des individus augmente avec l'âge. En 2005, il atteint 21 600 € pour les 55-64 ans, avant de diminuer à nouveau : 18 000 € pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et 17 300 € pour les 75 ans ou plus. Parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, les personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale ont en moyenne les niveaux de vie les plus faibles : respectivement 17 200 € et 14 000 € en 2005. Le niveau de vie des couples est en moyenne d'autant plus faible que le nombre d'enfants est plus élevé.

Entre 1996 et 2005, les inégalités de revenus ont légèrement reculé. Le rapport interdécile ou les rapports entre les déciles extrêmes et le niveau de vie médian ont diminué au cours de cette période, même si cette dimi-

nution semble moins marquée depuis quelques années. La concentration des **revenus disponibles** par équivalent adulte est elle restée stable.

En 2005, 7,1 millions de personnes sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian, et 3,7 millions au seuil de 50 % (figure 2). Le **taux de pauvreté monétaire** atteint 12,1 % (seuil de 60 %) ou 6,3 % (seuil de 50 %). Il est particulièrement élevé parmi les familles monoparentales (27,2 % au seuil de 60 % en 2005) ou les personnes seules (17,4 %). Sur longue période, le taux de pauvreté a diminué de façon régulière. Au seuil de 60 %, il était ainsi de 17,9 % en 1970 et de 13,5 % en 1984 (figure 3). Depuis une dizaine d'années, ce recul de la pauvreté semble néanmoins se tasser. Depuis 2002, les taux de pauvreté évoluent de façon plutôt chahutée, sans qu'une tendance se dessine nettement. Par ailleurs, le niveau de vie médian ne progressant pas en termes réels, les seuils de pauvreté eux-mêmes diminuent sur la période, ce qui rend plus délicate l'interprétation de l'évolution du niveau de vie des personnes pauvres. ■

Définitions

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'UC sera : $1*1 + 2*0,5 + 1*0,3$ soit 2,3.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) mais pas l'intégralité des revenus du patrimoine, nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). La prime pour l'emploi rentre également dans le calcul du revenu disponible.

Taux de pauvreté (monétaire) : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %, seuil de référence jusque récemment.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.
- « France, Portrait Social », chapitre « Revenus », édition 2006 et précédentes, *Insee Références*.
- Chevalier P., Guillemain O., Lapinte A., Lorgnet J.-P., « Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 » in *Données sociales - La société française*, édition 2006, *Insee Références*, mai 2006.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Revenus »), fiche 33.

1. Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité

en euros constants 2005

	1996	2001	2005
Ensemble	16 240	17 884	18 603
Actifs salariés ou chômeurs	17 148	18 954	19 394
Indépendants	18 781	22 544	24 561
Retraités ou inactifs de 60 ans ou plus	16 110	17 224	17 969
1 ^{er} décile (D1)	7 876	8 827	9 314
5 ^e décile (D5 ou médiane)	14 413	15 624	16 348
9 ^e décile (D9)	26 375	28 591	29 376
Rapport interdécile (D9/D1)	3,35	3,23	3,15
D5/D1	1,83	1,77	1,76
D9/D5	1,83	1,83	1,80

Note : depuis 2002, l'enquête Revenus fiscaux (ERF) s'appuie sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires, mais pas l'ensemble des revenus du patrimoine. La mesure du niveau de vie et du revenu présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu mesuré au travers de l'enquête Revenus fiscaux (ERF). En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut (RDB) dans la Comptabilité nationale, qui font référence, mais ne sont pas directement comparables aux données microéconomiques, ni en niveau ni en évolution.

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales.

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

2. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres selon le seuil

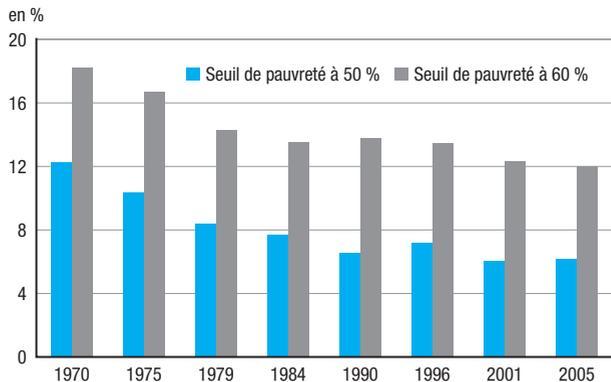
	2002	2003	2004	2005
Seuil à 60 % du niveau de vie médian				
En euros 2005 par mois	805	805	803	817
Taux (en %)	12,0	12,0	11,7	12,1
Nombre de personnes (en milliers)	6 976	7 015	6 867	7 136
Seuil à 50 % du niveau de vie médian				
En euros 2005 par mois	671	671	669	681
Taux (en %)	5,9	6,3	6,2	6,3
Nombre de personnes (en milliers)	3 431	3 694	3 635	3 733

Note : voir figure 1.

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

3. Évolution du taux de pauvreté entre 1970 et 2005



Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

17 Protection sociale

En 2006, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élèvent à 533,7 milliards d'euros. Les prestations de protection sociale en constituent 526,2 milliards, soit 95 % de cet ensemble (figure 1). Ces prestations représentent 29,4 % du PIB, contre 29,6 % en 2005 et seulement 27,7 % en 2000. Leur ralentissement, entamé en 2005, se poursuit : elles progressent de + 3,3 %, après + 4,4 % en 2005 et + 5,4 % en 2004, en euros courants. Ce ralentissement est lié à la décélération des dépenses liées au risque santé et à la nette diminution des dépenses relatives au chômage et à la perte d'emploi (- 6,2 %) consécutive à l'amélioration du marché du travail. Y contribue également le ralentissement des prestations du risque pauvreté-exclusion, avec une baisse du nombre de bénéficiaires du RMI après quatre années de hausse (figure 2).

À l'inverse, les prestations versées au titre de la vieillesse et de la survie continuent à croître à un rythme soutenu (+ 5,2 % après + 5,3 % en 2004 et 2005) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires liée à l'arrivée à 60 ans de la première génération du baby-boom, au succès persistant des retraites anticipées pour carrières longues et à la progression des pensions de réversion suite à l'assouplissement de leurs règles d'attribution.

Les risques santé et vieillesse-survie représentent les quatre cinquièmes de l'ensemble des prestations de protection sociale. Après plusieurs années de baisse, la part des prestations liées à la maternité et la famille progresse légèrement depuis deux ans, sous l'effet de la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et de la forte augmentation des naissances en 2006. La part des prestations

emploi-chômage fluctue quant à elle selon la situation conjoncturelle.

Pour la seconde année, les ressources de la protection sociale ont progressé plus rapidement que les dépenses (+ 4,6 % contre + 3,5 %), même si le solde reste négatif. Les cotisations sociales, principale source de financement, en couvrent les deux tiers (figure 3). Les cotisations effectives liées à l'emploi salarié accélèrent en 2006 (+ 4,8 % après + 4,1 % en 2005), sous l'effet de l'accélération de la masse salariale, mais aussi de plusieurs hausses de taux de cotisation (+ 0,2 point pour la Cnav, + 0,1 pour les accidents du travail, + 0,08 pour l'Unedic).

Cependant, sur longue période, la tendance est à l'augmentation du financement fiscal de la protection sociale, parallèlement à la diminution de la part des cotisations. Le poids de ces dernières dans les ressources hors transferts de la protection sociale a reculé de 14 points entre 1990 et 2006, sous l'effet notamment de la montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG) et du développement des exonérations de cotisations sociales à la charge des employeurs depuis 1993. Pour ce qui concerne les autres ressources, l'année 2006 a été marquée par la forte hausse des impôts et taxes affectés et la baisse symétrique des **contributions publiques**. En effet, en 2004 et 2005, les allègements de charges sociales dont bénéficient les employeurs étaient compensés par des contributions publiques prélevées sur le budget de l'État ; en 2006, ces contributions publiques sont supprimées et les allègements compensés par l'affectation aux organismes de Sécurité sociale de recettes fiscales supplémentaires (taxes sur les salaires, le tabac, les alcools, etc.), d'un montant total de près de 19 milliards d'euros. ■

Définitions

Protection sociale : elle désigne tous les mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains « risques » : maladie, handicap, cessation d'activité professionnelle, charges de famille, pauvreté, etc. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Unedic, État, etc.) ou privés (mutuelles et institution de prévoyance notamment).

Contributions publiques : versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la protection sociale en 2006 », *Études et Résultats*, Drees, 2007, à paraître.

1. Montant des prestations de protection sociale par risque

en milliards d'euros courants

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Santé	136,0	143,3	153,7	162,3	172,2	179,3	185,2
Vieillesse – Survie	177,0	184,5	193,6	201,7	212,5	223,7	235,2
Maternité – Famille	38,6	39,5	40,8	41,9	44,0	46,1	47,8
Emploi	28,9	29,7	33,4	36,8	37,8	38,2	35,9
Logement	12,6	12,8	13,4	13,4	13,9	14,0	14,0
Pauvreté – Exclusion sociale	6,0	6,1	6,5	6,9	7,4	7,9	8,1
Total des prestations	399,1	416,0	441,4	463,0	487,8	509,2	526,2
Autres dépenses ¹	20,4	21,5	22,7	24,2	25,6	25,8	27,5
Total des dépenses	419,5	437,5	464,1	487,2	513,4	535,0	553,7

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales @

effectifs au 31 décembre, en milliers

	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006
Retraités de droit direct ¹	9 544	10 715	11 838	12 372	13 200	13 500	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 213	989	766	634	622	609	599e
Familles bénéficiaires des prestations familiales	6 057	6 154	6 404	6 519	6 542	6 608	6 652
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI)	510	946	1 097	1 144	1 238	1 290	1 279
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	539	614	710	766	786	800	803
Personnes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API)	156	164	170	189	197	206	217

1. Caisses de France métropolitaine et Dom. La série présente une rupture en 2003, en raison notamment d'une meilleure prise en compte des retraités nés à l'étranger dans le calcul du nombre de pensions.

Champ : France entière.

Source : Drees, Cnaf.

3. Ressources hors transferts du compte de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cotisations totales	284,9	299,4	312,4	323,8	335,7	349,7	364,3
Cotisations effectives	246,6	259,9	271,3	281,0	291,6	304,4	318,8
Cotisations des employeurs	160,5	167,8	174,3	180,5	185,9	193,1	202,0
Cotisations des salariés	70,1	74,6	79,1	82,0	85,2	89,0	93,7
Cotisations des travailleurs indépendants	14,8	16,2	16,5	17,0	18,1	19,0	19,6
Cotisations sur prestations	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres cotisations	0,3	0,4	0,4	0,5	1,5	2,2	2,4
Cotisations imputées	38,4	39,6	41,1	42,8	44,1	45,3	45,5
Impôts et taxes affectés	82,8	89,9	92,5	94,5	83,1	91,5	116,7
Contributions publiques	48,4	47,4	50,1	51,6	70,8	71,4	54,7
Produits financiers	2,2	2,4	2,4	2,2	2,0	2,3	2,9
Autres recettes	9,0	8,9	8,4	9,0	9,9	11,4	12,2
Total des ressources	427,3	448,1	465,7	481,0	501,5	526,3	550,8

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2000).

18 Consommation et épargne des ménages

En 2006, la **dépense de consommation des ménages** augmente de 2,1 % en volume après + 2,2 % en 2005 (*figure 1*) et demeure l'un des principaux contributeurs de la croissance. Elle est soutenue par une progression relativement dynamique du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (+ 2,3 %). Les gains de pouvoir d'achat, liés principalement à l'accélération des revenus salariaux, permettent une légère hausse du **taux d'épargne**, qui passe de 15,3 % en 2005 à 15,5 % en 2006 (*figure 2*). L'investissement en logement neuf des ménages reste très dynamique (+ 9,4 % en valeur en 2006), et le **taux d'épargne financière** poursuit son repli, à 5,4 %, après avoir atteint un point haut en 2002 (8,0 %). Les biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont plus que jamais l'élément moteur de la consommation, en hausse de 15,8 % en 2006 après + 13,1 % en 2005. Les plus importants contributeurs à cette hausse sont les services de télécommunications (+ 10,1 %), soutenus par des baisses de prix, notamment sur les mobiles, ainsi que les téléviseurs (+ 49,9 %). Ces derniers ont bénéficié des effets d'offre lors de la Coupe du monde de football. En revanche, les lecteurs et enregistreurs de DVD se replient pour la première fois.

En volume, les dépenses liées au logement évoluent à un rythme à peine plus rapide que la dépense de consommation des ménages (+ 2,3 %). En revanche, leur part en valeur continue de croître : 31,1 %, soit 1,6 point de plus qu'en 2002 (*figure 3*). Cette augmentation résulte de la hausse soutenue des prix des loyers, du chauffage et de l'éclairage, les prix du fioul et du gaz naturel ayant répercuté partiellement les cours du pétrole.

Les dépenses de transports sont stables en volume en 2006 après + 1,3 % en 2005. Les achats d'automobiles sont en net recul en 2006 (- 2,5 %), tout particulièrement les voitures neuves de marque française. Les dépenses en carburants et lubrifiants poursuivent leur baisse pour la cinquième année consécutive (- 1,4 %). Elles sont toujours pénalisées par des hausses de prix importantes (+ 5,8 %). Les transports aériens sont, quant à eux, toujours aussi dynamiques, avec une hausse de 7,5 %, après + 9,3 % en 2005 et + 12,8 % en 2004.

Après quatre années de baisse consécutives, les achats de tabac en volume repartent à la hausse (+ 1,5 %). Cette évolution pourrait s'expliquer en partie par de moindres achats à l'étranger. ■

Définitions

Dépense de consommation finale : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.
- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logements, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Pour en savoir plus

- Consalès G., « La consommation des ménages en 2006 », *Insee Première* n° 1143, juillet 2007.
- Arnaud F., Aviat A., Friez A., « Les comptes de la Nation en 2006 », *Insee Première* n° 1134, mai 2007.

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires ¹
	2003	2004	2005	2006	2006
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,1	1,5	1,2	0,9	10,5
<i>dont produits alimentaires</i>	0,6	1,6	1,0	0,8	9,7
Boissons alcoolisées et tabac	-7,8	-9,5	-0,7	1,6	2,3
Articles d'habillement et chaussures	3,4	1,4	0,4	0,7	3,6
Logement, chauffage, éclairage	3,1	2,7	2,2	2,5	19,4
Équipement du logement	2,3	3,6	2,3	1,6	4,6
Santé (dépenses à la charge des ménages)	2,6	5,8	4,6	3,9	2,6
Transports	-1,2	2,0	1,3	0,0	11,3
Communications	8,5	5,6	6,6	10,2	2,2
Loisirs et culture	4,6	6,6	4,8	5,2	7,2
<i>dont appareils électroniques et informatiques</i>	10,6	18,4	16,2	16,1	1,7
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	3,4	2,5	3,6	4,0	0,6
Hôtels, cafés et restaurants	1,5	0,6	0,6	1,5	4,8
Autres biens et services	2,5	2,0	2,2	2,3	8,6
Dépenses de consommation des ménages	2,2	2,6	2,2	2,1	76,8
Dépenses de consommation des ISBLSM²	-3,3	-1,5	-1,1	-1,1	1,8
Dépenses de consommation des APU²	2,7	2,3	1,4	1,4	21,4
<i>dont : santé</i>	3,4	2,9	2,6	2,3	9,4
<i>éducation</i>	0,0	0,3	-0,3	-0,4	6,5
Consommation effective des ménages	2,2	2,5	2,0	1,9	100,0

1. Calculé ici en prix courants, le coefficient budgétaire est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

2. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Taux d'épargne des ménages

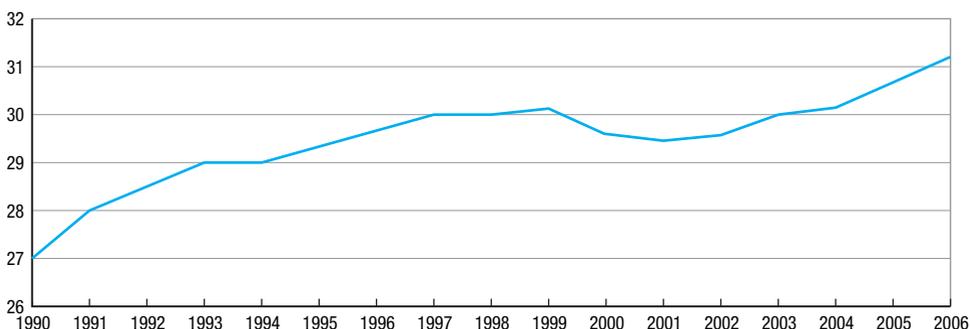
en %

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'épargne	15,9	15,5	15,2	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	15,3	15,5
Taux d'épargne financière	7,2	6,7	6,3	6,7	6,9	8,0	6,6	6,2	5,5	5,4

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

3. Part des dépenses liées au logement dans la dépense de consommation des ménages, en valeur

en %



Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

19 Logement

Au 1^{er} janvier 2007, on compte environ 32,3 millions de logements en France métropolitaine et dans les Dom (*figure 1*). Le nombre de logements a augmenté de 1,5 % en 2006, soit une progression plus importante qu'en 2005 (+ 1,3 %). La hausse est légèrement plus marquée pour les **logements individuels** (+ 1,6 % en 2006) que pour les **logements collectifs** (+ 1,4 %). En 2007, les maisons individuelles regroupent 57 % de l'ensemble des logements et les immeubles collectifs 43 % d'entre eux.

Les **résidences principales** constituent l'essentiel du parc, avec environ 84 % des logements. On compte environ 3,2 millions de **résidences secondaires**, dont près des deux tiers sont des maisons individuelles. En 2006, le nombre de logements vacants diminue à nouveau. Depuis plusieurs années, la croissance du parc de logements est plus importante dans les Dom qu'en France métropolitaine : + 2,5 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2007, contre + 1,2 %.

En 2006, près de 57 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur logement (*figure 2*). Cette proportion est en constante augmentation. Parmi eux, les ménages non accédants – qui ont terminé de rembourser le crédit contracté pour l'achat de leur logement – sont de plus en plus nombreux (36,9 % en 2006), alors que la part des propriétaires accédants diminue. Environ 39 % des ménages sont locataires : 22 % dans le parc locatif privé et 17 % dans le secteur social.

La qualité des logements ne cesse de s'améliorer. Ainsi, en 2006, moins de 2 % des résidences principales de France métropolitaine n'avaient aucun confort sanitaire, contre 27 % d'entre elles en 1978 (*figure 3*). Au cours de cette même période, la taille moyenne d'une résidence principale est passée de 77 m² à 91 m². Les propriétaires vivent en moyenne dans 117 m² quand ils sont en maison individuelle, et dans 78 m² quand ils sont en appartement. Pour les locataires, les surfaces moyennes sont inférieures : 87 m² en maison individuelle et 62 m² en appartement. En 2006, 6,4 % des ménages estiment que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes, contre 13,4 % en 1978. Le nombre moyen de personnes vivant dans un logement est en diminution régulière : il atteint 2,3 en 2006. Cette diminution devrait se poursuivre dans les années à venir : selon les projections réalisées par l'Insee, le nombre moyen de personnes par logement serait de 2,0 à l'horizon 2030.

La diminution de la taille moyenne des ménages stimule la demande de logements. En 2006, plus de 400 000 logements ont été commencés, soit un niveau jamais atteint depuis vingt ans (*figure 4*). La hausse du nombre de logements neufs mis en chantiers est néanmoins moins marquée qu'en 2005 (+ 2,4 %, contre + 12,4 %). Elle est plus élevée pour les logements collectifs (+ 4,6 %) que pour les logements individuels (+ 0,9 %). ■

Définitions

Logement individuel/collectif : un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement. Un logement collectif est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements

Résidence principale/secondaire : une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par le ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages. Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Pour en savoir plus

- Vittek G., « La construction progresse encore en 2006 », *Insee Première* n° 1145, juillet 2007.
- « Le compte du logement en 2005 », en ligne sur www.statistiques.equipement.gouv.fr.
- Jacquot A., « Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee Première* n° 1106, octobre 2006.
- Voir aussi : fiches 20, 35.

1. Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement @

en milliers

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résidences principales	24 630	24 960	25 281	25 606	25 950	26 312	26 707	27 161
Individuel	13 873	14 066	14 259	14 458	14 666	14 880	15 109	15 364
Collectif	10 757	10 893	11 021	11 149	11 285	11 431	11 598	11 797
Résidences secondaires	2 991	3 020	3 049	3 078	3 111	3 145	3 186	3 235
Individuel	1 836	1 863	1 891	1 918	1 947	1 978	2 011	2 048
Collectif	1 155	1 157	1 158	1 160	1 163	1 168	1 175	1 187
Logements vacants	1 992	1 973	1 953	1 933	1 913	1 894	1 877	1 864
Individuel	889	890	891	892	893	895	897	901
Collectif	1 103	1 083	1 062	1 041	1 020	999	980	963
Ensemble	29 613	29 953	30 282	30 617	30 974	31 351	31 770	32 260
Individuel	16 598	16 820	17 040	17 268	17 507	17 753	18 017	18 313
Collectif	13 014	13 133	13 242	13 349	13 467	13 598	13 753	13 947

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales

en %

	1984	1988	1992	1996	2002	2006
Ensemble des propriétaires	51,7	54,2	54,8	54,9	56,0	56,9
Accédants	24,1	25,8	24,3	22,6	21,0	20,0
Non accédants	27,6	28,3	30,5	32,3	35,0	36,9
Ensemble des locataires ¹	40,4	39,3	39,2	39,9	39,7	39,4
Secteur locatif privé	25,6	23,5	22,2	21,8	21,9	22,0
Secteur social	14,9	15,8	17,0	18,1	17,8	17,4
Autres ²	7,9	6,5	6,0	5,2	4,3	3,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris locataires de meublés et sous-locataires. 2. Fermiers ou métayers, logés gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales @

en %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002	2006 _p
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2	30,0
Logements sans confort sanitaire	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6	1,3
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90	91
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3
Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2	6,4

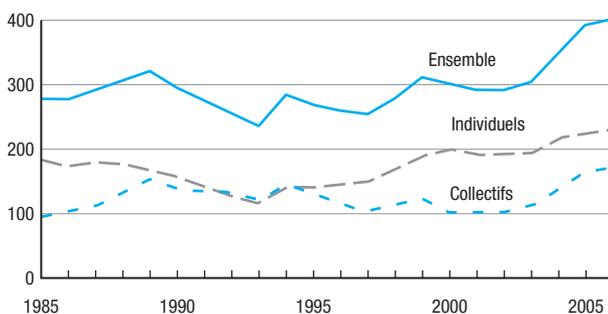
Note : données provisoires pour 2006.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

4. Mises en chantiers de logements neufs @

en milliers



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Sitadel.

20 Dépenses de logement

En 2005, les **dépenses consacrées au secteur du logement** représentent 22 % du produit intérieur brut. Environ 7 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'aides au logement. Pour leur part, les ménages affectent plus d'un quart de leur consommation aux **dépenses courantes de logement** et leur investissement en logement représente 60 % de leur épargne.

Les dépenses courantes de logement s'élèvent à 253,3 milliards d'euros en 2005, soit 8 550 euros en moyenne par logement (*figure 1*). Elles varient selon le statut d'occupation du logement : 6 040 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social et jusqu'à 11 270 € pour un ménage accédant à la propriété. Les dépenses courantes de logement renouent en 2005 avec un dynamisme (+ 6,6 %), inédit depuis 1991, qui succède pourtant à trois années de forte croissance à des rythmes voisins de 5 %. Ce ressaut est alimenté par l'accélération des loyers et par un bond des dépenses d'énergie causé par le renchérissement des produits pétroliers. Près des trois quarts de ces dépenses concernent les loyers (réels ou imputés), 17 % les dépenses d'énergie et 9 % les charges. Les dépenses courantes de logement représentent une part croissante du budget des ménages : 21,9 % du revenu disponible brut des ménages en 2005 contre 18,1 % en 1985.

En 2005, 12,8 milliards d'**aides personnelles** ont été perçues par 5,5 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de

logement. Ces aides financent en moyenne 17,6 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 13,5 % de celles des locataires du parc privé et seulement 1,7 % de celles des propriétaires accédants (*figure 2*). Malgré une actualisation des barèmes intervenue au 1^{er} septembre 2005, elles diminuent légèrement (- 0,6 %), alors que le nombre de bénéficiaires augmente (+ 19 000 ménages). Cette baisse s'explique notamment par le niveau exceptionnel des aides perçues en 2004, lié à des rappels de prestations afférents à 2003.

Les dépenses d'acquisition de logements et les gros travaux s'élèvent à 250,4 milliards d'euros, dont 95 % sont réalisés par les ménages (*figure 3*). Ainsi, après une année 2004 exceptionnelle, la vitalité de l'activité immobilière reste forte en 2005 (+ 12,8 % contre + 13,7 % en 2004). Alors que le marché du neuf est essentiellement porté par le dynamisme des volumes, le marché de l'ancien est tiré par une hausse record des prix. Les gros travaux d'entretien-amélioration progressent quasiment au même rythme que l'année précédente (+ 5,8 %).

Les pouvoirs publics ont versé 4,6 milliards d'euros pour aider l'investissement. Ces **aides à la pierre** sont en léger recul, du fait du changement intervenu dans le financement du prêt à 0 %, qui repose désormais sur un crédit d'impôt. Parallèlement, et en contrepartie, les aides octroyées aux ménages sous forme d'avantages fiscaux progressent sensiblement. ■

Définitions

Dépenses de logement : elles comprennent à la fois les dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement : elles couvrent, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires, mais également les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et les charges. Elles s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement et non comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles : elles sont versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre : elles sont des aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

- Plateau C., « Vingt ans de dépenses de logement », in *Données sociales – La société française*, édition 2006, Insee Références, mai 2006.
- « Le compte du logement en 2005 », *Sesp en Bref* n° 19, DAEI, juillet 2007.
- « Le compte du logement en 2005 », *Dépliant*, DAEI, DGUHC, juillet 2007.
- « Comptes du logement – Édition 2007 », Rapport DAEI/DGUHC, en ligne sur le site www.statistiques.equipement.gouv.fr.

1. Dépenses courantes de logement

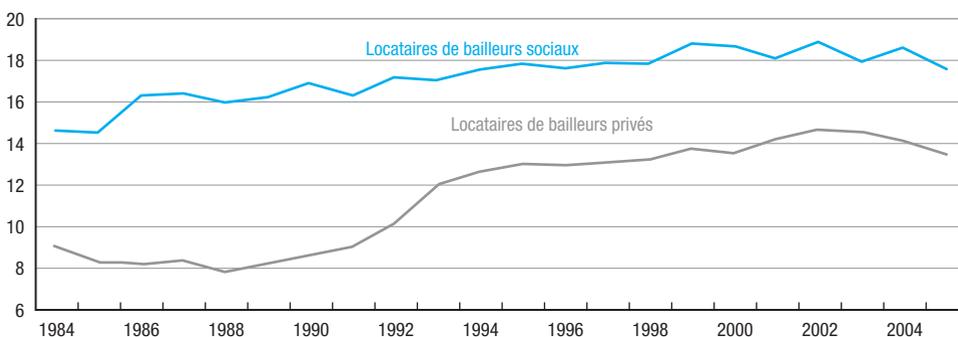
	1984	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses courantes totales (en milliards d'euros)	85,4	125,8	198,3	206,4	214,3	225,8	237,6	253,3
Loyers	52,5	87,5	144,2	149,8	158,0	166,5	175,8	187,7
<i>dont locataires</i>	17,4	28,1	44,8	45,8	48,0	50,5	53,2	56,5
Énergie	23,7	25,7	35,4	37,3	36,3	38,4	39,7	42,2
Charges	9,1	12,7	18,6	19,2	20,0	20,9	22,2	23,4
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière (en euros)	3 710	5 060	7 140	7 340	7 530	7 830	8 140	8 550
Résidences principales	3 890	5 290	7 400	7 600	7 780	8 090	8 390	8 810
<i>Propriétaires accédants</i>	5 580	7 070	9 620	9 840	10 040	10 400	10 770	11 270
<i>Propriétaires non accédants</i>	3 870	5 500	8 230	8 520	8 710	9 050	9 400	9 890
<i>Locataires (secteur privé)</i>	3 040	4 410	6 120	6 210	6 400	6 660	6 930	7 300
<i>Locataires (secteur social)</i>	3 060	3 800	5 130	5 270	5 380	5 620	5 800	6 040
Résidences secondaires	2 240	3 220	5 010	5 210	5 440	5 690	5 960	6 330

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement

en %



Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, compte du logement.

3. Dépenses d'acquisition de logements et de travaux @

en milliards d'euros

	1984	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Logements neufs	30,1	37,7	44,5	45,6	49,1	51,4	59,1	67,4
<i>dont acquis par les ménages</i>	25,4	31,6	38,7	40,0	43,4	45,3	52,3	59,4
Travaux	16,3	23,0	30,4	31,5	32,4	33,8	36,0	38,1
<i>dont réalisés par les ménages</i>	14,5	19,9	27,0	28,3	29,3	30,6	32,7	34,8
Logements d'occasion	19,0	44,8	84,1	89,6	99,2	109,9	126,7	144,9
<i>dont acquis par les ménages</i>	18,6	43,9	82,7	88,3	97,8	108,3	125,3	143,4
Total des acquisitions et travaux	65,5	105,6	159,0	166,7	180,8	195,1	221,9	250,4
<i>dont ménages</i>	58,4	95,4	148,4	156,5	170,5	184,3	210,3	237,5

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, compte du logement.

21 État de santé de la population

En 2005, environ deux tiers des personnes âgées de 16 ans ou plus jugent leur état de santé de façon positive : 24 % le perçoivent comme très bon, 44 % comme bon, 22 % comme moyen et 10 % comme mauvais ou très mauvais. Plus les personnes sont âgées, moins leur perception est positive : tandis que la très grande majorité (92 %) des moins de 30 ans juge être en bonne ou en très bonne santé, ce n'est le cas que d'une petite moitié (48 %) des 60-74 ans et d'à peine un quart (25 %) des 75 ans ou plus (*figure 1*). Les hommes ont généralement une perception plus positive de leur état de santé que les femmes, et ce quel que soit l'âge. Ainsi, chez les moins de 30 ans, 87 % des hommes se trouvent en bonne ou en très bonne santé contre 82 % des femmes. Chez les 60-74 ans, cette proportion est de 51 % pour les hommes et de 45 % pour les femmes. Selon les données du Baromètre Santé de l'INPES, environ 15 % des hommes et 3 % des femmes peuvent être considérés comme des **consommateurs d'alcool à risque chronique** (*figure 2*). Pour les hommes, ce risque augmente avec l'âge, passant de 15,6 % chez les 18-24 ans à 20,1 % chez les 55-64 ans et 22,3 % chez les 65-74 ans. Parmi les femmes, l'alcoolisation excessive chronique est stable selon l'âge. La consommation moyenne d'alcool par habitant en France, bien qu'en recul constant, est l'une des plus élevées en Europe. En 2005, plus d'un Français sur quatre âgé de 18 à 74 ans est un fumeur régulier. La prévalence du tabagisme est plus élevée chez les hommes (30,5 %) que chez les femmes (23,0 %). Elle diminue avec l'âge : plus d'un

jeune sur trois de 18 à 24 ans est un fumeur quotidien contre moins d'une personne âgée de 65 à 74 ans sur dix. La consommation de tabac diminue elle aussi régulièrement depuis le début des années 1990. Cette baisse s'est accentuée depuis 2002, suite à des fortes hausses de prix. L'objectif de santé publique est de descendre à 25 % de fumeurs quotidiens chez les hommes et 20 % chez les femmes en 2008.

L'**obésité** est en revanche en progression constante : son taux de prévalence est passé de 6 % à 10 % entre 1992 et 2003 (*figure 3*). Tous les groupes sociaux ne sont cependant pas également touchés et les écarts s'accroissent. En 2003, 16 % des agriculteurs et 13 % des ouvriers sont obèses, contre 6 % des cadres. Parallèlement, de plus en plus de personnes déclarent suivre un régime amaigrissant, mais ce ne sont pas les plus touchées par l'obésité : 7 % des employés et 6 % des cadres déclarent suivre un tel régime en 2003 contre 3 % des ouvriers et des agriculteurs.

En 2004, les causes de décès les plus fréquentes sont les tumeurs (30,0 %) et les maladies de l'appareil circulatoire (28,9 %, *figure 4*). La mort par cancer du poumon ou par infarctus est plus fréquente chez les hommes alors que les décès par maladie cérébro-vasculaire ou par cancer du sein sont surreprésentés chez les femmes. Les morts violentes concentrent en moyenne 7,3 % des décès, mais 65,0 % pour les 15-24 ans. Pour cette classe d'âge, les accidents de la route et le suicide sont les deux premières causes de mortalité. ■

Définitions

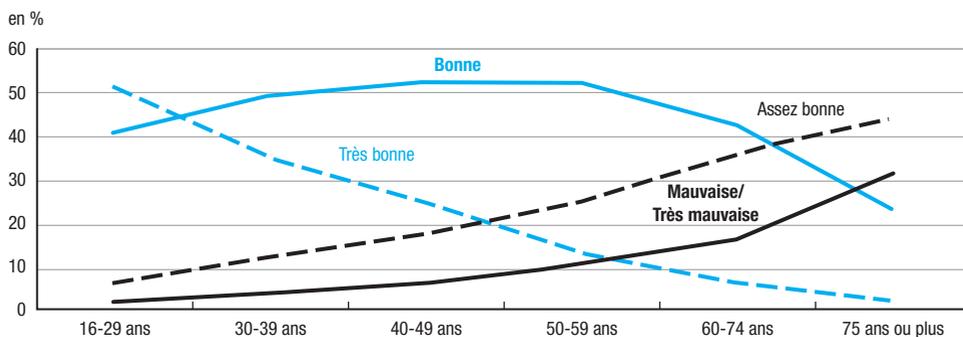
Consommateurs d'alcool à risque chronique : individus présentant des signes d'usage potentiellement problématique. Les profils d'alcoolisation sont établis à partir de la méthodologie dite DETA (Diminuer, Entourage, Trop, Alcool).

Obésité : selon les normes de l'Organisation mondiale de la santé, l'obésité correspond à un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 30. L'IMC se définit comme le rapport entre le poids (en kg) et le carré de la taille (en mètres).

Pour en savoir plus

- « L'état de santé de la population en France en 2006 », *La Documentation française*, Drees, 2007.
- Saint-Pol T., « L'obésité en France : les écarts entre catégories sociales s'accroissent », *Insee Première* n° 1123, février 2007.
- « Baromètre Santé 2006 », INPES, mars 2006.

1. Santé perçue en 2005, selon l'âge



Champ : individus âgés de 16 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

2. Abus d'alcool et tabagisme en 2005, selon l'âge et le sexe

	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Consommateurs d'alcool à risque chronique ¹	15,1	2,7	8,9
dont : 18-24 ans	15,0	2,6	9,5
65-74 ans	22,3	2,5	12,2
Fumeurs réguliers ²	30,5	23,0	26,7
dont : 18-24 ans	38,3	33,0	35,8
65-74 ans	10,2	6,2	8,2

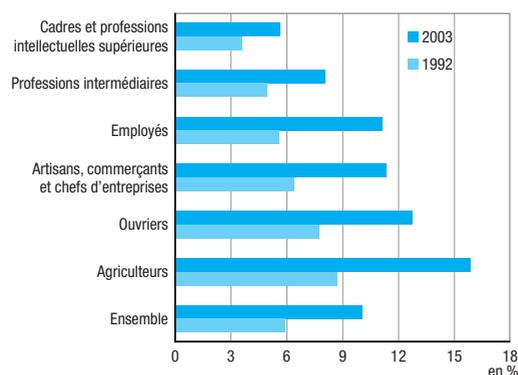
1. Voir définition.

2. Personnes déclarant fumer tous les jours.

Champ : individus âgés de 18 à 74 ans, France métropolitaine.

Source : INPES, Baromètre Santé.

3. Prévalence de l'obésité selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : individus âgés de 18 à 75 ans, France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Santé.

4. Principales causes de décès en 2004

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	147 323	28,9	69 337	26,4	77 986	31,7
dont : infarctus	40 656	8,0	23 122	8,8	17 534	7,1
maladies cérébro-vasculaires	33 487	6,6	13 985	5,3	19 502	7,9
Tumeurs	152 708	30,0	90 688	34,5	62 020	25,2
dont : cancer du poumon	28 392	5,6	22 773	8,7	5 619	2,3
cancer du colon, du rectum et de l'anus	16 458	3,2	8 817	3,4	7 641	3,1
cancer du sein	11 404	2,2	205	0,1	11 199	4,5
Morts violentes	37 428	7,3	22 481	8,5	14 947	6,1
dont : accidents de transport	5 389	1,1	4 035	1,5	1 354	0,5
suicides	10 797	2,1	7 853	3,0	2 944	1,2
Maladies de l'appareil respiratoire	30 286	5,9	15 944	6,1	14 342	5,8
Maladies de l'appareil digestif	22 905	4,5	12 272	4,7	10 633	4,3
Autres causes	118 758	23,3	52 348	19,9	66 410	27,0
Toutes causes	509 408	100,0	263 070	100,0	246 338	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDc - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

22 Dépenses de santé

En 2006, la **consommation de soins et de biens médicaux** s'élève à 156,6 milliards d'euros (*figure 1*), soit 2 477 € en moyenne par habitant. Elle progresse de 3,5 % en valeur, après + 4,4 % en 2005 et + 5,1 % en 2004. Ce ralentissement concerne tous les postes de dépenses, à l'exception des soins ambulatoires et des transports de malades. La décélération porte principalement sur les prix (+ 0,8 % contre + 1,5 % en 2005). Ce ralentissement est essentiellement dû à la forte baisse des prix des médicaments (- 3,7 %), conséquence de la nouvelle progression de la part des génériques sur le marché du médicament, et de baisses de prix concernant un certain nombre de spécialités. Les prix dans les cliniques privées ont par ailleurs ralenti (+ 1,0 % après + 2,7 % en 2005) en raison de la diminution des tarifs décidée en cours d'année. À l'inverse, les prix des honoraires de médecins poursuivent l'accélération entamée en 2004 (+ 4,6 % après + 1,5 %) mais restent en retrait par rapport aux années 2002 et 2003 qui avaient connu d'importantes revalorisations tarifaires.

En 2006, les volumes de soins et de biens médicaux ont également augmenté moins rapidement, poursuivant ainsi le ralentissement de 2005. C'est l'hôpital (+ 1,0 % en 2006, + 1,7 % en 2005), privé comme public, qui contribue le plus au ralentissement d'ensemble, tandis que la croissance de la consommation de médicaments est stabilisée par rapport à 2005, mais à un haut

niveau, et que la consommation de soins en ambulatoire connaît une légère accélération.

Les dépenses hospitalières représentent 44,6 % de l'ensemble de la consommation de soins et biens médicaux ; leur part a diminué de 4 points depuis 1995, celle des soins ambulatoires se maintenant globalement sur la période (27,3 % en 2006). À l'inverse, la part des médicaments a augmenté, passant de 18,8 % en 1995 à 20,4 % en 2005.

La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux diminue légèrement en 2006 (- 0,16 point, à 77,0 %, *figure 2*). À l'inverse, la part restant à la charge des ménages, qui est sur le moyen terme orientée à la baisse, augmente légèrement (+ 0,08 point, à 8,6 %), tout en restant à un niveau inférieur à celui de 2002 (8,8 %). Cet infléchissement peut s'expliquer par la modulation des taux de remboursement de patients pour les consultations de médecins, selon qu'ils respectent ou non le parcours de soins.

La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 8,7 % en 2006 (*figure 3*). Après cinq ans de légère baisse, elle a fortement progressé entre 2000 et 2003 (+ 0,7 point), et semble depuis s'être stabilisée. La **dépense courante de santé** (198,3 milliards d'euros en 2006), qui regroupe l'ensemble des dépenses de santé, se monte quant à elle à 11,1 % du PIB. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux : ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

Dépense courante de santé : cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées en établissement, les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention individuelle et collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

Pour en savoir plus

- Fenina A., Geoffroy Y., « Les comptes nationaux de la santé en 2006 », *Études et Résultats* n° 593, Drees, septembre 2007.
- Fenina A., « Cinquante-cinq années de dépenses de santé – une rétropolation de 1950 à 2005 », *Études et Résultats* n° 572, Drees, mai 2007.

1. Consommation de soins et de biens médicaux @

en milliards d'euros courants

	1995	2000	2001	2003	2004	2005	2006
Soins hospitaliers	47,6	52,7	54,8	61,5	64,6	67,6	69,9
Soins ambulatoires	26,8	31,2	33,0	38,0	39,6	40,9	42,8
<i>Médecins</i>	<i>13,0</i>	<i>15,2</i>	<i>15,7</i>	<i>17,9</i>	<i>18,5</i>	<i>19,1</i>	<i>19,8</i>
<i>Auxiliaires médicaux</i>	<i>5,2</i>	<i>6,3</i>	<i>6,7</i>	<i>7,9</i>	<i>8,4</i>	<i>8,9</i>	<i>9,5</i>
<i>Dentistes</i>	<i>6,0</i>	<i>6,7</i>	<i>7,3</i>	<i>8,2</i>	<i>8,6</i>	<i>8,7</i>	<i>9,1</i>
<i>Analyses</i>	<i>2,4</i>	<i>2,8</i>	<i>3,0</i>	<i>3,6</i>	<i>3,8</i>	<i>4,0</i>	<i>4,1</i>
<i>Cures thermales</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
Transports de malades	1,5	1,9	2,1	2,4	2,6	2,8	3,1
Médicaments	18,5	23,6	25,5	28,6	30,2	31,5	31,9
Autres biens médicaux ¹	3,7	5,7	6,4	7,4	8,0	8,5	8,9
Total	98,0	115,1	121,7	137,9	144,9	151,2	156,6

1. Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

2. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux @

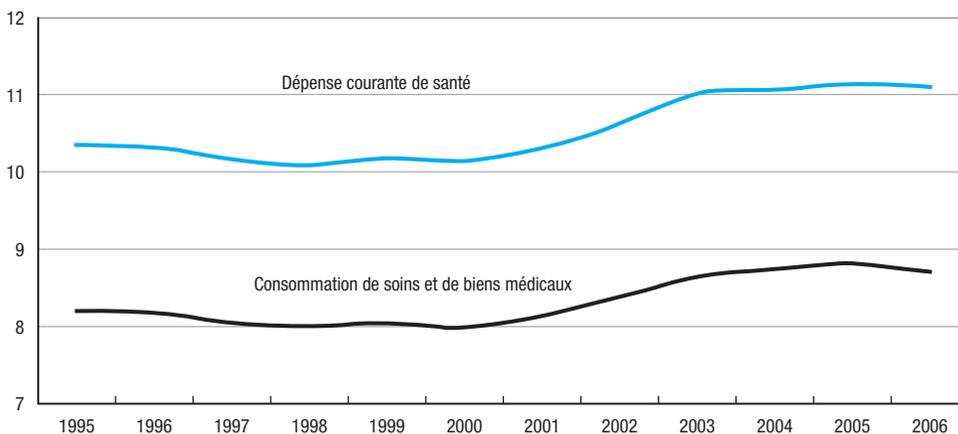
en %

	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006
Sécurité sociale	77,1	77,1	77,1	77,4	77,3	77,2	77,0
État et collectivités locales	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4
Mutuelles	7,3	7,7	7,3	7,2	7,4	7,4	7,4
Sociétés d'assurance	3,3	2,7	2,8	2,9	3,1	3,1	3,2
Institutions de prévoyance	1,6	2,4	2,6	2,6	2,6	2,5	2,4
Ménages	9,6	9,0	8,8	8,5	8,3	8,5	8,6
Ensemble	100,0						

Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

3. Part de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le produit intérieur brut (PIB)

en % du PIB



Source : Drees, comptes de la santé (base 2000).

23 Culture et loisirs

En 2005, 58 % des Français âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir lu au moins un livre dans l'année (figure 1). La lecture concerne 83 % des cadres mais seulement un agriculteur et un ouvrier sur trois. Par ailleurs, 29 % des cadres ont lu en moyenne au moins un livre par mois contre 5 % des ouvriers. Les femmes lisent plus que les hommes : en 2005, une femme sur cinq a lu au moins un livre par mois, contre un homme sur dix. Les sorties au cinéma, qui concernent en moyenne une personne de 15 ans ou plus sur deux, décroissent fortement avec l'âge : 80 % des 15-24 ans sont allés au cinéma au moins une fois en 2005 contre une personne sur dix de 80 ans ou plus. Près de neuf étudiants et élèves sur dix vont au cinéma, et un sur cinq y va au moins une fois par mois. La visite de musées ou d'expositions concerne 39 % des 15 ans ou plus. Les trois musées les plus visités en France sont le Louvre, le domaine de Versailles et le musée d'Orsay, qui totalisent, à eux trois, 10 millions d'entrées chaque année.

En 2005, la pratique régulière d'une activité sportive est plus fréquente chez les hommes (33 %) que chez les femmes (29 %, figure 2). Mais cette différence est surtout marquée chez les moins de 30 ans, parmi lesquels un homme sur deux pratique le sport de façon régulière contre une femme sur trois. Après 30 ans, les différences entre hommes et femmes sont moins importantes, la pratique d'une activité sportive décroissant fortement avec l'âge. Hommes et femmes ne pratiquent pas les mêmes sports : en 2005, parmi les personnes licenciées, on comptait 78 % de femmes en gymnastique, 77 % en

équitation contre 3 % en rugby et 2 % en football. Les sports les plus mixtes sont le volley-ball et la natation, où respectivement 46 % et 56 % des licenciés sont des femmes. Pratiques sportives et culturelles vont souvent de pair. En 2005, parmi les personnes faisant régulièrement du sport, 30 % ont aussi pratiqué au moins quatre activités culturelles dans l'année parmi la lecture, le cinéma, les sorties au théâtre ou au concert et la visite d'un musée ou d'une exposition ; cette proportion n'est que de 18 % parmi l'ensemble des 15 ans ou plus.

Près de deux Français sur trois sont partis en vacances en 2004 (figure 3). Les taux de départ ont augmenté pendant les années 1970 puis se sont stabilisés entre 1989 et 1999. Depuis, la proportion de Français partant en vacances est à nouveau en hausse, en particulier chez les seniors et les jeunes retraités. Mais ce sont toujours les enfants qui partent le plus : le taux de départ des 5-15 ans est de 77 % en 2004 contre 65 % pour l'ensemble de la population. Entre 1999 et 2004, la croissance des taux de départs en hiver (+ 4 points) est principalement due au développement des séjours vers les destinations ensoleillées, Maroc et Caraïbes par exemple. En 2004, environ 21 millions de personnes ne sont pas parties en vacances. L'accès aux vacances se démocratise peu à peu, mais des disparités importantes existent toujours : parmi le quart des ménages ayant les niveaux de vie les plus élevés, 84 % sont partis en vacances mais cette proportion n'est que de 46 % pour le quart des ménages aux niveaux de vie les plus faibles. ■

Définitions

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme, on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Pour en savoir plus

- Dauphin L., Tardieu F., « Vacances : les générations se suivent et se ressemblent... de plus en plus », *Insee Première* n° 1154, août 2007.
- « Statistiques de la culture, chiffres-clés », Deps, mars 2007.
- « Les chiffres-clés du sport », ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, décembre 2006.
- Le Jeannic T., Ribera J., « Hausse des départs en vacances, mais 21 millions de Français ne partent pas », *Insee Première* n° 1093, juillet 2006.
- La France en faits et chiffres (rubrique « Conditions de vie – Société »), en ligne sur www.insee.fr

1. Pratiques culturelles au cours des douze derniers mois selon la catégorie socioprofessionnelle

en %

	Lecture de livre	Cinéma	Musée, exposition	Théâtre	Concert, spectacle	Au moins quatre pratiques parmi les cinq
Agriculteurs	31	33	34	10	32	7
Indépendants	49	44	40	20	28	18
Cadres	83	76	66	35	49	43
Professions intermédiaires	70	69	52	25	46	29
Employés	62	52	38	12	29	15
Ouvriers	33	36	25	6	22	5
Retraités	52	22	34	14	21	11
Étudiants, élèves	77	88	50	21	43	32
Inactifs	52	32	28	9	25	13
Ensemble	58	47	39	16	31	18
Rapport cadres/ouvriers	2,5	2,1	2,6	6,0	2,2	8,3

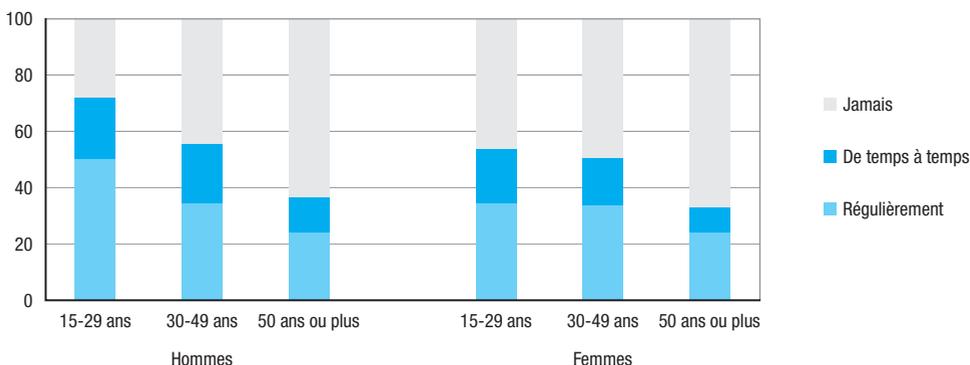
Lecture : 31 % des agriculteurs ont lu au moins un livre au cours des douze derniers mois.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2005.

2. Pratique d'une activité sportive au cours des douze derniers mois selon l'âge et le sexe

en %



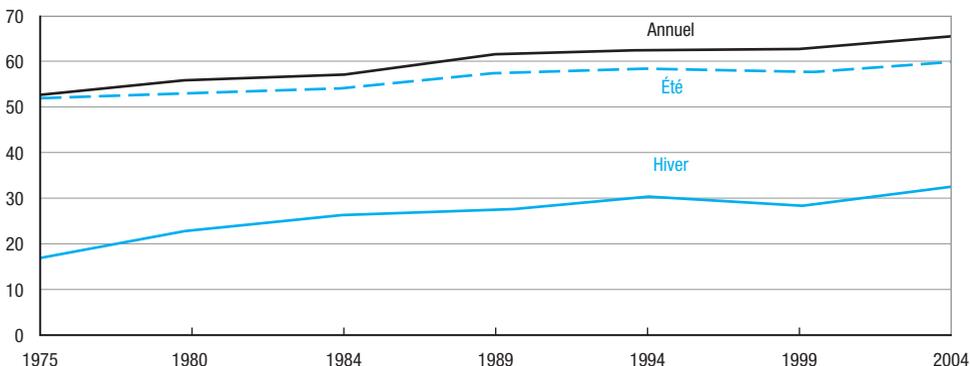
Lecture : au cours des douze derniers mois, parmi les hommes âgés de 15 à 29 ans, 28 % n'ont pratiqué aucune activité sportive, 21 % ont pratiqué une activité sportive de temps en temps ou pendant certaines périodes de l'année et 50 % ont pratiqué une activité sportive de façon régulière.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2005.

3. Évolution des taux de départ en vacances selon la saison

en %



Lecture : 59 % des individus sont partis au moins une fois en vacances lors de l'été 2004.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 1999 et 2004, enquêtes quadrimestrielles 1975 à 1994.

24 Communications et relations sociales

En 2006, près des trois quarts des Français âgés de 18 ans ou plus ont un téléphone portable (*figure 1*). Le taux d'équipement en téléphonie mobile diminue avec l'âge : si presque tous les 18-24 ans (97 %) possèdent un téléphone portable, ce n'est le cas que de 58 % des 60-69 ans et de 31 % des 70 ans ou plus. Environ 83 % de la population dispose d'une ligne de téléphone fixe, soit un point de plus qu'en 2005. Le développement des offres *triple-play* qui permettent à la fois d'aller sur Internet, de regarder la télévision et de téléphoner *via* l'ADSL ou le câble, a contribué à enrayer l'érosion de la téléphonie fixe. Environ 17 % des personnes âgées de 18 ans ou plus téléphonent de leur domicile *via* un tel terminal (contre 7 % en 2005). Les cadres (39 %) ou les habitants de Paris et de son agglomération (30 %) utilisent fréquemment le *triple-play* pour téléphoner. Corrélativement, le dégroupage total, qui se traduit par l'abandon de l'abonnement auprès de France Télécom, se répand : 8 % des possesseurs d'une ligne de téléphone fixe en bénéficient en 2006. Environ 57 % des Français de 18 ans ou plus possèdent un ordinateur personnel et 43 % ont accès à Internet au domicile. Si ces proportions progressent pour l'ensemble de la population, le fossé numérique reste important. Ainsi, en 2006, 82 % des cadres ont accès à Internet chez eux, contre 38 % des ouvriers. De même, seuls 21 % des 60-69 ans et 6 % des 70 ans ou plus sont dans ce cas, contre 53 % des 18-24 ans et 59 % des 25-39 ans. Plus de 42 % des personnes de 15 ans ou plus sont membres d'une association en 2005 (*figure 2*). Si le taux d'adhésion est relativement stable avec l'âge, le degré de

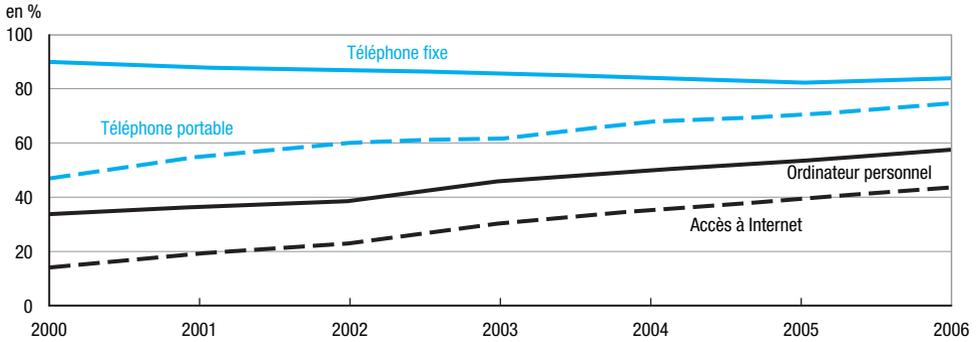
participation évolue. Ainsi, parmi les personnes adhérentes à au moins une association au cours des douze derniers mois, 74 % des 15-29 ans et 65 % des 30-39 ans sont des participants actifs ou ont des responsabilités, contre seulement 59 % des 70-79 ans et 51 % des 80 ans ou plus. En 2005, le taux d'adhésion à au moins une association est légèrement plus élevé chez les hommes (45 %) que chez les femmes (40 %). Mais les femmes s'impliquent plus fréquemment : parmi les adhérentes, 70 % sont des participantes actives ou ont des responsabilités contre 65 % des hommes. Enfin, la proportion d'adhérents à au moins une association varie fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : de 30 % pour les ouvriers et 35 % pour les employés à 51 % pour les professions intermédiaires et 58 % pour les cadres.

En 2007, environ 44,5 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales, soit 3,3 millions de plus qu'en 2002. Le taux de participation à l'élection présidentielle de mai 2007 a été d'environ 84 %, au premier tour comme au second tour. Après plusieurs années marquées par une baisse de la participation aux élections présidentielles (de 81 % en 1988 à 72 % en 2002 au premier tour), le scrutin de mai 2007 marque donc un recul de l'abstention (*figure 3*). Cependant, celui-ci n'est pas confirmé pour ce qui concerne les élections législatives. En juin 2007, le taux de participation au premier tour des élections législatives a été en effet de 61 %, soit quatre points de moins qu'en 2002, et le taux le plus faible jamais enregistré pour ce type d'élections. ■

Pour en savoir plus

- « La diffusion des technologies de l'information dans la société française », Crédoc, novembre 2006.
- Résultats détaillés des élections, en ligne sur www.interieur.gouv.fr
- La France en faits et chiffres (rubrique « Conditions de vie – Société »), en ligne sur www.insee.fr
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Consommation et conditions de vie »), fiche 35.

1. Taux d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)



Champ : individus âgés de 18 ans ou plus.

Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

2. Degré de participation à la vie associative selon l'âge

en %

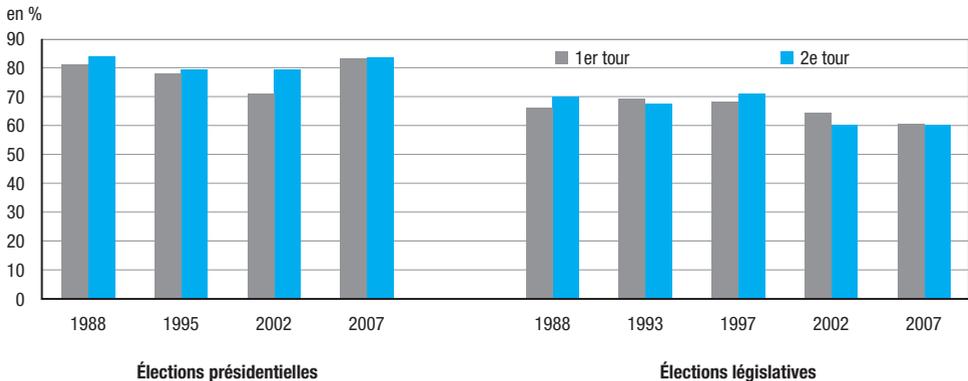
	Taux d'adhésion à au moins une association	Degré de participation parmi les adhérents			
		Simple adhérent	Participant actif, régulier ou occasionnel	A une responsabilité	Ensemble
15-29 ans	41	26	64	10	100
30-39 ans	35	35	42	23	100
40-49 ans	41	28	47	25	100
50-59 ans	46	36	43	21	100
60-69 ans	43	32	43	25	100
70-79 ans	46	41	44	15	100
80 ans ou plus	43	49	46	5	100
Ensemble	42	33	48	19	100

Lecture : en 2005, 41 % des individus âgés de 15 à 29 ans étaient adhérents à au moins une association. Parmi les adhérents, 10 % ont une responsabilité dans une des associations dont ils sont membres.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2005.

3. Taux de participation aux élections présidentielles et législatives depuis 1988



Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.

25 Insécurité, délinquance

Selon les **enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages** de janvier et février 2006, parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, 2,3 % des femmes et 3,6 % des hommes déclarent avoir été victimes d'une agression physique au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2004 ou en 2005 (*figure 1*). Les premières victimes des agressions physiques sont les jeunes hommes (8,3 % de ceux âgés de 15 à 24 ans). Les violences verbales touchent davantage les femmes (9,2 % contre 8,7 % des hommes), et sont maximales chez les plus jeunes. Enfin, les vols sans violence (sac, téléphone portable par exemple) concernent 4,5 % des hommes et 3,8 % des femmes, et près de 10 % des 15-24 ans.

Parmi les ménages vivant en France métropolitaine, 3,6 % déclarent en 2006 avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol dans leur logement en 2004 ou en 2005, dont 2,2 % d'un cambriolage (*figure 2*). Les vols dans les logements et les cambriolages sont les plus fréquents pour les ménages de l'agglomération parisienne, qui en déclarent plus de deux fois plus que ceux vivant dans une zone rurale isolée.

Les vols ou les tentatives de vols de voitures en 2004 ou en 2005 concernent 6,4 % des ménages en possédant. Ils sont plus nombreux dans les villes centres de plus de 100 000 habitants ou en banlieue parisienne, surtout à cause du plus grand nombre de tentatives.

En 2006, et pour la quatrième année consécutive, le nombre de **faits constatés** par les

services de polices et les unités de gendarmerie diminue : -1,3 %, tout comme en 2005 (*figure 3*). Les atteintes aux biens poursuivent leur recul, et notamment les vols liés à des véhicules à moteur (-5,0 %). L'ensemble des vols, destructions ou dégradations concentrent maintenant les deux tiers des faits constatés contre les trois quarts il y a cinq ans. En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent fortement en 2006 (+7,1 %), et tout particulièrement les coups et les blessures volontaires (+10,5 %). Les infractions révélées par l'action des services sont elles aussi en hausse (+5,6 %). Il s'agit la plupart des cas d'infractions à la législation sur les stupéfiants (+4,8 %) ou à la police des étrangers (+14,2 %). Enfin, les escroqueries et les infractions économiques et financières progressent à nouveau en 2006 (+4,7 %), après un recul en 2005 (-3,4 %).

En 2006, environ 1,1 million de **personnes** ont été **mises en cause**. La très grande majorité de ces personnes sont des hommes (85 %). Les cambriolages et les vols liés aux véhicules à moteur sont pratiquement exclusivement le fait d'hommes alors que les femmes sont davantage impliquées dans les escroqueries et les infractions économiques et financières. En 2006, environ 200 000 mineurs ont été mis en cause, soit 18 % des personnes mises en cause cette année. Les mineurs sont particulièrement impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

Définitions

Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages : ce dispositif d'enquêtes permet, depuis janvier 1996, d'étudier de manière annuelle l'évolution d'indicateurs sociaux harmonisés dans l'ensemble de l'Union européenne, et notamment les agressions et le sentiment d'insécurité. Un certain nombre d'agressions n'étant pas déclaré aux services de police, seule une enquête de ce type permet une approche globale de la victimation.

Faits constatés : faits bruts portés pour la première fois à la connaissance des services de police et gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Personne mise en cause : personne pour laquelle la police ou la gendarmerie disposent d'éléments justifiant que son nom soit associé à un fait constaté dans une procédure transmise au parquet.

Pour en savoir plus

- Djider Z., Vanovermeir S., « Des insultes aux coups : hommes et femmes inégaux face à la violence », *Insee Première* n° 1124, mars 2007.
- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2006 », Observatoire national de la délinquance, janvier 2007.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2004 ou 2005

en %

Âge	Agression physique ¹		Agression verbale		Vol sans violence ²	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15-24 ans	4,9	8,3	13,2	12,5	9,6	9,9
25-39 ans	2,7	4,3	13,1	10,8	3,2	5,1
40-49 ans	2,3	2,4	11,2	8,5	2,9	3,4
50-59 ans	2,1	2,8	8,4	8,6	2,6	3,4
60-69 ans	0,9	2,3	4,8	6,0	2,6	1,9
70 ans ou plus	0,8	0,4	2,9	2,9	2,4	1,7
Ensemble	2,3	3,6	9,2	8,7	3,8	4,5

1. Cette catégorie regroupe les coups et blessures, les vols avec violence et les bagarres entre plusieurs personnes.

2. Cette catégorie regroupe, par exemple, les vols de sac à main, de portefeuille, de portable ou de papiers d'identité.

Lecture : en 2006, 13,2 % des femmes âgées de 15 à 24 ans ont déclaré avoir été victimes d'agression verbale au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2004 ou 2005.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus au 31 décembre 2006.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de janvier et février 2006.

2. Ménages victimes de cambriolage ou de vol de voiture en 2004 ou 2005

en %

Type de commune	Vol ou tentative de vol dans le logement	dont cambriolage ¹	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont vol	Vol à la roulotte ²
Agglomération parisienne					
Ville de Paris	4,7	3,4	8,6	1,1	13,2
Banlieue	4,6	3,1	9,1	1,7	12,2
Agglomérations de plus de 100 000 habitants					
Ville-centre	3,8	2,2	9,9	1,3	13,9
Banlieue	4,3	2,6	6,7	1,3	9,3
Agglomérations de moins de 100 000 habitants					
Ville centre	4,1	2,3	5,8	1,2	9,8
Banlieue	3,1	1,5	5,6	1,0	7,4
Périurbain ³	3,4	2,2	5,8	1,3	7,5
Pôles ruraux ⁴	2,4	1,0	4,8	0,9	6,0
Rural isolé	2,1	1,2	2,5	1,2	3,5
Ensemble	3,6	2,2	6,4	1,3	8,9

1. Il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement, y compris les cas où il n'y a pas eu de vol.

2. Vol d'objet(s), d'accessoire(s) ou de pièce(s) se trouvant dans ou sur le(s) voiture(s) du ménage.

3. Communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi va travailler quotidiennement dans un pôle urbain (unité urbaine d'au moins 5 000 emplois).

4. Petites unités urbaines ayant entre 2 000 et 5 000 emplois sur leur territoire.

Lecture : en 2006, 2,2 % des ménages ont déclaré avoir été victimes de cambriolage de leur logement au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2004 ou 2005.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les vols dans le logement et ensemble des ménages possédant au moins une voiture pour les vols de voiture et les vols à la roulotte.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de janvier et février 2006.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

en %

	Faits constatés		Personnes mises en cause			
	2006 (en milliers)	Évolution 06/05	2006 (en milliers)	Évolution 06/05	Part des mineurs	Part des femmes
Atteintes aux biens	2 534,1	-3,8	318,8	+0,2	33	15
Vols	2 040,3	-2,8	233,2	+0,3	33	18
Destructions et dégradations	493,8	-7,8	85,6	-0,1	33	9
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	307,0	+7,1	214,0	+8,6	19	13
Escroqueries et infractions économiques et financières	323,4	+4,7	78,3	+1,5	4	28
Infractions révélées par l'action des services	335,2	+5,6	337,9	+1,5	11	9
Autres	225,9	-1,4	151,4	+0,7	10	25
Total	3 725,6	-1,3	1 100,4	+3,1	18	15

Source : Observatoire national de la délinquance.

26 Justice

En 2005, plus de 1,8 million de nouvelles affaires ont été introduites au fond devant les tribunaux civils, soit 2,0 % de plus qu'en 2004 (figure 1). Un quart d'entre elles relèvent du droit de la famille et un autre quart du droit des contrats. Les affaires familiales sont en hausse, du fait notamment de la progression continue des naissances hors mariage et des divorces. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 de la réforme du divorce (qui raccourcit la procédure des divorces par consentement mutuel) a contribué à cette augmentation. En 2005, près de 154 000 procédures de divorce ont été prononcées, contre 133 000 en 2004 (figure 2). En 2006, selon des données provisoires, le nombre de divorces prononcés atteindrait 138 000. Depuis 1975, année d'entrée en vigueur de la loi instaurant le divorce par requête conjointe, le divorce ne cesse de se pacifier. Les divorces pour faute, ne représentent plus que 22 % de l'ensemble des divorces en 2006, contre 29 % en 2005 et 50 % en 1980. En 2005, parmi les autres affaires familiales, les contentieux de visite de l'enfant naturel sur la résidence, les droits de visite ou les obligations alimentaires sont elles aussi en hausse. Le nombre d'affaires liées au droit des contrats, qui regroupent notamment les problèmes liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion, etc.) ou encore les remboursements de prêts, est stable depuis plusieurs années. Les affaires liées au droit du travail et de la protection sociale regroupent 15 % des nouvelles affaires en 2005. Dans trois quarts des cas, il s'agit de demandes d'indemnité suite à la rupture ou à l'exécution d'un contrat de travail. Enfin, une nouvelle affaire civile sur dix

est liée au droit des personnes : ouverture, fonctionnement d'un régime de protection pour les majeurs par exemple, état civil.

En 2005, le nombre de condamnations en matière pénale s'élève à près de 593 000, soit 1,1 % de moins qu'en 2004 (figure 3). Les infractions liées à la circulation routière représentent 2 condamnations sur 5. Une fois sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique, ce type de condamnation étant stable par rapport à 2004. En revanche, les grands excès de vitesse poursuivent leur recul, ils sont en 2005 deux fois moins nombreux qu'en 2003. Les condamnations pour atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) diminuent en 2005, après une forte augmentation en 2004. Environ 9 % des condamnés sont des mineurs, proportion qui atteint 18 % pour les atteintes aux biens. Le nombre de mineurs condamnés continue à progresser fortement (+ 24 % en 2005, après + 33 % en 2004). En 2005, 9,4 % des condamnés sont des femmes et 13,4 % sont des étrangers, proportions stables depuis plusieurs années.

Au 1^{er} janvier 2007, on compte 190 établissements pénitentiaires disposant de 50 600 places de détention opérationnelles. À cette même date, la population carcérale est de 60 400 détenus, soit un surpeuplement de 19 %. La durée moyenne de détention est de 8,3 mois en 2006, soit autant qu'en 2005, et deux fois plus qu'il y a trente ans. Les détenus sont quasi exclusivement des hommes (96 %) et un sur quatre a moins de 25 ans (figure 4). La part des étrangers dans la population pénitentiaire (20 %) est stable depuis plusieurs années. Début 2007, environ 40 % des détenus ont une activité rémunérée. ■

Définitions

Affaires : l'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond : l'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Pour en savoir plus

- « Chiffres-clés de la Justice », en ligne sur www.justice.gouv.fr
- « Tableaux de l'économie française » (fiches Justice), édition 2007, *Insee Références*, septembre 2007.
- « L'administration pénitentiaire en chiffres au 1^{er} janvier 2007 », ministère de la Justice, janvier 2007.
- « Annuaire statistique de la Justice », édition 2006, *La Documentation française*, ministère de la Justice, janvier 2007.
- Voir aussi : fiche 25.

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation)

en milliers

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	1 694	1 661	1 675	1 690	1 794	1 829
dont : <i>droit des personnes</i>	152	152	160	166	179	195
<i>droit de la famille</i>	429	434	437	456	454	465
<i>entreprises en difficulté</i>	201	173	149	149	184	195
<i>droit des contrats</i>	437	431	431	428	439	436
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	280	282	289	280	280	277

Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. À partir de 2004, le champ de la statistique civile des TGI s'est étendu à de nouvelles procédures.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation.

2. Divorces prononcés, par type de divorce

en %

	1980	1990	1995	2000	2004	2005	2006 _p
Nombre de divorces (en milliers)	79,7	105,9	120,0	114,6	132,7	153,6	137,6
Consentement mutuel	48	54	55	57	61	70	72
Faute	50	45	43	41	38	29	22
Rupture de la vie commune	2	2	1	2	1	1	5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Note : la réforme des divorces intervenue en 2005 a modifié la répartition des divorces prononcés par type de divorce. Le raccourcissement de la procédure des divorces par consentement mutuel a produit un gonflement des divorces terminés en 2005. En revanche l'allongement de la procédure des divorces pour faute a réduit le nombre de divorces de cette catégorie. Par ailleurs, les divorces de nature indéterminée (un millier) ont été inclus dans les divorces pour faute du fait de leur longueur de procédure, qui s'apparente fortement à ce type de divorce.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

	2003	2004	2005 _p	Évolution 2005/2004 (en %)
Toutes infractions	553,6	598,8	592,5	- 1,1
Nature de l'infraction				
Atteinte aux personnes	93,3	102,3	102,8	+ 0,5
dont : <i>coups et violences volontaires</i>	48,1	57,3	59,8	+ 4,5
<i>homicides et blessures involontaires</i>	18,6	15,1	13,1	- 13,0
Atteinte aux biens	136,5	150,5	147,6	- 1,9
Matière économique et financière	17,5	20,3	21,8	+ 7,2
Circulation routière et transports	228,5	242,8	239,8	- 1,3
dont : <i>défait d'assurance</i>	28,4	37,0	35,1	- 5,0
<i>conduite en état alcoolique</i>	110,0	114,7	114,3	- 0,3
<i>grand excès de vitesse</i>	29,8	20,6	14,3	- 30,4
Autres infractions	77,9	82,9	80,6	- 2,9
dont : <i>stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)</i>	14,6	31,5	32,2	+ 2,4
Caractéristiques des condamnés				
Part des mineurs (en %)	5,9	7,2	9,0	
Part des femmes (en %)	9,3	9,4	9,4	
Part des étrangers (en %)	13,7	13,5	13,4	

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation.

4. Nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires

au 1^{er} janvier de chaque année

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble	48 594	55 407	59 546	59 197	59 522	60 403
Part des femmes (en %)	4	4	4	4	4	4
Part des moins de 25 ans (en %)	27	28	27	26	26	26
Part des étrangers (en %)	22	22	23	22	20	20

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique, des Études et de la Documentation.

27 Opinions des Français sur la situation économique

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages livrent leur perception de leur environnement économique, de leur situation économique personnelle ainsi que leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Les indicateurs construits à partir de cette enquête permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages.

L'**indicateur résumé** d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, après une dégradation passagère au premier semestre de 2006 au moment des controverses autour du contrat première embauche (CPE), est ensuite reparti à la hausse (figure 1). Sur les douze derniers mois connus, la hausse est très nette malgré la pause observée à la fin de l'année 2006 (figure 2). Le premier semestre 2007 a été marqué par les élections prési-

dentielles, à l'issue desquelles l'indicateur résumé a bondi de sept points (-13 en mai après -20 en avril 2007). Cette forte hausse découle notamment d'une nette amélioration des anticipations des ménages quant à l'évolution de leur situation financière personnelle et du niveau de vie en France : ce sont en effet les soldes correspondant à ces anticipations qui contribuent le plus au redressement de l'indicateur résumé sur les cinq premiers mois de l'année 2007.

Le sentiment des Français sur les **perspectives d'évolution du chômage**, après s'être dégradé à la fin de l'année 2006, s'est nettement amélioré au premier semestre 2007 (figure 3). Par ailleurs, au cours des cinq derniers mois de 2007, les ménages ont été de moins en moins nombreux à penser que les prix avaient fortement augmenté au cours des douze derniers mois précédents, et leurs anticipations sur les perspectives d'évolution des prix sont restées quasiment stables entre juillet 2006 et avril 2007. ■

Définitions

Indicateur résumé : pour chaque question posée, un solde d'opinion est calculé par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions. L'indicateur résumé est la moyenne arithmétique des soldes d'opinion de cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie en France, passé et futur, leur situation financière, passée et future, et sur l'opportunité d'effectuer des achats importants. Ces cinq soldes d'opinion sont sélectionnés en raison de leur proximité à la tendance d'ensemble des soldes d'opinion issus de l'enquête.

Perspectives d'évolution du chômage : la question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». L'indicateur est le solde entre les deux premières et les deux dernières réponses. Une hausse de cet indicateur est donc signe d'une dégradation de l'opinion des Français sur le chômage.

Prix : les questions posées aux ménages sont : « Trouvez-vous que, au cours des douze derniers mois, les prix ont fortement augmenté / modérément augmenté / un peu augmenté / stagné / diminué » (évolution passée), « Par rapport aux douze derniers mois, quelle sera à votre avis l'évolution des prix au cours des douze prochains mois ? La hausse va être plus rapide / se poursuivre au même rythme / être moins rapide / les prix vont rester stationnaires / les prix vont diminuer. » (perspectives d'évolution). L'indicateur est la différence, en points de pourcentage, entre la première et les trois dernières réponses. Ainsi, une hausse de l'indicateur traduit une dégradation de l'opinion des ménages au sujet des prix.

Pour en savoir plus

- « Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juillet 2007 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », n° 230, Insee, juillet 2007 (et note méthodologique associée).

1. Opinion des ménages

en données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2006						2007						
	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul.
Indicateur résumé	-25	///	-23	-22	-23	-24	-23	-23	-22	-20	-13	-12	-15
Situation financière personnelle													
- évolution passée	-17	///	-17	-18	-19	-18	-19	-21	-18	-18	-15	-11	-14
- perspectives d'évolution	-4	///	-3	-2	-3	-4	-2	-4	-1	-1	7	3	-1
Niveau de vie en France													
- évolution passée	-56	///	-53	-54	-56	-57	-57	-58	-57	-55	-49	-45	-45
- perspectives d'évolution	-35	///	-29	-26	-27	-28	-26	-23	-19	-16	0	-3	-9
Opportunité d'acheter	-14	///	-12	-11	-12	-13	-11	-12	-13	-12	-9	-6	-4
Autres soldes													
Situation financière personnelle													
- niveau actuel	14	///	14	13	12	11	12	11	11	12	16	14	14
Capacité future à épargner	-9	///	-9	-10	-8	-11	-10	-10	-13	-9	-2	-4	-4
Opportunité d'épargner	20	///	25	26	25	21	27	27	25	26	30	34	32
Chômage - perspectives d'évolution	10	///	7	16	13	28	15	13	17	4	-12	-9	-9
Prix - évolution passée	-1	///	6	3	3	8	7	4	1	0	-4	-7	-2
Prix - perspectives d'évolution	-35	///	-37	-36	-36	-33	-35	-36	-35	-35	-43	-30	-28

Lecture : entre mai et juin 2007, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'évolution passée du niveau de vie en France a augmenté de 4 points en données cvs.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

2. Indicateur résumé



Lecture : en mai 2007, l'indicateur résumé augmente de sept points par rapport au mois d'avril (en données cvs).

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

3. Perspectives d'évolution du chômage



Lecture : en mai 2007, la différence entre les pourcentages d'opinions « positives » et « négatives » quant aux perspectives d'évolution du chômage diminue de seize points par rapport au mois d'avril (en données cvs).

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

28 Parité entre hommes et femmes

En 2005, le **taux d'activité** des femmes (63,8 %) est inférieur de près de 11 points à celui des hommes. Cependant, cet écart a tendance à se réduire légèrement : en 2002, il s'élevait à plus de 12 points. Parmi les personnes occupant un emploi, près de 14 % des hommes ne sont pas salariés, soit une proportion deux fois plus importante que pour les femmes (*figure 1*). En 2005, 8,7 % des femmes sont employées sous contrat à durée déterminée, contre 5,3 % des hommes. En revanche, la part des autres formes particulières d'emploi (intérim, apprentissage, contrats aidés) est globalement plus importante chez les hommes : elle atteint environ 5,9 % de l'emploi total en 2005, contre 4,5 % chez les femmes. Près de 31 % des femmes travaillent à temps partiel en 2005, contre moins de 6 % des hommes. Quel que soit le statut d'emploi, les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. Le **sous-emploi**, c'est-à-dire le fait de travailler moins que ce que l'on souhaiterait, est plus répandu chez les femmes : 8,6 % des femmes actives occupées sont dans ce cas en 2005, contre 2,4 % des hommes.

En 2005, dans le secteur privé et semi-public, un homme salarié à temps complet gagne en moyenne 23,4 % de plus qu'une femme dans la même situation, contre 24,0 % en 2005. La réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes est due à une progression plus rapide des salaires chez les femmes. En 2005, les salaires nets des femmes travaillant à temps complet

ont ainsi augmenté de 1,5 % en moyenne contre 0,9 % chez les hommes. C'est parmi les cadres que les écarts salariaux entre hommes et femmes sont les plus importants : 26,7 % en 2005 chez les salariés à temps complet. L'écart salarial entre les hommes et les femmes cadres est plus important en Île-de-France (31,2 %) que dans les autres régions (28,4 %), et il augmente fortement avec l'âge : de 6,4 % seulement chez les moins de 30 ans à 35,3 % chez les 50 ans ou plus (*figure 2*). Enfin, il est plus marqué dans les services (29,5 %) que dans l'industrie (20,7 %).

Les conditions de travail des hommes et des femmes diffèrent (*figure 3*). Les femmes travaillent plus fréquemment le samedi (30,7 % en 2005 contre 23,0 % pour les hommes) ou le dimanche (12,6 % contre 11,0 %), mais moins souvent la nuit (4,1 % contre 10,3 % pour les hommes). Entre 1998 et 2005, les différences sur les rythmes et les jours de travail entre hommes et femmes se sont accrues. Par ailleurs, le travail des femmes est en moyenne plus souvent répétitif, mais ces dernières font moins souvent des efforts physiques, ce qui renvoie sans doute aux différences de professions occupées. Tandis que les femmes rencontrent davantage que les hommes des situations de tensions avec le public quand elles sont en relation avec lui dans leur travail, les hommes déclarent plus souvent que les femmes des tensions avec leurs supérieurs hiérarchiques. ■

Définitions

Taux d'activité, sous-emploi : voir fiches 8 et 9.

Pour en savoir plus

- « Femmes et hommes – Regards sur la parité », édition 2008, *Insee Références*, à paraître en mars 2008.
- « Femmes, hommes : différences et inégalités », *Économie et Statistique* n° 398-399, Insee, mars 2007.
- Petit P., « Hommes et femmes cadres en 2002 : inégalités d'accès aux emplois et inégalités salariales », *Premières informations-premières synthèses* n° 10.3, Dares, mars 2007.
- Bué J., Coutrot T., Hamon-Cholet S., Vinck L., « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières informations-premières synthèses* n° 01.2, Dares, janvier 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitres « Emploi et chômage », « Salaires »), fiches 8, 9, 12.

1. Population active occupée en 2005 selon le sexe et le statut des emplois

en %

	Répartition de l'emploi (en %)		Part du temps partiel (en %)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Non salariés	7,5	13,8	23,0	5,1
Salariés	92,5	86,2	31,4	5,8
Intérimaires	1,4	2,8	21,1	5,9
Apprentis	0,9	1,7	24,7	15,3
Contrats à durée déterminée	8,7	5,3	40,7	18,7
Stagiaires et contrats aidés ¹	2,2	1,4	54,8	38,3
Contrats à durée indéterminée et autres	79,2	75,0	30,0	4,1
Total	100,0	100,0	30,8	5,7

1. Contrats d'aide à l'emploi (contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats d'avenir, emplois jeunes, etc.) et stages de la formation professionnelle classés dans l'emploi au sens des critères du BIT.

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

2. Salaire net annuel moyen des cadres en 2005 dans le secteur privé et semi-public

	Proportion de femmes (en %)	Salaire net annuel (milliers d'euros)		Différence de salaires hommes-femmes ¹ (en %)
		Femmes	Hommes	
Secteur d'activité				
Industrie	19,2	38,9	46,9	20,7
Construction	10,1	33,6	42,5	26,5
Commerce	23,0	36,3	45,9	26,5
Services	29,6	37,0	47,9	29,5
Âge				
Moins de 30 ans	34,0	27,0	28,7	6,4
De 30 à 49 ans	25,7	38,3	46,3	20,9
50 ans ou plus	20,9	41,1	55,6	35,3
Région				
Île-de-France	29,7	40,9	53,6	31,2
Autres régions	21,5	32,6	41,8	28,4
Ensemble	25,4	37,2	47,1	26,7

1. (salaire hommes – salaires femmes) x 100 / salaire femmes.

Lecture : en 2004, 19,2 % des cadres travaillant dans l'industrie sont des femmes. Leur salaire net est en moyenne de 38 900 d'euros par an. Celui de leurs homologues masculins est supérieur de 20,7 %.

Champ : France métropolitaine, cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

3. Quelques aspects des conditions de travail des hommes et des femmes

en %

	1998		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Jour et rythme de travail				
Travailler habituellement :				
– le samedi	16,2	22,4	23,0	30,7
– le dimanche	6,0	5,9	11,2	12,6
– la nuit	5,9	2,5	10,3	4,1
Le travail est répétitif	26,6	31,2	26,0	30,2
Efforts physiques et contraintes posturales				
Rester longtemps debout	58,0	48,8	55,5	47,7
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante	39,2	35,1	37,2	30,9
Porter ou déplacer des charges lourdes	42,6	31,8	44,3	33,0
Effectuer des mouvements douloureux ou fatigants	36,9	29,8	40,1	30,7
Situations de tensions :				
– avec le public ¹	48,2	47,2	40,6	43,2
– avec leurs supérieurs hiérarchiques ²	34,1	28,3	29,2	25,5
– avec leurs collègues ³	23,7	23,3	20,5	20,1

1. Parmi ceux qui sont en contact avec le public.

2. Parmi ceux qui ont déclaré recevoir des ordres, des consignes, des modes d'emploi.

3. Parmi ceux qui ont des collègues.

Champ : France métropolitaine, salariés.

Sources : Dares, enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005.

29 Population immigrée

Au 1^{er} janvier 2005, 4,96 millions d'**immigrés** vivent en France métropolitaine, soit 8 % de la population. Parmi eux, 4 sur 10 ont acquis la nationalité française par naturalisation ou par mariage. Les femmes immigrées sont désormais légèrement plus nombreuses que les hommes alors que jusqu'en 1999 c'était l'inverse (*figure 1*). Ceci s'explique par l'arrêt de l'immigration de travail qui, avant 1974, attirait surtout des hommes, au profit du regroupement familial qui concerne davantage les femmes.

Globalement, malgré la forte croissance de l'immigration en provenance des pays de l'Europe orientale, la part des immigrés originaires de l'Union européenne à 15 pays est en baisse puisqu'elle s'élève à 40 % en 2005 contre 49 % en 1999 (*figure 2*). Plus de 42 % des immigrés vivant en France métropolitaine sont nés dans un pays du continent africain, soit plus de 2,1 millions d'individus. Plus de 72 % d'entre eux viennent des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et 15 % du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire, du Cameroun ou du Congo, anciens pays sous administration française. Près de 14 % des immigrés sont originaires d'Asie : parmi eux, 32 % sont nés en Turquie, 23 % dans un des pays de la péninsule indochinoise et 9 % en Chine. L'immigration en provenance d'Amérique et d'Océanie est beaucoup plus marginale. La part des femmes varie selon les pays d'origine, du fait notamment des raisons de la migration. Parmi les immigrés venus d'Asie, arrivés le plus souvent en famille, les hommes sont aussi nombreux que les femmes. En revanche, l'immigration africaine est majoritairement masculine et

l'immigration européenne majoritairement féminine.

La région Île-de-France accueille à elle seule près de 39 % des immigrés, qui représentent environ 17 % de la population totale francilienne. Parmi eux, 48 % sont nés en Afrique, 18 % en Asie et 30 % en Europe. Les immigrés de certains pays s'installent très majoritairement dans cette région. Elle est ainsi privilégiée par les immigrés originaires du Mali (89 % y habitent), du Sri Lanka (84 %), d'Inde (73 %), de Côte d'Ivoire (71 %), de Chine (70 %), du Congo (66 %) ou encore du Cameroun (58 %). Trois autres régions accueillent plus de 200 000 immigrés chacune : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.

Si les hommes immigrés ont un **taux d'activité** (77,8 %) supérieur à celui du reste de la population masculine (74,2 %), la situation est inverse pour les femmes qui sont plus souvent inactives lorsqu'elles sont immigrées (*figure 3*). Le chômage touche plus durement la population immigrée : parmi les immigrés, 15,4 % des hommes et 22,0 % des femmes sont au chômage contre 8,3 % des hommes et 9,9 % des femmes non immigrés. Bien que le niveau d'études des immigrés progresse, ceux-ci restent en moyenne moins formés que les non-immigrés, et occupent de ce fait plus souvent des postes d'ouvriers, en particulier non qualifiés, ou d'employés, catégories plus souvent touchées par le chômage. Cependant, même à âge de fin d'études, sexe, âge, et catégorie socioprofessionnelle donnés, les actifs immigrés ont des risques de chômage plus élevés que les non-immigrés. ■

Définitions

Immigrés : la population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

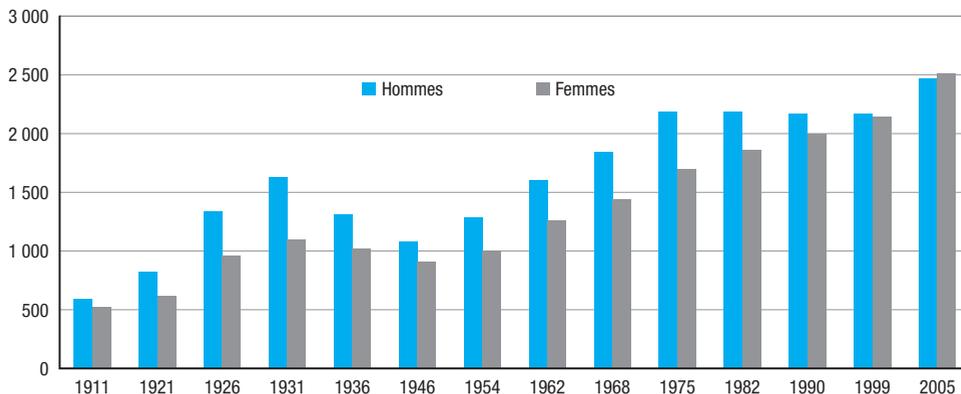
Taux d'activité : voir fiche 8.

Pour en savoir plus

- « Données démographiques sur les étrangers et les immigrés », en ligne sur le site www.insee.fr, rubrique « Le recensement de la population ».
- Borrel C., « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 : près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.
- « Les immigrés en France », édition 2005, *Insee Références*, septembre 2005.

1. Nombre d'immigrés par sexe depuis 1911

en milliers



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, recensements de la population de 1911 à 1999 ; pour 2005, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006.

2. Origines géographiques des immigrés résidant en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2005

en %

Origine géographique	Répartition des immigrés	Proportion de femmes
Europe	40,0	54
dont : Union européenne à 15	32,6	53
Asie	13,9	50
dont : Turquie	4,5	46
Viêt-Nam, Laos, Cambodge	3,3	53
Afrique	42,5	47
dont : Algérie	13,7	46
Maroc	12,6	47
Tunisie	4,5	42
Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo	6,4	49
Amérique	3,5	57
Océanie	0,1	n.d.
Ensemble	100,0	40

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006.

3. Taux d'activité, taux de chômage et répartition par catégorie socioprofessionnelle en 2005

en moyenne annuelle, en %

	Ensemble de la population	Hommes		Femmes	
		Non immigrés	Immigrés	Non immigrées	Immigrées
Taux d'activité¹	69,1	74,2	77,8	64,6	55,9
Taux de chômage	9,8	8,3	15,4	9,9	22,0
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteur	2,6	3,6	0,9	1,8	0,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6,1	7,6	12,5	3,7	5,0
Cadre, profession intellectuelle supérieure	14,8	17,9	12,3	11,8	9,2
Profession intermédiaire	23,2	22,9	13,5	25,4	12,8
Employé	29,2	12,5	14,0	48,4	54,7
Ouvrier	24,1	35,5	46,9	8,9	17,7
dont : <i>ouvrier qualifié</i>	<i>15,7</i>	<i>25,5</i>	<i>29,7</i>	<i>3,6</i>	<i>4,6</i>
<i>ouvrier non qualifié</i>	<i>7,5</i>	<i>8,8</i>	<i>15,0</i>	<i>4,8</i>	<i>11,8</i>
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi.

30 Cadrage européen : démographie

Au 1^{er} janvier 2007, l'Union européenne à 25 pays compte environ 465,5 millions d'habitants (*figure 1*). Cette estimation n'inclut pas la Roumanie (22 millions d'habitants) ni la Bulgarie (8 millions d'habitants), entrées à cette date dans l'Union européenne. En 2006, la population de l'Union européenne à 25 a augmenté de 1,9 million de personnes, soit un taux de croissance de 4,1 ‰, inférieur à ceux observés au cours des deux années précédentes (+ 4,4 ‰ en 2005 et + 5,4 ‰ en 2004). Ceci s'explique par un taux de **solde migratoire** plus modéré (+ 3,1 ‰ en 2006 contre + 3,6 ‰ en 2005), alors que le taux de **solde naturel** a très légèrement augmenté (+ 1,0 ‰ en 2006 contre + 0,8 ‰ en 2005). Dans plus de la moitié des pays de l'Union européenne, la croissance démographique provient principalement de l'excédent des entrées sur les sorties du territoire. C'est particulièrement le cas en Espagne et en Irlande, où le solde migratoire contribue pour respectivement 87 % et 68 % de la croissance démographique en 2006. En revanche, en France, en Finlande et aux Pays-Bas, l'augmentation de la population est majoritairement due à l'excès des naissances sur les décès. En Allemagne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Estonie, la population diminue depuis quelques années. Le **taux de natalité** est stable dans l'Union européenne en 2006 avec 10,5 naissances vivantes pour 1 000 habitants. Ce taux est le plus faible en Allemagne (8,2 ‰), alors que la natalité est particulièrement dynamique en France (13,1 ‰) et en Irlande (15,1 ‰). Le **taux de mortalité** est lui aussi à un niveau comparable à celui de 2005 : 9,5 ‰ en

moyenne, de 6,3 ‰ en Irlande à plus de 13 ‰ dans les pays baltes.

Environ un tiers des naissances de l'Union européenne ont lieu en dehors du mariage en 2005 (*figure 2*). Cette proportion dépasse 50 % en Estonie ou en Suède alors que les naissances hors mariages sont très rares dans certains pays du Sud de l'Europe (Chypre, Grèce, Italie, Malte) ou en Pologne.

Environ 2,2 millions de mariages ont été célébrés en 2005 dans l'Union européenne, soit un peu moins qu'en 2004. Le **taux de nuptialité** est stable à 4,8 ‰. Il varie de 2,9 ‰ en Slovénie à 7,8 ‰ à Chypre. L'âge moyen au premier mariage continue d'augmenter dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. En 2005, il est de 30 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. C'est en Suède qu'on se marie le plus tard (33 ans pour les hommes et 31 ans pour les femmes) et en Lituanie le plus tôt (respectivement 27 ans et 24 ans).

Le **taux de mortalité infantile** continue de diminuer : il s'établit à 4,5 ‰ en 2005 contre 4,6 ‰ un an auparavant. Il varie de 2,4 ‰ en Suède à 7,8 ‰ en Lettonie, avec une position intermédiaire pour la France (3,8 ‰). L'**espérance de vie à la naissance** des Européens est de 75,8 ans pour les hommes et de 81,9 ans pour les femmes. Chez les hommes, l'espérance de vie à la naissance varie de 65,4 ans en Lituanie à 78,4 ans en Suède. Pour les femmes, les écarts entre pays sont moins importants : de 76,9 ans en Hongrie à 83,9 ans en Espagne. Les Françaises ont l'espérance de vie à la naissance la plus élevée d'Europe, juste après les Espagnoles. Pour les hommes, la France occupe le 8^e rang parmi les pays de l'Union européenne. ■

Définitions

Solde migratoire, solde naturel, taux de natalité (ou de mortalité), espérance de vie à la naissance : voir fiche 2.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Pour en savoir plus

- « Premières estimations démographiques pour 2006 », *Statistiques en bref* n° 41/2007, Eurostat, 2007.
- « La population en Europe en 2005 – Premiers résultats », *Statistiques en bref* n° 16/2006, Eurostat, 2006.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Démographie »), fiche 2.

1. Évolution de la population dans les pays de l'Union européenne en 2006 @

	Population au 01/01/2007 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire ¹	Accroissement total
Allemagne	82 311,7	8,2	10,2	-2,0	0,5	-1,5
Autriche	8 295,9	9,2	9,0	0,2	3,4	3,6
Belgique	10 570,5	11,5	9,7	1,7	3,9	5,6
Chypre	776,0	11,2	6,8	4,4	8,1	12,4
Danemark	5 445,7	12,0	10,6	1,6	1,7	3,4
Espagne	44 484,3	10,7	8,6	2,0	14,4	16,5
Estonie	1 339,9	11,0	13,1	-2,1	-1,4	-3,6
Finlande	5 277,1	11,1	9,1	2,1	2,0	4,1
France	63 392,1	13,1	8,4	4,7	1,5	6,2
Grèce	11 169,1	9,7	9,4	0,3	3,7	3,9
Hongrie	10 057,9	9,9	13,1	-3,3	1,4	-1,9
Irlande	4 326,7	15,1	6,3	8,8	18,7	27,6
Italie	58 933,8	9,7	9,3	0,4	2,7	3,1
Lettonie	2 280,5	9,5	14,6	-5,1	-1,1	-6,2
Lituanie	3 385,7	9,1	13,3	-4,2	-1,0	-5,2
Luxembourg	464,4	12,1	7,7	4,4	6,1	10,5
Malte	407,7	9,4	7,5	1,8	6,3	8,2
Pays-Bas	16 346,2	11,3	8,4	2,9	-2,2	0,7
Pologne	38 101,8	9,7	9,9	-0,2	-1,2	-1,4
Portugal	10 609,0	10,4	9,7	0,8	2,9	3,7
République tchèque	10 288,9	10,2	10,2	0,0	3,7	3,7
Royaume-Uni	60 707,1	12,2	9,7	2,6	2,6	5,2
Slovaquie	5 391,6	9,8	9,8	0,0	0,5	0,5
Slovénie	2 010,3	9,1	9,2	-0,1	3,6	3,4
Suède	9 119,8	11,6	10,1	1,5	6,4	7,9
Union européenne à 25	465 493,7	10,5	9,5	1,0	3,1	4,1

1. Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.

Source : Eurostat, premières estimations démographiques pour 2006.

2. Quelques indicateurs démographiques européens en 2005

	Mariages ¹	Indicateur conjuncturel de fécondité ²	Naissances hors mariage ³	Mortalité infantile ⁴	Espérance de vie à la naissance (en années)	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,7	1,34	29,2	3,9	76,2	81,8
Autriche	4,8	1,41	36,5	4,2	76,7	82,2
Belgique	4,1	1,72	26,9	4,4	76,7	82,4
Chypre	7,8	1,42	4,4	4,6	77,0	81,7
Danemark	6,7	1,80	45,7	4,4	75,6	80,2
Espagne	4,8	1,34	26,8	4,1	77,4	83,9
Estonie	4,6	1,50	58,5	5,4	67,3	78,1
Finlande	5,6	1,80	40,4	3,0	75,5	82,3
France	4,5	1,94	48,4	3,8	76,7	83,7
Grèce	5,5	1,28	5,1	3,8	76,6	81,5
Hongrie	4,4	1,32	35,0	6,2	68,6	76,9
Irlande	5,0	1,88	32,0	4,0	77,1	81,8
Italie	4,3	1,34	17,3	4,7	77,6	83,2
Lettonie	5,5	1,31	44,6	7,8	65,6	77,4
Lituanie	5,8	1,27	28,4	6,8	65,4	77,4
Luxembourg	4,4	1,70	27,2	2,6	76,2	82,3
Malte	5,9	1,37	20,0	6,0	77,7	81,4
Pays-Bas	4,5	1,73	34,8	4,9	77,2	81,6
Pologne	5,4	1,24	18,5	6,4	70,8	79,4
Portugal	4,6	1,40	30,7	3,5	74,9	81,4
République tchèque	5,1	1,28	31,7	3,4	72,9	79,1
Royaume-Uni	5,2	1,80	42,9	5,1	76,9	81,1
Slovaquie	4,9	1,25	26,0	7,2	70,1	77,9
Slovénie	2,9	1,26	46,7	4,1	74,1	81,3
Suède	4,9	1,77	55,5	2,4	78,4	82,8
Union européenne à 25	4,8	1,52	33,1	4,5	75,8	81,9

1. Pour 1 000 habitants.

2. Nombre moyen d'enfants par femme, avec les conditions de fécondité de 2005.

3. Pour 100 enfants nés vivants.

4. Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.

Source : Eurostat.

31 Cadrage européen : éducation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Cinq questions prioritaires dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle font l'objet d'objectifs chiffrés : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, amélioration des compétences de base en lecture, augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie, développement de la formation des adultes.

En 2006, 78 % des jeunes Européens de 20-24 ans sont titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (figure 1). La cible visée pour 2010 est de 85 % sur l'ensemble de l'Union européenne. La France atteint 82 %, contre 92 % en Slovaquie, Pologne ou République tchèque mais seulement 50 % au Portugal.

15 % des jeunes de l'Union européenne sont **sortants précoces** en 2006. Pour améliorer la cohésion de la société, l'objectif est d'éviter l'échec scolaire et les sorties précoces, et de faire passer cette proportion sous le seuil de 10 % d'ici 2010. En France, elle est de 13 %, contre 39 % au Portugal mais 5 % en Slovénie.

En 2003, 20 % des jeunes de 15 ans ne possèdent pas les **compétences « de base » en lecture** dans les pays européens ayant parti-

cipé à l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA, figure 2). Une baisse de 20 % de la proportion de ces jeunes est attendue d'ici 2010, soit moins de 16 % de jeunes. Seuls la Suède, les Pays-Bas, l'Irlande et la Finlande répondent actuellement à cet objectif. En France, la proportion de jeunes présentant de faibles compétences en lecture est de 18 %, contre 6 % en Finlande mais 25 % en Grèce.

En termes de capacités scientifiques, la cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie en dix ans a été atteinte dès 2003.

Enfin, un autre objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes de 25 à 64 ans qui ont suivi un cours ou une formation au cours du mois, que ce soit dans les établissements courants d'enseignement (lycées, centres de formation d'apprentis, universités, etc.) ou en dehors de ces établissements (mairies, entreprises, etc.). Actuellement 10,1 % des 25-64 ans sont dans ce cas. En France, cette proportion est plus faible (7,5 %), au contraire, en particulier, des pays scandinaves.

Sur l'ensemble de ces indicateurs, quel que soit le pays de l'Union européenne, les femmes se positionnent mieux que les hommes, sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie où elles sont minoritaires. ■

Définitions

Sortants précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans, ayant arrêté leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, n'ayant pas « réussi » le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme supérieur (numérateur). Cet indicateur est calculé à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail.

Compétences « de base » en lecture : elles permettent de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante et sont considérées acquises lorsque le score aux tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), soumis à des enfants de 15 ans, est d'au moins 458 points.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, édition 2007, DEPP, octobre 2007.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, édition 2007, DEPP, en ligne sur le site www.education.gouv.fr
- « *Progress towards the Lisbon objectives in education and training* », rapports 2005 et 2006, en ligne sur le site http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#measuring

1. Situation des pays vis-à-vis des objectifs européens de Lisbonne en matière d'éducation et de formation professionnelle, en 2006¹

en %

	Jeunes (20-24 ans) titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire	Jeunes (18-24 ans) sortants précoces	Adultes (25-64 ans) ayant suivi un enseignement ou une formation au cours du mois
Allemagne	72	14	7,5
Autriche	86	10	13,1
Belgique	82	13	7,5
Danemark	77	11	29,2
Espagne	62	30	10,4
Estonie	82	13	6,5
Finlande	85	8	23,1
France	82	13	7,5
Grèce	81	16	1,9
Hongrie	83	12	3,8
Irlande	85	12	7,5
Italie	76	21	6,1
Lettonie	81	19	6,9
Lituanie	88	10	4,9
Pays-Bas	75	13	15,6
Pologne	92	6	4,7
Portugal	50	39	3,8
République tchèque	92	6	5,6
Royaume-Uni	79	13	26,6
Slovaquie	92	6	4,3
Slovénie	89	5	15,0
Suède	87	12	32,1
Union européenne à 25²	78	15	10,1

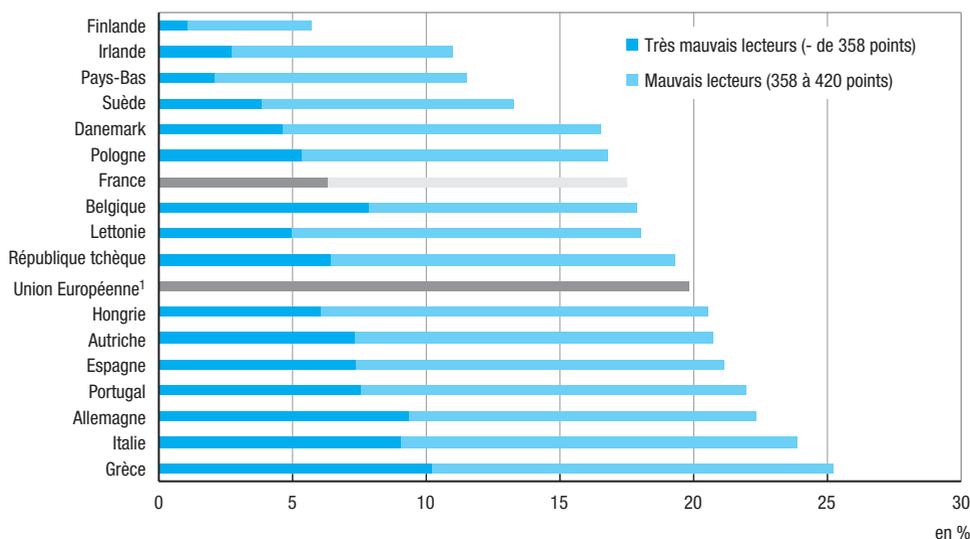
1. Données provisoires.

2. Sauf Chypre, Luxembourg, Malte.

Lecture : en France, 13 % des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont sortants précoces. Poursuivant ou non des études, 82 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sont titulaires d'un diplôme du second cycle du secondaire (en France, d'un CAP, BEP, ou baccalauréat). Par ailleurs, 7,5 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont en 2006 suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus (moyenne annuelle).

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA) en 2003



1. Estimation du total mauvais lecteurs + très mauvais lecteurs, à partir des résultats de 16 pays.

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2003, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 6 % de très mauvais lecteurs (moins de 358 points) et pour 11 % de mauvais lecteurs (entre 358 et 420 points), soit un total de 17 % (moins de 420 points).

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA).

32 Cadrage européen : emploi et chômage

En 2005, la **population active** de l'Union européenne s'élève à 214 millions de personnes, dont 44,6 % de femmes (*figure 1*). La part des femmes parmi les actifs varie de 30,6 % à Malte à 49,4 % en Estonie. En France, cette part est légèrement supérieure à la moyenne de l'Union européenne.

Le **taux d'emploi** des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 63,3 % en 2005. Au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, plus de 7 personnes sur 10 sont en emploi alors qu'en Slovaquie, en Hongrie, à Malte et en Pologne, les taux d'emploi sont les plus faibles. La France, avec un taux d'emploi de 63,1 %, se situe à un niveau inférieur à la moyenne. Le taux d'emploi des femmes de l'Union européenne s'élève à 55,7 % contre 70,9 % pour les hommes. En Pologne, en Grèce, en Italie, en Espagne et à Malte, moins d'une femme sur deux occupe un emploi alors qu'elles sont plus de 70 % au Danemark et en Suède. Le clivage entre les pays du Nord et du Sud de l'Union européenne apparaît nettement. Les pays scandinaves, les pays baltes et la Slovénie présentent les disparités de taux d'emploi par sexe les plus faibles (inférieures à 10 points) tandis que dans les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce, Chypre et Malte), 20 à 40 points séparent les taux d'emploi masculin et féminin. Les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi, fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) puis de Stockholm (mars 2001), prévoient en particulier d'atteindre en 2010 un taux d'emploi global de 70 % et un taux d'emploi féminin de 60 %. En 2005, seuls huit pays européens ont atteint l'objectif intermédiaire pour l'emploi global (taux d'emploi à 67 %), et quinze pays ont atteint l'objectif intermédiaire pour l'emploi fémi-

nin (taux d'emploi à 57 %). Environ 40 % des personnes âgées de 55 à 64 ans occupent un emploi dans l'Union européenne. Cependant, la plupart des pays sont loin de l'objectif visant un taux d'emploi des travailleurs âgés de 50 %. C'est notamment le cas de la France, qui présente un taux d'emploi des 55-64 ans inférieur à la moyenne de l'Union européenne. En revanche, la Suède dépasse déjà cet objectif de 20 points, puisque près de 70 % des personnes âgées de 55 à 64 ans y ont un emploi.

En moyenne annuelle, le **taux de chômage** de l'Union européenne s'élève à 8,7 % en 2005 (*figure 2*). Le taux de chômage dépasse 15 % en Pologne et en Slovaquie alors qu'il est inférieur à 10 % dans tous les autres pays. Au Danemark, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Irlande, le taux de chômage est inférieur à 5 %. Par ailleurs, au niveau européen, le taux de chômage des femmes est supérieur de près de 2 points à celui des hommes. L'écart atteint même 5 points en Espagne et 9 points en Grèce. En France, le taux de chômage est supérieur à la moyenne de l'Union européenne, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes. Avec un chômage plus important chez les hommes que chez les femmes, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suède, la Lettonie et l'Estonie font figures d'exception. Sur 100 habitants de l'Union européenne ayant un emploi, 18 travaillent à temps partiel. La part de l'emploi à temps partiel est quatre fois plus importante chez les femmes que chez les hommes. Aux Pays-Bas notamment, seule une femme sur quatre travaille à temps complet. L'emploi à temps partiel est nettement moins fréquent dans les pays entrés dans l'Union européenne en 2004 (8,5 % en moyenne). ■

Définitions

Population active : voir fiche 8.

Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Taux de chômage : voir fiche 10.

Pour en savoir plus

- Colin C., « Emploi et chômage en Europe », in *Données sociales – La société française*, édition 2006, Insee Références, mai 2006.
- Tableaux en ligne sur le site <http://epp.eurostat.cec.eu.int>
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Emploi et chômage ») ; fiches 8,9,10.

1. Population active et taux d'emploi dans l'Union Européenne en 2005 @

en %

	Population active		Taux d'emploi			
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	15-64 ans			55-64 ans
			Hommes	Femmes	Ensemble	
Allemagne	39 772	45,4	70,8	59,2	65,0	41,8
Autriche	3 932	45,2	74,9	60,7	67,8	28,8
Belgique	4 518	43,7	67,9	52,6	60,3	30,0
Chypre	356	44,1	79,8	58,7	68,9	49,9
Danemark	2 898	46,8	79,7	71,6	75,7	60,3
Espagne	20 115	40,9	73,8	48,3	61,1	41,3
Estonie	659	49,4	66,4	60,0	63,0	52,4
Finlande	2 593	48,1	69,7	65,6	67,6	50,9
France	27 005	46,5	69,0	57,4	63,1	37,3
Grèce	4 819	40,7	73,7	45,2	59,4	39,4
Hongrie	4 153	45,7	63,1	50,7	56,8	31,1
Irlande	1 953	41,9	75,9	56,5	66,3	49,5
Italie	24 365	40,3	70,1	45,2	57,6	30,5
Lettonie	1 136	48,7	66,4	58,5	62,3	47,9
Lituanie	1 617	49,2	64,7	57,8	61,2	47,1
Luxembourg	199	41,9	72,8	51,9	62,5	30,4
Malte	160	30,6	75,1	32,7	54,0	31,5
Pays-Bas	8 493	44,5	80,2	65,8	73,1	45,2
Pologne	17 024	45,7	57,2	46,2	51,7	26,2
Portugal	5 488	46,1	74,2	61,7	67,8	50,3
République tchèque	5 116	44,3	72,3	56,0	64,2	42,7
Royaume-Uni	29 392	46,0	77,8	65,6	71,6	56,2
Slovaquie	2 651	45,6	63,2	50,9	57,0	26,8
Slovénie	1 007	45,8	70,0	60,5	65,3	29,0
Suède	4 586	47,8	73,6	70,5	72,1	69,1
Union européenne à 25	214 083	44,6	70,9	55,7	63,3	41,0

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2. Taux d'emploi à temps partiel et taux de chômage dans l'Union Européenne en 2005

en %

	Part de l'emploi à temps partiel ¹			Taux de chômage ²		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	6,5	41,6	22,3	8,8	10,3	9,5
Autriche	4,9	38,0	19,8	4,9	5,5	5,2
Belgique	6,8	40,5	21,4	7,6	9,5	8,4
Chypre	4,8	13,6	8,6	4,3	6,5	5,2
Danemark	12,1	33,8	22,2	4,4	5,3	4,8
Espagne	2,8	17,9	8,7	7,0	12,2	9,2
Estonie	5,4	10,6	8,0	8,8	7,1	7,9
Finlande	9,0	18,4	13,5	8,2	8,6	8,4
France	5,3	30,0	16,7	8,8	10,7	9,7
Grèce	2,2	8,5	4,6	6,1	15,3	9,8
Hongrie	3,2	6,3	4,7	7,0	7,4	7,2
Irlande	6,1	31,5	16,8	4,6	4,0	4,3
Italie	4,8	25,0	12,7	6,2	10,1	7,7
Lettonie	7,7	13,2	10,4	9,1	8,7	8,9
Lituanie	6,5	10,5	8,4	8,2	8,3	8,3
Luxembourg	2,5	36,3	16,4	3,5	5,8	4,5
Malte	4,1	19,3	8,7	6,5	9,0	7,3
Pays-Bas	22,3	74,7	45,5	4,4	5,1	4,7
Pologne	8,2	14,0	10,8	16,6	19,1	17,7
Portugal	7,1	16,3	11,3	6,7	8,7	7,6
République tchèque	2,3	8,3	4,9	6,5	9,8	7,9
Royaume-Uni	10,3	43,9	25,8	5,1	4,3	4,8
Slovaquie	1,4	4,2	2,7	15,5	17,2	16,3
Slovénie	7,9	11,0	9,3	6,1	7,0	6,5
Suède	12,0	36,3	23,6	7,4	7,3	7,4
Union européenne à 25	7,0	31,4	17,7	7,9	9,8	8,7

1. Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total.

2. Les taux de chômage harmonisés calculés par Eurostat peuvent différer des taux de chômage nationaux ; tel est le cas pour la France, du fait d'une définition du chômage plus restrictive que dans les sources conjoncturelles et d'une différence de champ (inclusion des Dom).

Champs : personnes de 15 ans ou plus pour le taux d'emploi à temps partiel, personnes de 15 à 74 ans ou plus pour le taux de chômage ; vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

33 Cadrage européen : salaires et revenus

En 2005, le salaire brut annuel moyen d'un actif travaillant à temps complet dans l'industrie ou les services est de 31 200 euros dans l'Union européenne à 25 pays (hors Grèce et Irlande, *figure 1*). Ce salaire moyen varie de 4 100 euros en Lettonie à 47 500 euros au Danemark, soit un rapport de 1 à 12. En convertissant les salaires en **parité de pouvoir d'achat**, ce rapport ne varie plus que de 1 à 5. Les écarts de salaires entre les pays européens se réduisent chaque année. En effet, la croissance des salaires est en moyenne beaucoup plus dynamique dans les pays entrés récemment dans l'Union européenne. En janvier 2007, dix-huit pays de l'Union européenne disposent d'une législation établissant un salaire minimum légal. En euros, ce dernier varie de 172 euros par mois (Lettonie) à 1 570 euros par mois (Luxembourg), soit dans un rapport allant de 1 à 9, et de 1 à 5 en tenant compte des différences de pouvoir d'achat. C'est en France que la proportion de salariés percevant le salaire minimum est la plus élevée d'Europe (17 % en 2005). Dans onze pays, seulement moins de 5 % des salariés touchent le salaire minimum, dont le Royaume-Uni (2 %) et l'Espagne (1 %). Le salaire minimum légal n'existe pas en Allemagne, ni en Italie.

Le **niveau de vie** annuel moyen d'un habitant de l'Union européenne est de 15 720 euros en 2005, ce qui correspond par exemple à 1 310 euros par mois pour une personne seule et 3 000 euros par mois pour un couple

avec deux enfants (*figure 2*). Ce niveau de vie (net d'impôts) inclut les salaires, mais aussi tous les autres revenus (activité non salariée, patrimoine, allocations chômage, retraites notamment) ainsi que les prestations sociales. En Lituanie, le niveau de vie moyen est 12 fois plus faible qu'au Luxembourg en euros, et 6 fois plus faible en parité de pouvoir d'achat.

Le **taux de pauvreté** moyen dans l'Union européenne à 25 est de 16 % en 2005. Environ 73 millions d'habitants de l'Union européenne sont pauvres. La pauvreté est ici mesurée de façon relative, avec des seuils de pauvreté fixés pour chaque pays à 60 % de leur niveau de vie médian. Certains pays présentent des taux de pauvreté moins élevés que d'autres, alors que le niveau de vie moyen y est faible (République tchèque et Slovaquie par exemple). Le taux de pauvreté est maximal en Lituanie et en Pologne (21 %). Il dépasse 19 % dans quatre pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie et Grèce). Dans tous les pays, les transferts sociaux permettent de réduire la pauvreté, mais les impacts sont très différents. Alors qu'en Hongrie, en Suède, en Finlande et au Danemark, les transferts sociaux permettent de faire diminuer le taux de pauvreté de plus de 15 points, dans la majorité des pays du sud de l'Europe, la réduction est limitée, les prestations sociales étant en moyenne d'un niveau plus faible. ■

Définitions

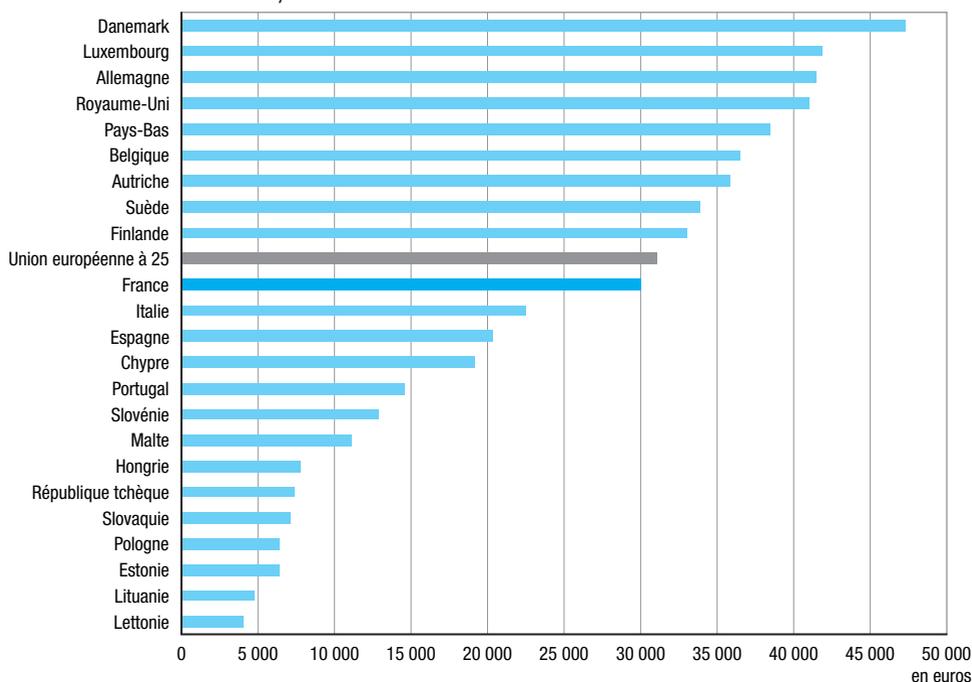
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même panier de biens et de services.

Niveau de vie, Taux de pauvreté : voir fiche 16.

Pour en savoir plus

- « Variation du salaire minimum légal en euro de un à dix-sept dans l'Union européenne », *Communiqué de presse*, Eurostat, juin 2007.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006.
- Filatriau O., Marcus V., « Convergences et structures salariales dans l'Union européenne », in *Les salaires en France*, édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitres « Salaires », « Revenus »), fiches 12, 13, 16.

1. Salaire brut annuel moyen en 2005 dans l'industrie et les services¹



Note : le salaire brut inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, avant retenue des cotisations sociales et des impôts dus par le salarié.

1. Chypre, Pologne, Royaume-Uni : données de 2004 ; Grèce, Irlande : données non disponibles.

Source : Eurostat.

2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2005

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté ² (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat ²	En euros	En parité de pouvoir d'achat ²	
Allemagne	19 380	18 660	10 270	9 890	13
Autriche	20 090	19 650	10 800	10 560	12
Belgique	18 420	17 580	9 860	9 410	15
Chypre	15 060	16 760	7 890	8 780	16
Danemark	23 290	16 810	13 270	9 580	12
Espagne	12 150	13 460	6 340	7 030	20
Estonie	3 630	5 820	1 790	2 860	18
Finlande	19 390	15 780	10 450	8 500	12
France	18 200	16 600	9 560	8 720	13
Grèce	11 150	12 860	5 650	6 520	20
Hongrie	3 910	6 400	2 070	3 380	13
Irlande	21 730	17 430	11 230	9 000	20
Italie	16 820	16 100	8 630	8 260	19
Lettonie	2 730	4 960	1 320	2 400	19
Lituanie	2 560	4 850	1 230	2 340	21
Luxembourg	32 010	30 680	17 090	16 380	13
Malte	8 920	12 430	4 750	6 610	15
Pays-Bas	18 800	17 880	10 180	9 680	11
Pologne	3 040	5 760	1 520	2 880	21
Portugal	9 870	11 470	4 300	4 990	20
République tchèque	4 830	8 870	2 540	4 660	10
Royaume-Uni	22 510	21 570	11 230	10 760	18
Slovaquie	3 120	5 720	1 700	3 120	13
Slovénie	9 540	12 730	5 280	7 050	12
Suède	18 730	15 490	10 380	8 580	9
Union européenne à 25	15 720	-	8 280	-	16

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 16. Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

1. Le seuil de pauvreté est ici fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

2. Voir définitions.

Source : Eurostat.

34 Cadrage européen : protection sociale

En 2004, les **dépenses de protection sociale** représentent 27,3 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (figure 1). Le Danemark, la Suède et la France y consacrent plus de 30 % de leur PIB alors que cette proportion est inférieure à 20 % en Espagne, en Irlande ainsi que dans tous les pays entrés dans l'Union européenne en 2004 (hormis la Hongrie), et même à 15 % dans les trois pays baltes.

Près de la moitié (45,9 %) des **prestations sociales** sont des dépenses liées à la vieillesse et à la survie. Elles atteignent 61 % en Italie, où la part des personnes âgées est une des plus importantes d'Europe. En revanche, les prestations liées aux familles et aux enfants sont relativement plus élevées en Irlande (16 %) et au Luxembourg (17 %), deux pays où la proportion de jeunes de moins de 15 ans est supérieure à la moyenne. L'Espagne et la Belgique consacrent plus de 12 % de leurs prestations sociales au chômage alors que cette proportion ne dépasse pas 6 % dans les pays du sud de l'Europe (Chypre, Grèce, Portugal et Italie), au Luxembourg, au Royaume-Uni et dans la majorité des pays entrés en 2004.

Dans l'Europe des 15, les dépenses liées à la vieillesse et à la survie ont progressé de 29,4 % à prix constants depuis 1995. Les prestations de maladie et de soins de santé augmentent sur la même période de 31,7 % en termes réels, soit un rythme également supérieur à l'évolution de l'ensemble des

prestations (+ 26,6 %). Ceci s'explique, entre autres, par le vieillissement de la population, les progrès techniques réalisés en termes de thérapies ou les efforts entrepris par certains États membres pour rendre l'accès aux soins de santé universel. Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi ont diminué de 11,7 % entre 1995 et 2000 avant d'augmenter de 13,1 % entre 2000 et 2004. Alors que la population de moins de 15 ans diminue, les transferts en faveur des familles progressent de 27,8 %.

La protection sociale est financée à 59,5 % par les cotisations sociales et à 37,3 % par des ressources fiscales, sous forme de **contributions publiques** ou d'impôts et taxes affectés (figure 2). Dans dix-neuf pays, les cotisations sociales représentent plus de 50 % du financement de la protection sociale. Le Danemark, l'Irlande et Chypre font quant à eux majoritairement appel aux ressources fiscales. Parmi les cotisations finançant la protection sociale, plus des deux tiers sont à la charge des employeurs. Dans la quasi-totalité des pays, ce type de cotisation est majoritaire. L'Estonie est le pays qui fait le plus appel aux employeurs alors que quatre pays (Chypre, Danemark, Pays-Bas, Slovaquie) font majoritairement porter les cotisations sur les personnes protégées. Entre 1995 et 2004, dans l'Europe des 15, la part des ressources fiscales dans le financement de la protection sociale s'accroît (+ 4,4 points) au détriment de celle des cotisations sociales. ■

Définitions

Dépenses de protection sociale : les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Prestations sociales : elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et visant à couvrir les charges résultant pour les individus ou les ménages d'un ensemble défini de risques sociaux identifiés (vieillesse, maladie et invalidité, maternité et famille, invalidité, chômage, logement, exclusion sociale). En particulier, ces prestations sociales n'ont pas de contrepartie équivalente et simultanée de la part des bénéficiaires, contrairement au cas des assurances privées.

Contributions publiques : les contributions publiques sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Pour en savoir plus

- « La protection sociale dans l'Union européenne », *Statistiques en bref*, Eurostat, Population et conditions sociales, n° 14/2006.
- Voir aussi : fiche 17.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions dans l'Union européenne en 2004

	Répartition des prestations sociales par groupe de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	43,5	27,2	7,7	10,5	8,6	2,5	29,5
Autriche	48,2	25,0	8,3	10,7	6,0	1,8	29,1
Belgique	44,1	27,7	6,8	7,1	12,5	1,8	29,3
Chypre	48,3	24,1	4,3	11,4	4,9	6,9	17,8
Danemark	37,2	20,6	13,9	13,0	9,5	5,8	30,7
Espagne	43,7	30,8	7,5	3,5	12,9	1,7	20,0
Estonie	43,7	31,5	9,1	12,7	1,6	1,5	13,4
Finlande	36,9	25,5	13,2	11,5	9,8	3,1	26,7
France	43,6	30,0	5,8	8,5	7,8	4,4	31,2
Grèce	50,9	26,5	5,0	6,9	5,9	4,7	26,0
Hongrie	42,5	29,5	10,3	12,1	2,9	2,6	20,7
Irlande	23,3	42,1	5,3	15,5	8,3	5,5	17,0
Italie	61,3	25,9	6,1	4,4	2,0	0,3	26,1
Lettonie	50,0	24,5	9,8	10,5	3,4	1,8	12,6
Lituanie	47,3	29,5	10,2	8,8	1,6	2,6	13,3
Luxembourg	36,5	25,0	13,5	17,4	4,7	2,9	22,6
Malte	51,2	27,0	6,7	5,2	6,9	2,9	18,8
Pays-Bas	41,6	30,4	10,9	4,8	6,3	6,0	28,5
Pologne	60,1	19,5	11,5	4,6	3,5	0,8	20,0
Portugal	47,2	30,4	10,4	5,3	5,7	1,0	24,9
République tchèque	41,1	35,3	7,9	8,4	3,9	3,4	19,6
Royaume-Uni	44,6	30,4	9,2	6,7	2,6	6,4	26,3
Slovaquie	40,1	30,1	9,6	10,7	6,2	3,3	17,2
Slovénie	44,7	32,7	8,1	8,6	3,1	2,8	24,3
Suède	40,1	25,4	14,8	9,6	6,2	3,9	32,9
Union européenne à 25	45,9	28,3	8,1	7,8	6,5	3,4	27,3

Source : Eurostat-SESPROS.

2. Recettes de protection sociale par type dans l'Union européenne en 2004

	en % du total des recettes				
	Ressources fiscales ¹	Cotisations sociales			Autres recettes
		Employeurs	Personnes protégées ²	Total	
Allemagne	34,5	36,3	27,6	63,8	1,7
Autriche	34,6	37,2	26,8	64,0	1,4
Belgique	27,0	49,3	21,8	71,1	1,9
Chypre	52,7	8,8	26,7	35,5	11,8
Danemark	63,5	10,2	19,6	29,8	6,7
Espagne	30,3	50,9	16,4	67,2	2,5
Estonie	21,2	78,0	0,6	78,7	0,1
Finlande	44,3	39,4	10,9	50,3	5,4
France	30,4	45,5	20,6	66,0	3,6
Grèce	30,5	37,3	23,5	60,8	8,7
Hongrie	33,0	42,8	16,2	59,0	8,0
Irlande	60,8	23,1	14,5	37,6	1,6
Italie	42,4	41,2	14,8	56,0	1,6
Lettonie	33,4	48,9	17,7	66,6	0,0
Lituanie	39,5	54,0	6,0	60,1	0,4
Luxembourg	44,6	27,3	24,5	51,8	3,6
Malte	32,5	44,4	19,8	64,2	3,3
Pays-Bas	19,2	34,0	34,7	68,7	12,1
Pologne	34,8	27,7	24,0	51,7	13,5
Portugal	42,2	31,7	15,7	47,5	10,3
République tchèque	19,6	53,2	25,9	79,2	1,2
Royaume-Uni	49,7	32,5	16,2	48,7	1,6
Slovaquie	28,8	49,8	20,0	69,8	1,4
Slovénie	31,6	27,1	39,9	67,0	1,4
Suède	48,7	40,8	8,6	49,4	1,9
Union européenne à 25	37,3	38,6	20,9	59,5	3,2

1. Les ressources fiscales regroupent les impôts et taxes affectés et les contributions publiques.

2. Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.

35 Cadrage européen : consommation et conditions de vie

En 2005, le logement, les transports et l'alimentation regroupent plus de la moitié des dépenses de consommation des ménages de l'Union européenne (figure 1). Cette concentration des dépenses est maximale en Lituanie (61,4 %), en Pologne (59,7 %) et en France (58,8 %). La part des dépenses dédiées au logement est inférieure à 20 % dans la plupart des pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Chypre, Malte, Grèce) et dépasse 30 % en Allemagne, en France, en Pologne, en Slovaquie et dans les pays scandinaves. Ces différences peuvent s'expliquer par des écarts de niveau des loyers, par un recours plus ou moins important au chauffage ou à d'autres dépenses d'énergie, et aussi par des statuts d'occupation très variables. Ainsi, les ménages des pays méditerranéens sont plus souvent propriétaires de leur logement : ils sont trois sur quatre à être dans ce cas en Espagne ou au Portugal contre un sur deux en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suède. Les caractéristiques des logements européens varient aussi fortement d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, à Malte ou au Danemark, la surface moyenne des logements dépasse 100 m² alors qu'elle est inférieure à 60 m² dans les pays baltes. Un logement de l'Union européenne abrite en moyenne 2,4 personnes ; cette moyenne varie de 2,1 en Allemagne à plus de 3 à Chypre ou Malte. En 2005, un ménage européen consacre en moyenne 13,6 % de sa dépense de consommation aux transports. Cette part est la plus élevée au Luxembourg, en Lituanie et en Hongrie et la plus faible en Pologne, en Slovaquie et en Grèce. Pour ces trois derniers pays, ceci est à rapprocher du faible taux de possession de voitures particulières, moins de 350 pour 1 000 habitants, contre en moyenne 450 pour 1 000 habitants dans l'Union européenne et jusqu'à plus de 500 pour 1 000 habitants au Portugal, au Luxembourg, en Italie et en Allemagne. En France, les dépenses des ménages pour les

transports sont plus élevées que la moyenne européenne. La part de l'alimentation dans les dépenses de consommation des ménages européens diminue régulièrement. En 2005, elle atteint 12,5 %, contre 12,9 % en 2000 et 14,4 % en 1995. Enfin, les ménages européens consacrent en moyenne une part équivalente à leur consommation en alimentation à la culture, aux loisirs et aux communications. Parmi ces dépenses, celles consacrées aux communications ont fortement progressé : les ménages y consacrent 2,9 % de leur dépense de consommation en 2005 contre à 2,4 % en 2000.

En 2006, 51 % des ménages de l'Union européenne ont accès à Internet au domicile, contre 48 % en 2005 et 42 % en 2004 (figure 2). Aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne et dans les pays scandinaves, plus des deux tiers des ménages sont connectés à Internet chez eux, alors qu'en Grèce, en Slovaquie ou en République tchèque, ils sont moins d'un sur trois à être dans ce cas. Un ménage sur trois de l'Union européenne dispose en outre d'un **accès à large bande**, contre seulement un sur quatre en 2005 et un sur six en 2004. En France, où la proportion des ménages ayant accès à Internet au domicile (41 %) est toujours inférieure à la moyenne européenne, les accès rapides sont en revanche tout aussi répandus. Parmi les habitants de l'Union européenne âgés de 16 à 74 ans, 47 % utilisent Internet au moins une fois par semaine. La part de ces utilisateurs réguliers varie de 23 % en Grèce, 29 % en Chypre et 31 % en Italie à plus de 75 % au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. En 2006, environ un habitant sur cinq de l'Union européenne a commandé ou acheté pour son usage personnel des biens ou services par l'Internet au cours des trois derniers mois. Les problèmes liés à une utilisation frauduleuse de cartes de paiement restent très minoritaires : ils concernent un internaute européen sur cent en 2006. ■

Définitions

Accès à large bande : accès rapide à Internet via un central adapté à la technologie xDSL, un réseau câblé adapté au trafic Internet ou toute autre technologie à large bande.

Pour en savoir plus

- « L'Europe en chiffres – Annuaire statistique 2006-2007 », Eurostat, février 2007.
- Voir aussi : vue d'ensemble (chapitre « Consommation et conditions de vie ») ; fiches 18, 23, 24.

1. Répartition de la dépense de consommation des ménages par grandes fonctions dans l'Union européenne en 2005, en valeur

en %

	Logement ¹	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Autres
Allemagne	31,3	13,6	11,4	12,3	31,4
Autriche	28,0	12,5	10,6	14,3	34,6
Belgique	28,5	14,9	13,4	11,6	31,6
Chypre	19,4	14,2	15,2	10,0	41,2
Danemark ²	33,2	12,5	11,4	12,9	30,0
Espagne ²	21,3	12,0	14,2	12,0	40,5
Estonie	24,8	12,1	18,2	10,8	34,1
Finlande	30,8	12,9	12,5	14,2	29,6
France	30,3	14,7	13,8	12,0	29,2
Grèce ²	21,6	8,5	15,0	8,4	46,5
Hongrie	25,1	15,8	16,9	12,4	29,8
Irlande	27,6	11,1	8,7	11,1	41,5
Italie	28,4	13,6	14,8	9,9	33,3
Lettonie ²	24,8	10,7	22,2	12,8	29,5
Lituanie	19,1	16,2	26,1	10,0	28,6
Luxembourg	29,2	19,0	9,3	9,3	33,2
Malte	17,6	13,7	16,5	15,7	36,5
Pays-Bas	28,4	11,4	10,6	14,6	35,0
Pologne	30,7	9,9	19,1	10,0	30,3
Portugal ³	21,0	13,5	17,0	9,3	39,2
République tchèque	27,7	11,2	16,1	15,1	29,9
Royaume-Uni	25,5	15,1	9,0	14,8	35,6
Slovaquie	30,8	9,0	18,3	12,4	29,5
Slovénie	25,6	15,9	14,9	12,9	30,7
Suède	33,5	13,2	12,0	14,9	26,4
Union européenne à 25	28,0	13,6	12,5	12,4	33,5

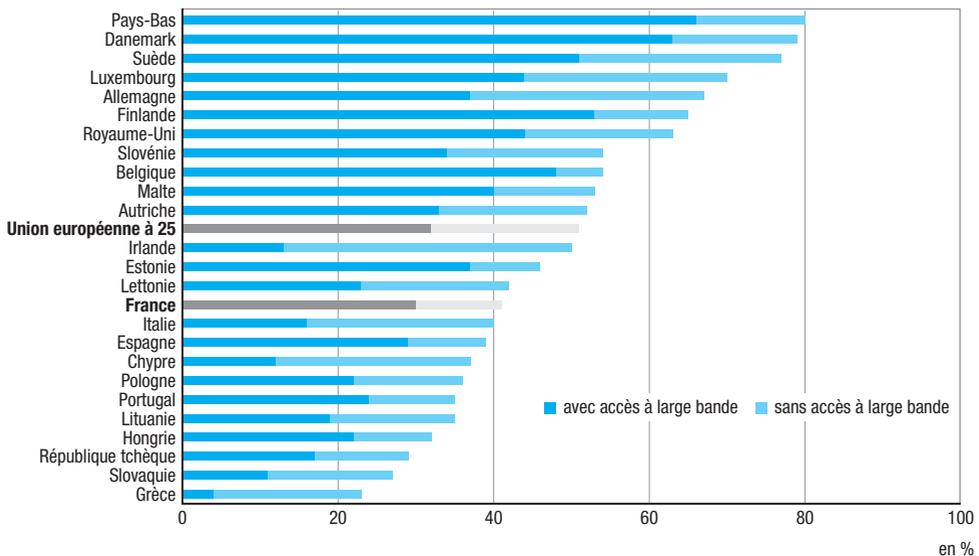
1. Y compris les dépenses de chauffage, d'eau, d'électricité, de gaz, d'entretien courant de l'habitation, de meubles et d'articles de ménage.

2. Données de 2004.

3. Données de 2003.

Source : Eurostat.

2. Part des ménages ayant accès à Internet à domicile dans l'Union européenne en 2006



Lecture : 80 % des ménages ont accès à Internet à domicile aux Pays-Bas, dont 66 % avec un accès à large bande et 14 % sans ce type d'accès.

Champ : ménages avec au moins une personne de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat.